

revue  
palementaire  
canadienne



*Les parlementaires et la santé mentale:  
une conversation franche*

Volume 41, No 2

La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

**Directeur**  
Will Stos

**Mis en page**  
Frank Piekielko

**Équipe de production**

Julie Anderson	Yasuko Enosawa	Joanne McNair
Albert Besteman	Erin Fowler	Wendy Reynolds
Kim Dean	Claudette Henry	Kay Samuels

**Comité de rédaction**

Patricia Chaychuk (Présidente)  
Charles Robert (Vice-président)

Blair Armitage	Kim Hammond	Sonia L'Heureux
Francois Arsenault	Linda Kolody	Charles MacKay
Tonia Grannum	Danielle Labonté	Kate Ryan-Lloyd
	Heather Lank	

**Abonnement**

Quatre (4) numéros en anglais ou en français  
*Canada* 40 \$ - *International* 75 \$

Quatre (4) numéros en anglais ou en français  
*Canada* 75 \$ - *International* 125 \$

Faites votre cheque à l'ordre de :  
*Revue parlementaire canadienne*

**Contact**

*Revue parlementaire canadienne*  
a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario  
Queen's Park  
Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ola.org  
Internet: http://www.revparlcan.ca  
http://www.revparl.ca

Directeur: (416) 325-0231  
Fax: (416) 325-3505

Courrier électronique: wstos@ola.org

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 0229-2556

*The Review is also published in English*



agsandrew/Shutterstock.com/270524213/1084241339

**La montée de la partisanerie et comment elle paralyse les parlements**

*Richard Starke, député provincial* .....2

**Une chambre parallèle pour la Chambre des communes du Canada?**

*Bruce Stanton, député* .....7

**Table ronde : Les parlementaires et la santé mentale : une conversation franche**

*Sharon Blady, ancienne députée provinciale, Celina Caesar Chavannes, députée, et Lisa MacLeod, députée provinciale* .....13

**Table ronde : Être guide parlementaire au Canada**

*Modérée par Mariya-Kvitlana Tsap* .....24

**Groupe canadien d'étude des parlements: Les députés et leur circonscription**

*Will Stos*.....30

**Activités de l'APC** .....35

**Sur les rayons** .....37

**Nouveaux titres d'intérêt** .....39

**Rapports législatifs** .....41

**Maintenant vous le voyez, maintenant vous... ne le voyez plus! – Les portiques qui s'agrandissent, les ailes qui disparaissent et les greniers secrets de Province House à l'Î.-P.-É.y**

*Laura Morrell* .....60

# La montée de la partisanerie et comment elle paralyse les parlements

La partisanerie permet à des groupes de personnes qui partagent des idées similaires de s'organiser efficacement en politique. C'est un aspect accepté et acceptable de la démocratie parlementaire. Or, lorsque l'hyperpartisanerie s'installe en politique, cela peut être préjudiciable à la façon dont les parlementaires servent leurs électeurs et atténuer considérablement la façon dont ces électeurs voient leurs représentants. Dans le présent article, l'auteur revient sur ses expériences à l'Assemblée législative de l'Alberta et suggère trois façons pour lui, ses collègues et d'autres parlementaires d'un bout à l'autre du pays de renverser la tendance à l'hyper-partisanerie. Premièrement, il suggère aux parlementaires de traiter leurs adversaires politiques comme des collègues et de chercher des occasions d'apprendre à les connaître à l'extérieur de l'Assemblée législative. Deuxièmement, il exhorte les parlementaires à chercher des solutions pour traiter de la législation dans l'environnement moins partisan et davantage axé sur la collaboration d'un comité. En dernier lieu, il recommande de faire un effort conscient pour élever le niveau de débat, de discussion et de décorum dans chaque assemblée législative respective. Le présent article a été soumis à l'occasion du 39<sup>e</sup> Colloque parlementaire régional canadien de l'Association parlementaire du Commonwealth à Charlottetown, le 11 octobre 2017.

## Richard Starke, député provincial

Quand j'ai été élu député provincial pour la première fois en avril 2012, j'ai occupé un siège du gouvernement. À ma réélection en 2015, je me suis retrouvé du côté de l'opposition, l'un des neuf membres d'un caucus progressiste-conservateur beaucoup plus petit. Dans l'espace restreint dont je dispose pour le présent article, je ne raconterai pas toutes les manigances et intrigues qui se sont tramées dans la politique albertaine depuis ce temps-là, sauf pour dire que cela ressemble à un spectacle de Shamu à Seaworld, auquel on est tenu d'assister des trois premières rangées.

En abordant le sujet de la partisanerie en tant que député qui a siégé au gouvernement et dans l'opposition, à la fois comme ministre et comme simple député, je peux tirer parti d'expériences qui offrent des points de vue différents sur le sujet.

Toutefois, mon expérience en tant que parlementaire remonte à de nombreuses années, lorsque j'étais adolescent et que j'ai adhéré à ce qu'on appelait à l'époque le TUXIS et Older Boys' Parliament de l'Alberta. Il s'agit d'un modèle de parlement jeunesse qui fonctionne sans interruption en Alberta depuis 1919 (des organisations semblables existent dans la plupart des autres provinces), et j'y ai été membre de 1975 à 1981. Pendant mes années à ce parlement, j'ai occupé plusieurs postes ministériels



**Richard Starke**

en plus de remplir les fonctions de chef suppléant de l'opposition, de premier ministre et de président de la Chambre.

Je mentionne cette organisation parce qu'elle était unique dans la façon dont elle abordait le débat parlementaire. Les députés étaient séparés en deux camps, soit le gouvernement et l'opposition, mais chaque vote au Parlement était un vote libre. Il n'y avait

---

*Richard Starke est député de Vermilion-Lloydminster (Alberta) et siège comme progressiste-conservateur.*

pas de partis politiques, et chaque député était libre de s'exprimer et de se faire sa propre opinion sur tous les sujets. Nous suivions les règles de Beauchesne, et nous avons beaucoup appris sur ce qu'il fallait pour élaborer une bonne loi, la façon de modifier la législation pour l'améliorer et l'importance d'écouter les opinions des autres, même celles avec lesquelles vous n'étiez pas d'accord.

Quelque 30 ans plus tard, en 2012, je me suis retrouvé assis dans ces mêmes sièges à l'Assemblée législative à Edmonton. Je suis arrivé rempli d'idéalisme et de naïveté, comme, je suppose, de nombreux députés nouvellement élus. Dans mon premier discours, j'ai dit à mes nouveaux collègues qu'aucun parti n'a le monopole de toutes les bonnes idées et que le fait qu'une idée émane du Parti libéral, du NPD, du Parti Wildrose ou du Parti progressiste-conservateur ne devait pas avoir d'importance; ce qui devait importer, c'est si c'était une *bonne* idée. Je me souviens d'avoir eu droit à une bruyante manifestation d'approbation après laquelle j'ai senti que mes 86 collègues et moi étions prêts à nous retrousser les manches et à nous mettre au travail.

Tout cela a changé en un clin d'œil!

Commençons par la période des questions. C'est l'heure du jour de séance qui retient sans doute le plus l'attention des médias (et donc du public). À bien des égards, c'est une honte. Ce n'est pas que, en théorie, la période des questions présente des lacunes; ce devrait être le moment où le gouvernement est tenu de rendre des comptes aux simples députés des deux côtés de l'assemblée. Dans un monde parfait, les députés posent des questions pointues et pertinentes, et le premier ministre et les ministres donnent des réponses claires et réfléchies.

Voilà pour le principe.

Mais si votre assemblée législative ressemble le moins à la nôtre, on l'appelle Période de questions, et non Période de réponses, pour une raison : il y a beaucoup de questions, mais peu de contenu dans les réponses qui sont données. Et la faute à cet égard doit revenir aux deux côtés de la Chambre. Lorsqu'une question est ponctuée d'expressions comme « culture de la corruption » ou « le ministre est tellement inepte qu'il a besoin d'aide pour trouver les toilettes », il n'est pas étonnant que la réponse qui en découle soit également de nature incendiaire.

La température dans la Chambre augmente inévitablement, ainsi que le volume et la fréquence du chahut. Tout cela se déroule sous les yeux d'élèves de 6<sup>e</sup> année venus de partout dans la province pour voir leurs représentants en action. Nous avons déjà reçu un

certain nombre de lettres de la part des enseignants de ces élèves indiquant qu'ils ne viendront plus jamais à l'Assemblée législative avec une classe ou que, s'ils le font, ils partiront avant la période des questions. Ils soulignent que de tels comportements puérils et irrespectueux ne seraient jamais tolérés dans leur salle de classe, et qu'ils ne souhaitent pas donner à penser à leurs élèves que de tels comportements sont normaux ou acceptables.

La période des questions, c'est du théâtre politique. Je comprends cela. Or, si on poursuit l'analogie, on oscille entre la tragédie et la comédie, parfois dans la même série de questions. Lorsque j'étais ministre, on m'a entraîné à utiliser la question comme une « porte d'entrée » pour passer les messages clés du jour émanant du gouvernement. Et, dans la dernière de la série de réponses, celle où vous avez le dernier mot, il vous faut décocher une flèche à l'opposition, si obtus ou déconnecté que soit le lien avec la question à l'étude.

Cela peut sembler difficile à croire, mais il y a des gens qui nous regardent. Un nombre incroyablement élevé de personnes. Je ne cesse de m'étonner de voir combien de personnes viennent me voir pour dire qu'ils regardent la période des questions tous les jours. Je leur réponds invariablement qu'il existe un programme en 12 étapes pour se défaire de cette mauvaise habitude, ou je leur suggère de cultiver un passe-temps plus productif.

Heureusement, la tâche de législateur transcende la période des questions. Toutefois, la partisanerie règne même dans le très sérieux travail consistant à élaborer des lois, à en débattre et à les adopter. Je trouve cela particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de modifier des lois. L'un des souvenirs les plus vifs de ma première session remonte au Projet de loi 1 de notre gouvernement. L'opposition a présenté un amendement que je considérais éminemment raisonnable. Il était réfléchi, bien rédigé et renforçait l'objet de notre loi. Je pensais que son appui serait une évidence et je suis allé voir le whip de notre caucus pour lui dire que je pensais que nous devrions voter en faveur de l'amendement.

Il m'a regardé et a souri. « Vous êtes nouveau ici, n'est-ce pas? » La seule chose qui manquait était une petite tape condescendante sur la tête.

« Eh bien, oui, ai-je répondu, je suis nouveau, mais je pense que c'est un bon amendement. Il améliore la législation. Nous devrions voter en faveur. »

Notre whip a répondu : « Eh bien, c'est peut-être le cas, mais comprenez que nous ne votons pas en faveur des amendements de l'opposition. Jamais. »

J'étais incrédule. « Pourquoi pas? Je pensais que notre

travail était d'élaborer la meilleure législation possible, et de le faire dans le cadre d'un effort collectif. »

Encore une fois, le sourire condescendant. « Non, voyez-vous, si nous votions pour les amendements de l'opposition, cela lui donnerait simplement de l'espoir. Nous ne voulons pas ça. »

Et cela s'est répété tout au long de mon premier mandat. Quelques amendements très mineurs étaient acceptés, soit pour combler une lacune flagrante dans la loi, soit pour introduire un très léger changement. Toutefois, dans plus de 90 % des cas, les amendements étaient balayés du revers par la majorité gouvernementale.

Il y a plusieurs années, nous avons tenu des élections en Alberta, portant un autre parti au pouvoir. C'est rare en Alberta, mais quand cela arrive, ce changement s'accompagne généralement de promesses de faire les choses différemment, de trouver une meilleure façon de gouverner. Je me suis retrouvé sur les bancs de l'opposition, mais j'étais prêt à croire le nouveau gouvernement sur parole. Après tout, il avait promis de faire les choses différemment.

Eh bien, il n'a pas fallu longtemps pour que le ballon éclate. Les amendements de l'opposition ont été rejetés au même rythme et à la même constance qu'à l'époque de notre gouvernement. Bon, ne vous méprenez pas : le nouveau gouvernement fait certaines choses très différemment, et je dirai franchement que certains de ces changements sont les bienvenus. Dans la Chambre, cependant, même si les noms, les visages et les partis ont changé, la pièce de théâtre est restée la même. La période des questions est une pagaille générale. Les amendements de l'opposition sont rejetés; souvent, le ministre qui parraine le projet de loi n'est même pas à la Chambre pour en expliquer les raisons.

Nous devons nous demander si cela sert nos électeurs. Et où pourrait mener le refus de travailler ensemble, d'un côté comme de l'autre des banquettes. Ma crainte est que nous retrouvions dans la même situation que nos homologues américains au Congrès depuis vingt ans : l'impasse et la discorde.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Avant le milieu des années 1990, le Congrès était un endroit où les démocrates et les républicains travaillaient ensemble. Pendant des décennies, les démocrates ont eu la majorité, mais l'accent était mis sur la tâche à accomplir, et la mesure du succès tenait à la qualité et à la quantité des lois qui ont été débattues et adoptées. Les deux partis ont reconnu le besoin de travailler ensemble pour faire adopter une loi. En coopérant, les deux partis pouvaient intégrer des changements qui sont importants aux yeux

*« Nous devons cependant nous rappeler que la grande majorité de la population, les personnes qui nous ont élus pour les servir, ne vivent pas dans le monde politique. Elles vivent dans le monde réel. Elles vivent dans un monde où toutes les conversations ne tournent pas à la confrontation, où l'on tente de trouver des solutions communes, où il y a des concessions mutuelles et où des plans sont élaborés au-delà du prochain cycle électoral »*

de leurs mandants. Il s'agissait non pas de gagner ou de perdre, mais de faire avancer les choses. Comme l'a si bien dit Harry Truman : « C'est incroyable ce que l'on peut accomplir lorsqu'on ne se soucie pas de savoir qui en aura le mérite. »

Qu'est-ce qui a changé et pourquoi?

Dans son ouvrage *Leaders Eat Last*, l'auteur Simon Sinek décrit comment, avant le milieu des années 1990, les membres du Congrès ont été encouragés à déménager leur famille à Washington, et à y passer le plus clair de leur temps. Là, ils existaient dans leur petit monde à eux; leurs enfants fréquentaient les mêmes écoles, et ils pratiquaient leur culte dans les mêmes églises. Ainsi, ils discutaient bec et ongles sur la politique le jour, et ils assistaient aux mêmes concerts scolaires, barbecues dans les jardins et cocktails le soir. Des amitiés se sont nouées, dont bon nombre ont transcendé les lignes de partis. Malgré des divergences politiques inévitables, il y avait un niveau de confiance et de respect mutuels même parmi les adversaires politiques, et cette coopération a fait en sorte que le Congrès fonctionnait réellement.

Les dirigeants républicains du milieu des années 1990 étaient cependant de plus en plus frustrés par la longue série de majorités démocrates et ont décidé d'apporter une kyrielle de changements radicaux à la façon dont les

choses se déroulaient à Washington. La coopération était terminée, le contrôle était en place. L'orientation a changé; on privilégie désormais de « gagner les prochaines élections » plutôt que de « faire avancer les choses ». L'un des changements clés a été l'accent mis sur la collecte de fonds. Dès lors, les membres du Congrès passaient maintenant la majorité de leur temps dans leurs districts d'origine, et beaucoup moins de temps à Washington. Ils prenaient l'avion le mardi matin, siégeaient pendant trois jours et retournaient dans leur district le jeudi soir. En conséquence, ils ont, pour la plupart, laissé leur famille à la maison, de même que la possibilité d'établir des relations de confiance et de respect mutuel avec les membres des autres partis. Le désir de gagner a supplanté celui de servir.

Combien d'entre vous ont entendu des gens dire : « J'aimerais que les politiciens ne se préoccupent pas seulement de gagner les prochaines élections. » Je sais que pour ma part, je l'ai entendu. Et je le comprends : dans l'univers politique, la réélection est importante.

Nous devons cependant nous rappeler que la grande majorité de la population, les personnes qui nous ont élus pour les servir, ne vivent pas dans le monde politique. Elles vivent dans le monde réel. Elles vivent dans un monde où toutes les conversations ne tournent pas à la confrontation, où l'on tente de trouver des solutions communes, où il y a des concessions mutuelles et où des plans sont élaborés au-delà du prochain cycle électoral. Et bon nombre d'entre elles, parce qu'elles ne voient pas ces comportements dans le monde politique, sont devenues frustrées, désillusionnées et déconnectées de ce monde.

Une de mes citations préférées provient de l'auteur américain, théologien et abolitionniste Henry Freeman Clarke : « Un homme politique pense à la prochaine élection, un homme d'État, à la prochaine génération. »

À votre avis, qui nos électeurs choisiraient-ils?

Il y a des conséquences tangibles de ce virage vers l'hyperpartisanerie dans nos assemblées législatives. Le degré de désillusion et de déconnexion que les gens ressentent à l'égard de leurs représentants est profondément préoccupant. Le monde politique qu'ils voient dans les journaux télévisés, sur YouTube ou sur d'autres plateformes de médias sociaux ne ressemble aucunement à leur réalité. Les êtres humains normaux ne se comportent pas ainsi et ne traitent pas leurs collègues comme nous le faisons.

Vous vous souvenez de cette classe de 6<sup>e</sup> année? Est-il étonnant que les jeunes électeurs, les jeunes de la génération du millénaire comme mes deux fils et leur

cercle d'amis, se sentent complètement déconnectés du monde politique? Les partis politiques consacrent énormément de temps et d'argent à tenter de mobiliser de jeunes électeurs sans jamais se demander ce qui les a amenés à se désintéresser de la politique. Comme mon professeur à l'école de médecine vétérinaire nous le rappelait : « N'importe quel imbécile peut voir que le cheval boite. Vous êtes censés comprendre pourquoi il boite. »

*« Nos électeurs nous voient nous arroger le pouvoir politique au lieu de le partager. Une charge publique électorale, autrefois considérée comme une noble quête, est maintenant perçue comme un moyen de servir ses propres intérêts égoïstes. »*

Nos électeurs nous voient nous arroger le pouvoir politique au lieu de le partager. Une charge publique électorale, autrefois considérée comme une noble quête, est maintenant perçue comme un moyen de servir ses propres intérêts égoïstes. Cette perception a une autre conséquence : quelle personne sensée choisirait de participer dans ce contexte? Non seulement la participation et l'intérêt des électeurs diminuent, mais l'intérêt à obtenir une charge électorale a également diminué. Je crains que cela ne décourage de façon disproportionnée les femmes de briguer des sièges. Dans notre province, quand je vois les attaques misogynes virulentes à l'endroit de l'ancienne première ministre Alison Redford, de la première ministre actuelle Rachel Notley, de la première ministre Kathleen Wynne en Ontario ou de plusieurs de mes collègues actuelles, il n'est pas étonnant que nous devions déployer des efforts particuliers pour accroître la voix des femmes dans nos assemblées législatives.

Donc, si nous sommes d'accord pour dire que l'hyperpartisanerie dans nos assemblées législatives est un véritable problème, qu'elle a des conséquences réelles et qu'il faut remédier à ces conséquences, que pouvons-nous faire à cet égard? Élus, législateurs et parlementaires, quel rôle pouvons-nous jouer pour inverser cette tendance?

Une foule de possibilités s'offrent à nous. Toutefois, je crois qu'il y a trois choses concrètes que nous pouvons faire pour remédier au malaise actuel au parlement.

Premièrement, traitons les adversaires politiques comme des collègues et cherchons des occasions de les connaître en dehors des couloirs du gouvernement. Cela ne devrait pas être si difficile. Nous sommes, après tout, encore des humains, et les humains sont des êtres sociables. Nous sommes conçus physiologiquement pour obtenir des résultats optimaux lorsque nous nous sentons en sécurité et en confiance.

Alors, faisons un effort spécial pour socialiser. Cela peut être aussi simple que d'organiser une soirée dans un bar local ou une activité récréative comme un match de hockey sur un étang. Dieu sait que nous pourrions tous profiter de l'exercice! La charge électorale est probablement l'un des modes de vie les moins sains à jamais avoir été créés : les heures sont longues, les contraintes de temps et le stress sont constants, les critiques (méritées ou non) fusent de tous les milieux, les repas sont pris à des heures irrégulières et sont incomplets sur le plan nutritionnel, et le temps réservé à l'exercice est pratiquement inexistant.

Deuxièmement, cherchons des options pour aborder la législation dans un environnement moins partisan et davantage axé sur la collaboration. Je parle ici des comités. Une grande partie de la législation dont nous traitons n'est pas urgente au point qu'elle doive être adoptée dans la semaine qui suit sa présentation. Pourtant, c'est la voie suivie dans de nombreuses assemblées législatives.

Je comprends que certaines assemblées renvoient déjà la plupart des projets de loi aux comités permanents pour examen, étude et débat. Je pense que c'est une excellente idée. Je ne dis pas qu'il faut faire les choses à huis clos; nos électeurs exigent que les politiques publiques soient débattues en public, et c'est exactement ce qui devrait arriver. Cependant, les comités multipartites sont, par nature, moins partisans et donnent souvent aux députés une réelle occasion de se pencher sur une question, d'entendre les intervenants et les experts et de prendre des décisions en collaboration.

Troisièmement, faisons un effort conscient pour élever le niveau de débat et de décorum dans chacune de nos

assemblées législatives respectives. La tâche peut sembler solitaire. Cela peut sembler quelque chose que personne ne remarque. Mais je peux vous assurer que les gens le remarquent et l'apprécient. Le changement de perception commencera avec les partisans des périodes des questions qui nous surveillent tous les jours, mais cela ne s'arrêtera pas là. Il a fallu une tragédie pour le prouver.

En novembre 2015, mon collègue et ami Manmeet Singh Bhullar a été tué sur l'autoroute 2, entre Edmonton et Calgary, lorsqu'il s'était arrêté pour aider un automobiliste bloqué dans la neige. Deux jours plus tard, en accord avec l'opposition officielle, chacun des huit membres du caucus progressiste-conservateur a posé des questions sincères sur des enjeux chers à Manmeet. Nous avons reçu des réponses tout aussi sincères et réfléchies. Cette journée a été incroyable, et même les membres les plus grisonnants de la Tribune de la presse ont convenu qu'ils n'avaient jamais rien vu de tel et ont demandé pourquoi chaque jour ne pouvait pas être comme celui-là.

Eh bien, peut-être que tous les jours ne peuvent pas être comme ce jour-là. Il y aura toujours de la partisanerie dans nos Chambres, et les gens s'opposeront de façon virulente. C'est normal, c'est prévu, et cela fait certainement partie de la dynamique du débat. Je sais que les 25 hommes qui se sont réunis à Charlottetown il y a 154 ans n'étaient pas d'accord non plus sur tout. Mais ils ont cherché un terrain d'entente, ils ont pris le temps de se connaître (il semble qu'il y avait de formidables fêtes chaque soir) et ils ont réussi à façonner un cadre qui a finalement conduit à la Confédération. C'était un peu comme l'accouplement des éléphants : cela avait lieu à un autre niveau, il y a eu beaucoup de barrissements et de trépignements, et il a fallu deux ans avant que quiconque sache si l'effort était couronné de succès.

Tout comme ces grands hommes d'État, ces bâtisseurs de la nation, il est temps pour nous de reprendre le flambeau et de trouver un terrain d'entente. Si nous faisons un effort conscient pour débattre de politique, et non de traits de personnalité, pour remettre en question les méthodes plutôt que les motivations et pour privilégier le sens politique plutôt que le sens du spectacle, nous pouvons aussi apporter une contribution durable à nos provinces et à notre pays.

# Une chambre parallèle pour la Chambre des communes du Canada?

Le bien à la fois le plus précieux et fugace dont dispose les députés, c'est le temps. La façon dont nous utilisons notre temps à Ottawa et dans notre circonscription reflète toute l'importance que nous accordons à nos électeurs. Ainsi, la gestion efficace du temps des députés est l'un des principes fondamentaux de l'ensemble de nos procédures et conventions parlementaires. L'utilisation efficiente et efficace du temps des députés à Ottawa est primordiale. Dans cet article, l'auteur examine en quoi la création de chambres parallèles dans deux Parlements de type Westminster comme le nôtre a donné aux députés des moyens d'utiliser de façon optimale le temps dont ils disposent durant une législature pour prendre part aux débats et aux discussions. En plus de rationaliser le processus législatif et de réduire le recours aux motions de clôture et d'attribution de temps ou le besoin d'y recourir, ces chambres concomitantes ont servi à mettre à l'essai de nouvelles procédures qui ont fini par être adoptées par la Chambre principale.

## Bruce Stanton, député

La santé de notre système parlementaire a fait l'objet de nombreuses discussions ces derniers temps dans les médias et les forums publics. Il a en outre été question de son efficacité pour favoriser la tenue de débats de qualité et avoir une réelle incidence dans l'élaboration des lois, de sa capacité de servir les principes démocratiques de représentation équitable, et de la capacité des députés de représenter les intérêts de leur circonscription par opposition aux priorités de leur parti. Ces discussions traitent souvent de l'influence prépondérante de la direction des partis politiques dans l'orientation des affaires quotidiennes du Parlement, allant de la discipline imposée aux messages transmis dans les discours et les déclarations à celle imposée lors des votes, en passant par les décisions relatives aux questions pouvant être posées ou non durant la période des questions et au temps pouvant être consacré au débat sur un projet de loi avant que celui-ci ne fasse l'objet d'un vote.

Ces discussions sont certes fascinantes pour les militants et ceux qui suivent la politique avec avidité. Mais pour les électeurs en général, elles sont carrément trop savantes et obscures, et n'ont pratiquement rien à voir avec leur vie de tous les jours.

Il revient donc aux législateurs de s'attaquer aux problèmes d'efficacité de notre Parlement en tant qu'institution. On peut même dire que nous sommes persuadés de nous atteler à cette tâche par les commentaires dans les médias, les chercheurs, les universitaires, les forums politiques et les groupes de réflexion qui



**Bruce Stanton**

contribuent à ce domaine de la politique et du discours politique.

Le député est un lien essentiel entre les Canadiens et leur Parlement. Il a entre autres responsabilités de légiférer, d'examiner minutieusement le travail du gouvernement et de lui demander des comptes, de servir ses électeurs et d'en être le porte-parole, et de respecter l'engagement pris par son parti politique envers ses promesses et ses valeurs.

Dans son rapport sur la démocratie numéro 4 publié récemment et intitulé *Qui est le patron? : Les perspectives des*

---

*Bruce Stanton, député fédéral de Simcoe-Nord, est vice-président et président des comités pléniers de la Chambre des communes du Canada.*

*Canadiens sur leur démocratie*, Samara Canada donne plus de détails sur ce thème, indiquant que « les Canadiens reconnaissent l'importance des députés à la vie politique, et [ils] les considèrent comme des éléments clés de la scène politique puisqu'ils sont aptes à cerner les enjeux de nature publique. À titre d'exemple, lorsqu'on leur a demandé vers qui ils se tournent lorsque vient le moment d'aborder un enjeu public qui les préoccupe, la réponse que les Canadiens nous ont donnée en grande majorité était qu'ils se tournaient d'abord vers les membres du Parlement, ensuite vers les représentants élus à d'autres échelles gouvernementales<sup>1</sup> ». C'est justement cette relation entre les représentants et leurs électeurs qui constitue un lien vital entre la population et sa principale institution législative.

À cet égard, ce sont les députés qui ont les moyens d'améliorer le fonctionnement du Parlement. En effet, le *Règlement de la Chambre des communes* est la pièce maîtresse qui encadre les procédures et les usages à la Chambre, et les députés sont en mesure de le modifier afin de mieux servir l'intérêt public.

Or, lorsque l'on se penche sur ce que l'on pourrait faire pour améliorer le fonctionnement du Parlement, il faut d'abord se demander quel est le problème ou la difficulté que l'on tente de résoudre. Ensuite, il faut se demander comment toute mesure prise en ce sens servirait mieux les Canadiens.

Il serait facile de dresser une liste des failles ou des aspects préoccupants de notre système actuel pour les députés. Certains ont des conséquences directes sur l'ensemble des députés, tandis que d'autres témoignent de la différence entre les rôles et responsabilités du gouvernement et de l'opposition. Ils englobent, notamment, la réforme électorale, le désordre et le chahut à la Chambre, les projets de loi omnibus, les votes soumis à la discipline du parti (appliquée par les whips), les limites imposées aux débats (attribution de temps et clôture), les discours répétitifs soumis à l'examen des partis, les contraintes imposées aux affaires émanant des députés (par le tirage au sort), la présidence et la composition des comités qui sont dictées par la direction des partis. Les deux côtés offrent différents points de vue, mais on a certes reproché à chacun de ces aspects d'imposer une contrainte à l'expression démocratique des citoyens par l'entremise de leur député.

Deux livres récents traitant de plusieurs de ces aspects décrivent bien la situation. Le premier est *Tragedy in the Commons*, par Alison Loat et Michael MacMillan (cofondateurs de Samara Canada); le deuxième, *Turning Parliament Inside Out: Practical Ideas for Reforming Canada's Parliament*, est un ouvrage collectif rédigé par huit députés en fonction : Niki Ashton, Michael Chong, Michael Cooper, Nathan Cullen, Elizabeth May, Scott Simms, Kennedy Stewart et Anita Vandenberg. Ces

deux ouvrages sont rédigés du point de vue des députés, à partir de leurs observations et de leur expérience « dans les coulisses » du Parlement.

Est-ce que le fait de régler les aspects soulevés par ces auteurs servirait aussi l'intérêt du public? Si nous nous attaquons à des aspects qui, de l'avis des médias, des commentateurs du milieu universitaire et des parlementaires eux-mêmes, doivent être améliorés, alors nous pourrions supposer que les mesures prises pour les régler se traduiraient par une plus grande confiance des électeurs envers le Parlement.

Ce serait certes un domaine pouvant faire l'objet d'études universitaires plus approfondies, mais dans le présent article, j'ai choisi d'aborder une innovation que deux Parlements de type Westminster comme le nôtre, soit ceux de l'Australie et de la Grande-Bretagne, ont adoptée respectivement en 1994 et en 1999. Cette innovation, qui a connu un franc succès et a été largement saluée, c'est la création d'une chambre parallèle, ou concomitante, à leur Chambre principale (la Chambre des communes dans le cas de la Grande-Bretagne, et la Chambre des représentants dans le cas de l'Australie), où se tiennent des débats et des travaux de la Chambre principale. Dans les années qui ont suivi leur instauration, ces chambres parallèles ont grandement amélioré le processus législatif en plus d'aider les députés à être plus efficaces pour représenter leurs électeurs et demander des comptes au gouvernement.

L'Australie a été la pionnière en la matière, en créant un Comité principal (Main Committee) en 1994, une sorte de comité plénier permanent qui porte le nom de Chambre de la Fédération (Federation Chamber) depuis 2012.

### **La Chambre de la Fédération du Parlement de l'Australie**

---

La Chambre de la Fédération semble être née de la nécessité de résoudre une paralysie des travaux législatifs dans la foulée des élections de 1993, période au cours de laquelle le gouvernement avait beaucoup de difficulté à faire adopter des projets de loi dans les délais prescrits à la Chambre. Le Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants a alors été chargé de trouver des moyens de « rationaliser les travaux législatifs et d'accorder plus de temps aux députés pour l'examen des projets de loi, sans toutefois augmenter le nombre d'heures de séance de la Chambre<sup>2</sup> ». Dans son rapport d'octobre 1993, *About Time: Bills, Questions and Working Hours*, le Comité a noté qu'il y avait eu de nombreuses propositions visant à réformer et à améliorer le processus législatif depuis une vingtaine d'années, dont certaines avaient été mises à l'essai puis abandonnées. Comme aucune des propositions ne s'était concrétisée, les pressions exercées sur la Chambre demeuraient<sup>3</sup>.

Le Comité permanent de la procédure a recommandé

la création du Comité principal, et a résumé les avantages escomptés ainsi :

Les propositions réorganisent les travaux législatifs afin de permettre aux députés de faire usage de leur temps de façon plus productive. Cette deuxième voie d'examen législatif devrait contribuer dans une large mesure à réduire au minimum la nécessité des motions de clôture et le recours à la guillotine [attribution de temps]. Elle donne plus de temps à la Chambre (en renvoyant davantage de ses affaires en comité et en retirant les délibérations de comité de la Chambre). Ainsi, un plus grand nombre de projets de loi peuvent être étudiés dans un nombre de jours donné. De même, il est possible d'accorder plus de temps à des projets de loi individuels. Le temps supplémentaire consacré à l'examen législatif offrirait de plus amples possibilités, à la Chambre, pour débattre des mesures de grande importance et controversées prévues dans le programme législatif du gouvernement. Cela offrirait aussi davantage de possibilités aux députés d'arrière-ban de faire des déclarations aux fins du compte rendu [...] sur des projets de loi ordinaires qui présentent un intérêt particulier pour eux ou qui sont importants pour leur électorat<sup>4</sup>.

Dans son rapport *Celebrating 20 years of Operation*, publié en 2015, le Comité permanent de la procédure a conclu que tous les avantages imaginés lors des débuts de la Chambre de la Fédération se sont en fait concrétisés et que celle-ci est devenue essentielle à l'efficacité de la Chambre<sup>5</sup>.

Elle s'est acquittée de son principal mandat en rationalisant le processus législatif et en réduisant le recours à l'attribution de temps dès sa première année. Alors qu'on a eu recours à la guillotine ou à l'attribution de temps dans le cas de 132 projets de loi en 1993, avant que la nouvelle chambre ne voie le jour, seulement 14 projets de loi ont subi le même sort en 1994<sup>6</sup>.

On se sert de la Chambre de la Fédération pour l'étude de projets de loi lorsque le whip en chef du gouvernement détermine que ces derniers peuvent y être renvoyés, en consultation avec les ministres, les whips de l'opposition et les députés indépendants<sup>7</sup>. Elle fonctionne particulièrement bien pour les projets de loi moins controversés. Cette façon de faire, en retour, diminue la pression exercée sur le temps consacré aux débats à la Chambre et offre aux députés davantage de possibilités de participer aux débats.

Au cours des vingt premières années de son existence, la Chambre de la Fédération a vu son rôle prendre de l'ampleur, passant d'un rôle de voie adjacente pour faire avancer le processus législatif, à celui d'enceinte offrant la possibilité de tenir des débats supplémentaires sur les

rapports de comité, l'ajournement, les travaux des subsides et les affaires émanant des députés. Elle a également servi pour présenter des pétitions, en plus de prévoir une période de 90 minutes consacrée aux déclarations de députés, et une période consacrée à des déclarations de circonscription (constituency statements) de trois minutes<sup>8</sup>.

Ce dernier élément, à savoir les déclarations de circonscription, a connu un succès remarquable et a été très populaire auprès des députés désireux d'intervenir sur des questions urgentes et d'importance pour leurs électeurs. En 2014, la période habituelle de 30 minutes consacrée à ces déclarations de trois minutes a été prolongée à 60 minutes à 17 occasions afin de répondre à la demande. Les ministres peuvent aussi utiliser cette période consacrée aux déclarations de circonscription<sup>9</sup>, mais ils ne sont toujours pas autorisés à utiliser la période consacrée aux déclarations de députés, comme c'est le cas au Canada selon le *Règlement de la Chambre des communes*.

La Chambre de la Fédération est même devenue un banc d'essai pour de nouvelles procédures avant leur éventuelle application à la Chambre et leur inscription au *Règlement*. On y a par exemple mis à l'essai de nouveaux écrans d'affichage pour informer les députés et les membres du public présents de l'affaire actuellement à l'étude. On y a aussi mis à l'essai une possible nouvelle disposition du *Règlement* selon laquelle les députés peuvent prendre la parole et interrompre un autre député pendant son intervention afin de demander la permission de poser une question, ce qui crée un style de débat plus interactif. Chacune de ces procédures a par la suite été appliquée à la Chambre principale<sup>10</sup>. Un autre essai concerne l'usage d'horloges numériques pour afficher le temps de parole restant des députés. Cet outil a lui aussi été mis en place à la Chambre<sup>11</sup>.

La charge de travail et les heures de séance à la Chambre de la Fédération n'ont cessé d'augmenter, passant de 94 heures de séance en 1994 à environ 280 heures en 2014. À titre de comparaison, il y a eu 760 heures de séances à la Chambre des représentants en 2014<sup>12</sup>.

Dans l'ensemble, la Chambre de la Fédération a suscité des réactions extrêmement favorables de la part des députés, y compris de ceux qui se montraient sceptiques au départ. Comme le Comité permanent de la procédure le souligne dans son rapport de 2015 :

Le Comité a reçu d'autres commentaires selon lesquels il y a une meilleure interaction au cours des débats et le contexte plus intime favorise les véritables débats et les réponses sincères aux interventions des autres. Les signes de débats moins formels et plus ouverts au Comité principal sont encourageants. Il est à espérer que cette tendance se poursuivra et que toute ambiance stérile se dissipera au fil du temps<sup>13</sup>.

La Chambre de la Fédération est également considérée comme une tribune moins intimidante pour les nouveaux députés – qui peuvent y gagner en confiance et y perfectionner leurs compétences pour s’exprimer en public et débattre –, et pour les occupants du fauteuil qui y affinent leurs aptitudes à présider<sup>14</sup>.

La chambre parallèle fonctionne sur le principe du consensus, mais tout député peut forcer la tenue d’un vote, auquel cas la question est renvoyée à la Chambre pour examen. Le quorum exigé est peu élevé, habituellement formé par le président et au moins deux autres députés (un du gouvernement et un de l’opposition). Les débats sont présidés par un Président de séance du Comité des présidents (Speaker’s Panel of Chairs). Il est intéressant de noter qu’au Canada, notre *Règlement* prévoit que le Président de la Chambre désigne des députés au « Comité des présidents » pour présider les comités législatifs (article 112 du *Règlement*). Un système semblable est utilisé pour les présidents de séance des assemblées générales annuelles des associations parlementaires.

Les réunions de la Chambre de la Fédération sont ouvertes au public, transcrites et télédiffusées. Il ne s’agit pas d’une tribune d’enquête, comme le serait un Comité permanent. Aucun témoin ne peut y être cité à comparaître<sup>15</sup>. Les règles régissant les débats sont essentiellement les mêmes qu’à la Chambre.

La Chambre des représentants de l’Australie a grandement bénéficié de sa chambre parallèle. On a d’ailleurs constaté que la Chambre de la Fédération « [...] incarne le meilleur travail de collaboration de la Chambre des représentants et elle a mérité sa place comme composante permanente du fonctionnement de la Chambre<sup>16</sup> ».

C’est la réussite de cette chambre parallèle qui a incité la Chambre des communes du Royaume-Uni à envisager une telle chambre pour régler des problèmes semblables à l’égard de son calendrier législatif. Le Comité spécial sur la modernisation (Select Committee on Modernisation) de la Chambre des communes s’est penché sur cette idée en 1998, mais des préoccupations ont été soulevées, qui ne sont pas sans rappeler celles soulevées lors de la proposition d’établir une chambre parallèle en Australie, à savoir qu’une telle chambre dévaluerait les travaux de la Chambre principale et que les députés pourraient être déchirés quant aux choix des débats auxquels ils souhaitent s’intéresser et invertir leur temps<sup>17</sup>.

Par conséquent, le Parlement du Royaume-Uni a présenté un résumé détaillé de la Chambre de la Fédération de l’Australie et a sollicité les commentaires des députés sur la façon dont une chambre parallèle de ce genre pourrait servir au mieux la Chambre des communes. En tenant compte des commentaires reçus,

les membres du Comité spécial ont par la suite publié un autre rapport recommandant l’adoption d’une chambre de débat secondaire. En mai 1999, la Chambre des communes a convenu d’établir une chambre parallèle, qu’on appelle maintenant Westminster Hall. C’est en novembre de cette année-là que Westminster Hall a été convoqué pour la première fois. Le nom de cette chambre se rapporte au lieu où elle siège, c’est-à-dire dans l’une des grandes salles de comité à côté de l’historique Westminster Hall.

### Westminster Hall

---

Même si elle s’est inspirée de Canberra, la Chambre des communes du Royaume-Uni a opté pour un usage différent de sa chambre parallèle, qui sert principalement à offrir des possibilités supplémentaires pour débattre des affaires émanant des députés. La Chambre des communes n’arrivait plus à répondre aux demandes formulées par les députés pour les débats d’ajournement de fin de journée<sup>18</sup> (possibilités de poser des questions à un ministre ou à son représentant et de les obliger à fournir des réponses). Les députés souhaitaient vivement avoir plus de possibilités de demander des comptes à l’exécutif.

Son horaire actuel tient compte de ce besoin. La majeure partie du temps à Westminster Hall est consacrée à ce qu’on appelle les affaires des députés d’arrière-ban (Backbench Business). Le gouvernement attribue le temps réservé aux affaires des députés d’arrière-ban et les débats qui se tiennent dans ces périodes précises sont gérés par le Comité des affaires des députés d’arrière-ban (Backbench Business Committee). Les députés peuvent soumettre au Comité des propositions de débat, à Westminster Hall ou à la Chambre, sur des sujets qu’ils jugent pertinents. Les demandes de débat sont soumises à l’approbation du Comité, et celles qui sont retenues sont ensuite inscrites à l’ordre du jour, habituellement les mardis et mercredis, chaque semaine de séance<sup>19</sup>.

Les propositions de débat retenues sont choisies en fonction de leur mérite, en prenant soin d’examiner l’actualité du sujet et le moment choisi, l’importance de tenir un débat sur le sujet et le nombre de députés qui souhaiteraient y prendre part. De plus, on vérifie si le débat a déjà été diffusé ou organisé par d’autres moyens et si une motion de fond sur le sujet a déjà été étudiée à la Chambre<sup>20</sup>.

Westminster Hall prévoit aussi du temps pour la tenue des débats sur les pétitions et les pétitions électroniques et sur les rapports des comités permanents. Ces débats sont gérés respectivement par le Comité des pétitions (Petitions Committee) et le Comité de liaison (Liaison Committee)<sup>21</sup>. L’horaire des autres travaux de Westminster Hall est établi en concertation avec les *voies habituelles* de la Chambre, soit les whips du gouvernement et de l’opposition<sup>22</sup>.

Du point de vue de la procédure, le fonctionnement de Westminster Hall est semblable à celui de la Chambre de la Fédération : quorum peu élevé, absence de votes et de témoins, et un horaire défini pour chaque semaine de séance.

En novembre 2000, un an après la mise sur pied de Westminster Hall, le Comité spécial sur la modernisation a présenté un rapport à la Chambre soulignant que Westminster Hall avait admirablement réussi à offrir aux députés des possibilités supplémentaires de débat. Grâce à cette nouvelle chambre, les députés ont profité de 134 occasions supplémentaires de poser des questions aux ministres, et 13 débats supplémentaires ont été tenus sur les rapports des comités permanents<sup>23</sup>.

Pour ce qui est du nombre de députés présents aux débats, celui-ci variait de 5 à 30 députés, avec une moyenne de 10 à 12 députés, ce qui correspond environ à 25 % de la capacité de la salle de réunion. Toutefois, le taux de participation relativement faible des députés à ces débats n'a pas inquiété le Comité outre mesure, car la chambre parallèle a pour objectif de répondre à la demande d'augmenter les heures de débats afin de donner aux députés, et en particulier aux députés d'arrière-ban, une chance d'intervenir sur des questions d'importance et de les soulever auprès de l'exécutif<sup>24</sup>.

### **Une nouvelle chambre pour le Parlement du Canada?**

Les deux Parlements de type Westminster dont il est question dans le présent article ont délibérément pris des mesures pour rationaliser le processus législatif. Les pressions exercées sur le temps disponible à la Chambre les ont incités à s'engager sur la voie de l'établissement d'une seconde chambre. Ce faisant, ils ont découvert de bons moyens d'améliorer le travail des députés. Chacun de ces Parlements a augmenté (d'environ 30 %) le temps disponible pour les débats, offert aux députés de nouvelles tribunes pour s'exprimer afin de demander des comptes au gouvernement, en plus de leur donner l'occasion de tenir des débats sur des sujets plus pertinents aux yeux de leurs électeurs.

Leurs chambres parallèles rendent possible la mise à l'essai de modifications procédurales envisagées avant leur application à la Chambre principale. Elles donnent aux whips et aux leaders parlementaires une plus grande marge de manœuvre pour gérer le programme législatif sans avoir recours à l'attribution de temps. De plus, l'augmentation du temps disponible pour les débats à la Chambre principale peut faire en sorte que les députés aient l'occasion d'intervenir sur des projets de loi plus controversés et lourds de conséquences.

L'atténuation des contraintes de temps imposées au calendrier de la Chambre pourrait réduire le recours aux

projets de loi omnibus. Cela se traduirait par le dépôt d'un plus grand nombre de projets de loi pour accomplir ce qu'un projet de loi omnibus accomplirait, mais cela permettrait aussi la tenue de débats et de votes distincts sur les principaux éléments de la législation.

Le bien à la fois le plus précieux et fugace dont dispose les députés, c'est le temps. La façon dont nous utilisons notre temps à Ottawa et dans notre circonscription reflète toute l'importance que nous accordons à nos électeurs. Ainsi, la gestion efficace du temps des députés est l'un des principes fondamentaux de l'ensemble de nos procédures et conventions parlementaires. L'utilisation efficiente et efficace du temps des députés à Ottawa est primordiale.

Chaque année, les députés des 338 circonscriptions fédérales du Canada se réunissent à Ottawa pour 26 semaines environ. En date de l'ajournement du 13 décembre 2017, la Chambre avait tenu 250 jours de séances au cours de cette 42<sup>e</sup> législature (qui a commencé le 3 décembre 2015); cela correspond à environ 125 jours de séance par année.

À ce jour au cours de la présente législature, 35 projets de loi des Communes ont reçu la sanction royale, et seulement cinq d'entre eux sont des projets de loi émanant des députés. Il y a aussi 33 projets de loi émanant du gouvernement et 51 projets de loi émanant des députés qui sont toujours en attente à diverses étapes du processus législatif aux Communes et au Sénat<sup>25</sup>. Il reste probablement un peu plus de 200 jours de séances avant l'élection de 2019.

À un peu plus de la mi-parcours de la présente législature, il y a plus d'affaires inscrites au *Feuilleton* que le Parlement, à ce rythme, est susceptible de pouvoir mener à bien avant la dissolution et la prochaine élection générale fédérale. Et même dans ce contexte, le gouvernement a imposé la clôture des débats à trois reprises, et il a imposé une motion d'attribution de temps à 27 occasions<sup>26</sup>.

C'est donc à nous qu'il incombe d'envisager comment nous pourrions utiliser ce temps précieux plus efficacement. Heureusement, il y a deux bons exemples dans le Commonwealth dont nous pouvons nous inspirer.

Plus tôt au cours de la présente législature, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC) a entrepris une étude du *Règlement* afin de rendre le Parlement plus propice à la vie de famille. L'étude visait à examiner comment les députés pourraient utiliser plus efficacement leur temps au Parlement et accroître la prévisibilité de leurs horaires. Le greffier par intérim à l'époque, Marc Bosc, a été invité à témoigner devant le Comité. Il a notamment indiqué ce qui suit dans son exposé :

[...] en vue d'atténuer en partie les contraintes

de temps dont il est question aujourd'hui [...], le Comité voudra peut-être se pencher sur l'utilité d'une chambre parallèle, une pratique en usage en Grande-Bretagne et en Australie et peut-être ailleurs dans le monde. Ici, le Comité pourrait déterminer s'il veut recommander une telle avenue et, le cas échéant, le fonctionnement d'une telle chambre, le moment où elle pourrait siéger, les limites imposées sur ce qu'elle pourrait faire, etc. En d'autres mots, il s'agirait d'établir si cette chambre existerait uniquement à des fins de débats ou à des fins plus vastes<sup>27</sup>?

Après l'exposé de M. Bosc, les membres du Comité lui ont posé des questions, notamment au sujet d'une chambre parallèle. Pour ce qui est du coût éventuel, on a souligné qu'il ne serait pas nécessairement lourd sur le plan administratif ou dispendieux d'installer et d'exploiter une chambre parallèle, et que tout dépend de la complexité du système envisagé<sup>28</sup>.

Dans l'ensemble, une chambre parallèle à la Chambre des communes renforcerait le processus démocratique au sein du Parlement canadien en offrant aux députés de meilleurs moyens de légiférer et de remettre en question l'exécutif. L'idée mérite donc un examen attentif.

## Notes

- 1 Samara Canada, *Qui est le patron? : Les perspectives des Canadiens sur leur démocratie*, tiré de <http://www.samaracanada.com/fr/la-recherche/leadership-politique/qui-est-le-patron->, le 21 décembre 2017.
- 2 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants, *Role of the Federation Chamber: Celebrating 20 years of Operation*, juin 2015, p. 1, 1.2 [TRADUCTION].
- 3 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants (37<sup>e</sup> législature), *About time: Bills, questions and working hours*, octobre 1993, p. 5 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 4 *Ibid.*, p. 12 [TRADUCTION].
- 5 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants, *Role of the Federation Chamber: Celebrating 20 years of Operation*, juin 2015, p. 2, 1.6 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 6 *Ibid.*, p. 9, 2.15.
- 7 Parlement de l'Australie, « Infosheet 16 – The Federation Chamber », dans *House of Representatives: Powers, Practice and Procedure* [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 8 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants, *Role of the Federation Chamber: Celebrating 20 years of Operation*, juin 2015, p. 14 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 9 *Ibid.*, p. 25.
- 10 *Ibid.*, p. 13, 2.32.
- 11 Surtees, Claressa. *Une seconde chambre délibérative au sein*

*de la Chambre des Représentants de l'Australie : 20 ans après*, octobre 2014, p. 7.

- 12 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants, *Role of the Federation Chamber: Celebrating 20 years of Operation*, juin 2015, p. 19 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 13 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants (37<sup>e</sup> législature), *Time for review: Bills, questions and working hours*, juin 1995, p. 13 [TRADUCTION].
- 14 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants, *Role of the Federation Chamber: Celebrating 20 years of Operation*, juin 2015, p. 14, 2.33 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 15 Barnes, Andre. *Notes on Alternate or Parallel Debating Chamber*, Bibliothèque du Parlement, Parlement du Canada, le 23 août 2017, p. 3 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 16 Parlement de l'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants, *Role of the Federation Chamber: Celebrating 20 years of Operation*, juin 2015, p. 37, 4.33 [TRADUCTION].
- 17 Parlement du Royaume-Uni, Comité spécial sur la modernisation de la Chambre des communes (1998-1999), premier rapport, *The Legislative Process*, décembre 1998 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 18 Royaume-Uni, Bibliothèque de la Chambre des communes, *House of Commons Sittings in Westminster Hall*, Briefing Paper Number 03939, le 15 juillet 2016, p. 7 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 19 Royaume-Uni, Chambre des communes, dans *Parliamentary Business, Committees, Backbench Business Committee*, tiré le 29 décembre 2017 de <http://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/commons-select/backbench-business-committee/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 20 *Ibid.*
- 21 Royaume-Uni, Chambre des communes, dans *How Parliament Works, Westminster Hall Debates*, tiré le 29 décembre 2017 de <https://www.parliament.uk/about/how/business/debates/westminster-hall-debates/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 22 *Ibid.*
- 23 Royaume-Uni, Bibliothèque de la Chambre des communes, *House of Commons Sittings in Westminster Hall*, Briefing Paper Number 03939, le 15 juillet 2016, p. 9 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 24 *Ibid.*
- 25 Parlement du Canada, *Législation en bref*, LEGISinfo, 42<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, tiré le 18 décembre 2017 de <http://www.parl.ca/LegisInfo/LAAG.aspx?Language=F>.
- 26 Parlement du Canada, *Journaux*, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature.
- 27 Parlement du Canada, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, réunion n° 5, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, le 2 février 2016 de <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/PROC/reunion-5/temoignages>.
- 28 Parlement du Canada, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, *Témoignages*, réunion n° 5, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, le 2 février 2016 de <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/PROC/reunion-5/temoignages>.

# *Les parlementaires et la santé mentale : une conversation franche*

Un Canadien sur cinq aura, à un moment donné dans sa vie, un problème de santé mentale. Pourtant, malgré les importantes mesures prises pour éliminer la stigmatisation des problèmes de santé mentale, les gens qui éprouvent des symptômes aigus ou vivent des épisodes sévères ont souvent l'impression de devoir se battre seuls et en silence. Les emplois liés à un stress élevé, par exemple en politique ou au Parlement, sont souvent associés à une première manifestation ou à la réapparition de ces problèmes en raison de certains facteurs déclencheurs. La nature très publique de cet emploi et le besoin constant d'être réélus rendent les politiciens hésitants à divulguer leurs problèmes de santé mentale. Ces dernières années, toutefois, ils semblent davantage disposés à le faire, même lorsqu'ils sont en poste, et à dire ouvertement qu'ils doivent en même temps gérer un problème de santé mentale. Trois parlementaires qui ont dévoilé publiquement leur problème de santé mentale participent à la table ronde pour parler de leur expérience du travail de parlementaire malgré ce problème. Avec une franchise désarmante, ces personnes racontent leur histoire et en profitent pour dire à tous ceux qui se trouvent dans cette situation de persévérer, même dans les moments les plus difficiles. Les participantes, tout en reconnaissant que ce défi est un écueil dans leur travail, affirment néanmoins que cette épreuve a eu des répercussions positives en les rendant capables de compassion et de réalisme, et en leur permettant d'acquérir une perspective unique qui les font exceller dans certains aspects de leur emploi. Cette table ronde a eu lieu en novembre 2017.

**Participant(e)s :** Sharon Blady, ancienne députée provinciale, Celina Caesar Chavannes, députée, et Lisa MacLeod, députée provinciale

**CPR :** Ces dernières années, vous avez toutes vécu des périodes de dépression avant d'entrer au parlement ou pendant que vous étiez en poste. Pourriez-vous décrire brièvement les circonstances dans lesquelles vos symptômes de dépression sont apparus?

**SB :** J'étais en poste à l'époque, mais j'étais députée d'arrière-ban. La session n'en finissait plus de finir, même si l'été était déjà arrivé. Les membres de l'opposition étaient absolument déterminés à s'enfermer ici avec nous, et on était en juillet. Je devais faire face à deux ou trois autres problèmes : je suis mère célibataire et j'avais souffert de dépression postpartum. Cette expérience m'a appris par la suite à déceler les indices d'un autre épisode de dépression. J'ai acquis toutes sortes de compétences et d'outils qui m'ont permis d'y faire face, et je m'en suis toujours bien tirée.

Un matin, pendant une réunion du caucus, j'ai reçu un message sur mon téléphone : quelque chose venait de se

produire dans mon quartier. On m'envoyait un article accompagné de la photo d'une maison. Deux bambins avaient été retrouvés sans vie. Il était aussi question de la mère. Dès que j'ai vu la photo, j'ai reconnu la maison. Je savais qui y habitait. J'ai aussi eu un frisson, j'avais l'impression de savoir ce qui c'était passé. Cette dame habitait dans ma circonscription; la dernière fois que je l'avais vue, elle tenait son premier enfant dans les bras et était enceinte de son deuxième. De nouvelles informations ont été diffusées pendant la journée : la dame souffrait d'une psychose postpartum. En état de crise, elle avait décidé de donner un bain à ses enfants. Ils ne sont pas sortis vivants de la baignoire. Elle-même s'est par la suite jetée dans la rivière.

Cet événement a déclenché le sentiment de culpabilité lié à ma propre expérience de dépression postpartum. Ça s'est passé en juillet 2013, et j'ai peu à peu glissé dans un état dépressif. Je m'en tirais, jusque là, en raison de toutes les obligations liées à mes fonctions à la Chambre; en plus, on nous avait dit dès le début de l'été qu'aucun congé ne serait possible parce que nous devons être présents en nombre suffisant à la Chambre. Mais après quelques jours, j'ai bien été obligée de prier le whip de venir à mon bureau et je lui ai expliqué pourquoi j'avais besoin de ce congé. Je lui ai dit à quel point les événements m'avaient touchée.

---

*Sharon Blady a été députée provinciale de Kirkfield Park (Manitoba) de 2007 à 2016. Celina Caesar Chavannes a été élue pour la première fois en 2015 et est députée fédérale de Whitby (Ontario). Lisa MacLeod a été élue pour la première fois en 2006 et est députée provinciale de Nepean (Ontario).*



### Sharon Blady

Étant donné que la famille décimée habitait dans ma circonscription, certaines personnes savaient que je les connaissais et que j'avais participé à des vigiles et à d'autres événements de soutien communautaires. J'ai eu droit à une journée de congé. Je suis revenue chez moi, je me suis roulée en boule sous les couvertures et j'ai immédiatement repris le fil des idées suicidaires que j'avais déjà eues une seule autre fois dans ma vie, pendant ma dépression postpartum.

Mais j'ai eu de la chance. Nous avons un programme d'aide aux employés, le PAE, et j'ai communiqué avec les responsables. J'ai aussi un fils adulte, au début de la vingtaine, et il a été pour moi mon deuxième grand soutien. Je dois par contre avouer que j'ai un autre problème de santé, et que c'est lui qui m'a sauvé la vie. J'ai un trouble compulsif obsessionnel. Si je voulais dire adieu au monde et fuir mon problème, je devais d'abord élaborer un plan parfait qui ne laissait rien au hasard. Une partie de mon cerveau s'y est donc consacrée... au bout du compte, tout ça s'est résumé à une procrastination, et j'ai laissé tomber l'idée. Je suis bien sûr allée chercher l'aide dont j'avais besoin, mais cette partie de mon cerveau a repoussé dans l'ombre le problème de l'autre partie.

J'ai réussi à me remettre sur pied et à fonctionner correctement. La plupart des gens avec qui je travaille n'avaient aucune idée de ce que je venais de vivre; ils

pensaient seulement que j'avais été secouée par les événements qui s'étaient produits dans ma circonscription. Quelques mois plus tard, en octobre, il s'est passé quelque chose d'intéressant. On m'a nommée ministre de la Vie saine et on m'a confié le portefeuille de la santé mentale; treize mois plus tard, j'étais nommée ministre de la Santé. J'ai mis mon expérience à contribution dans ces portefeuilles. J'aurais assumé ces portefeuilles avec tout le sérieux voulu, peu importe la situation, mais mon expérience me donnait un point de vue supplémentaire. J'ai fini par parler publiquement de mon défi, et je remercie les médias qui l'ont couvert de manière positive.

**LM:** Quelle histoire émouvante, Sharon, merci beaucoup de nous l'avoir racontée. J'ai aussi vécu des problèmes au travail. Je faisais partie d'une équipe qui avait travaillé très dur pour former un gouvernement. Quand nous avons perdu les élections, en 2014, j'ai commencé à avoir beaucoup de difficulté à me nourrir. Je n'ingérais peut-être que 400 calories par jour, et encore. Ça a duré environ deux mois, puis j'ai réussi à me secouer. Je suis allée passer une petite semaine en Israël et j'ai recommencé à manger et à me sentir bien. Mais, quand je suis revenue à la maison, j'ai constaté toute la mesure de la pression que je subissais. Les gens s'attendaient tellement de moi, alors que tout ce que je voulais, c'était de passer du temps avec ma famille et souffler un peu.

À Noël, je me sentais pour ainsi dire paralysée. En fait, j'étais anxieuse. J'allais vraiment mal. Je n'arrivais plus à dormir, la vie n'avait plus de saveur. En février, mon député fédéral, John Baird, a annoncé son départ. On me disait de laisser tomber la politique provinciale et de me lancer plutôt dans une campagne au fédéral pour briguer son siège. Je voyais cela en quelque sorte comme une occasion pour moi et ma famille de reprendre un rythme normal, mais je subissais quand même des pressions de tous bords, tous côtés. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à me fermer aux autres et à me replier sur moi-même. En fait, si j'avais pu, je serais restée à dormir dans mon lit jusqu'à la fin de l'été.

À Ottawa, je me suis présentée à l'hôpital le plus proche, le Queensway-Carleton, pensant que je venais de subir un infarctus. Je souffrais tout simplement d'anxiété. À Toronto, j'ai eu des problèmes pulmonaires et je pensais que c'était peut-être en raison d'un anévrisme. Je me suis présentée à l'Hôpital général de Toronto et j'y suis restée toute la journée. Les deux fois, on m'a rassurée sur ma bonne santé physique. Ensuite, c'était je crois en mai 2015, je me suis fracturé une cheville, et c'est là que la situation a commencé à dégénérer. Je restais à ne rien faire à la maison, je ne pouvais pas bouger. Je me suis vraiment éloignée de mes collègues et j'ai refusé tout engagement public. Je pense à tout ce ma fille a dû éprouver à me voir comme ça.

Au début de l'été, j'ai commencé petit à petit à parler aux gens de ce qui m'arrivait. J'en ai parlé à mon médecin de famille, et elle m'a indiqué la voie à suivre. J'ai pu me confier aux intervenants en santé mentale et je me suis mise à apprendre des techniques de maîtrise de la respiration. J'ai dû apprendre à rester concentrée sur les aspects positifs des choses plutôt que sur ceux qui me paraissaient négatifs.

Je suis une personne productive, comme tous les politiciens, et quand je me lève, à 6 heures, je dresse une liste des 10 choses que je dois faire cette journée-là en commençant par celles que je dois faire en premier. À cette époque, je n'arrivais même pas à terminer ma liste tellement j'étais convaincue que je n'arriverais pas à la respecter. Il y avait un autre élément déclencheur, et j'ignore vraiment pourquoi, puisque tous ces gens sont mes amis : je parle du caucus. J'angoissais à la perspective de participer au caucus pendant deux jours. Notre caucus se réunissait les mardis; donc, à partir du dimanche, je perdais ma concentration et je commençais à m'inquiéter. Pourtant, ces gens-là comptent parmi ceux qui m'ont le plus aidée dans la vie. Je n'ai aucune idée de la raison pour laquelle je réagissais ainsi.

Il y a une autre chose : les gens de ma collectivité ont commencé à se poser des questions. J'ai toujours eu le souci de participer au plus grand nombre d'événements possible dans ma circonscription. J'allais même assister à l'ouverture d'une enveloppe... littéralement. Les gens ont commencé à me demander la raison de mes absences. Je ne savais plus où j'en étais. Je n'avais plus confiance en moi, mon estime de soi était à zéro. Je restais assise là, les yeux fixés sur le mur, et je me disais que je n'étais rien d'autre qu'une loque.

J'ai commencé à en parler, mais c'était difficile. J'appelais mon médecin pour la moindre raison, et j'ai fini par lui dire : « Je crois que c'est dans ma tête. J'ai un problème, mais ce n'est pas un problème de santé physique. » Ça m'a soulagée de le dire tout haut. Ça m'a même aidée peu à peu, parce que je n'avais plus à me cacher.

J'ai fait une déclaration publique à ce sujet, et je dois avouer que je l'ai peut-être faite un peu trop tôt. Mais je tenais à le faire. Les réactions m'ont tout de suite dépassée. Je crois que je n'étais pas prête. Je devais accorder une entrevue le lendemain à une personne très engagée sur les questions de santé mentale à Ottawa. Et je me suis effondrée en plein milieu de l'entrevue. J'ai dû appeler une connaissance à l'Hôpital Royal Ottawa pour m'aider à mettre en place quelque mécanisme d'adaptation. J'ai vécu deux autres épisodes où mon anxiété m'a littéralement empêchée de fonctionner. Dans les deux cas, mes problèmes émotifs et anxieux se sont traduits par des problèmes physiques.

Laissez-moi vous dire une chose : quand vous déclarez publiquement que vous avez un problème, vous aurez bien sûr quelques détracteurs. Mais j'ai été inondée de réactions positives. Les gens me disaient : « Merci, je suis passé par là moi aussi. » ou « J'ai vécu exactement les mêmes choses. » C'est bizarre, mais cela nous reconforte parce qu'on se rend compte que nous ne sommes pas seuls.

CCC : Je vous remercie toutes les deux; j'ai vécu des choses en bonne partie semblables. Vous parliez du caucus... je déteste les caucus du mercredi. C'est une obsession constante, j'ai toujours l'impression que je ne suis pas à la hauteur. Tous les autres font état des choses merveilleuses qu'ils ont pu faire dans leur collectivité, et j'ai l'impression, moi, de n'avoir rien fait. Ce n'est pas vrai, mais, en mon for intérieur, c'est ce que je ressens.

Vouloir rester au lit, manquer de confiance, se sentir constamment vulnérable : j'éprouve tout cela aujourd'hui encore. Je me rends tout le temps à l'urgence; ça fait au

*Je suis une personne productive, comme tous les politiciens, et quand je me lève, à 6 heures, je dresse une liste des 10 choses que je dois faire cette journée-là en commençant par celles que je dois faire en premier. À cette époque, je n'arrivais même pas à terminer ma liste tellement j'étais convaincue que je n'arriverais pas à la respecter.*

*~Lisa MacLeod*

moins 10 fois que je jure à mes médecins que je suis en train de mourir et qu'il faut absolument préparer le défibrillateur et dire Dégagez! parce que mon cœur va cesser de battre. Bien sûr, ça n'a jamais été le cas.

En outre, parler ouvertement de mon problème était très thérapeutique, mais le fait d'en parler publiquement a été extraordinaire. J'ai apprécié écouter les autres personnes en parler, parce que je ressentais exactement la même chose.

Cela faisait un bout de temps que je savais que j'étais quelque peu dépressive, mais je crois l'avoir vraiment compris quand j'ai perdu une élection partielle. Pour une raison que j'ignore, j'avais l'impression que la terre entière attendait les résultats de cette élection partielle et

que rien ne pouvait m'arriver de pire que de la perdre. Je suis une personnalité de type A, je rafle tous les prix, mon curriculum vitae est exceptionnel, et voilà que je perds une élection partielle et que tout le monde assiste à ma défaite en se disant que je suis tout sauf une gagnante.

Cette élection partielle avait lieu en novembre 2014. Je suis restée dans mon lit jusqu'au mois de février suivant. Je n'avais le goût de rien faire. Je n'arrêtais pas de me dire : « Quel genre de loque reste au lit toute la journée et ne se lève pas pour faire tout ce qu'un adulte doit faire? » Mon état dépressif empirait constamment; évidemment, j'étais à ce moment-là au cœur de la course aux élections générales. Je ne voulais pas m'arrêter ne serait-ce qu'une seconde pour aller chercher l'aide dont j'avais besoin, de crainte que quelqu'un d'un autre parti découvre mon problème et s'en serve contre moi.

**LM :** Ou quelqu'un de votre propre parti, n'est-ce pas?

**SB :** Exactement!

**CCC :** Honnêtement, je n'aurais jamais cru que quelqu'un de mon propre parti puisse faire une telle chose. Mais les gens qui étaient au courant, dont mon époux, me disaient que je ne pouvais pas le faire à ce moment-là. Donc, la pression n'a cessé d'augmenter. Mon époux a dû au bout du compte quitter son emploi pour me venir en aide, à moi, qui n'avait pas travaillé depuis les élections précédentes.

Je gagne les élections et en principe, tout va pour le mieux. Je gagne les élections, je suis secrétaire parlementaire du premier ministre... je devrais être emballée. Au mois de mars, je me rappelle, c'était en plein milieu d'une réunion,

*Lorsque je me regarde,  
maintenant, et que je me compare à qui  
j'étais à l'époque, la seule chose qui m'a  
sauvée dans l'arène politique, c'est qu'on  
n'est pas toujours au centre des choses. Il  
faut donner préséance aux gens qu'on sert.  
Par conséquent, je crois que ma santé  
mentale m'a peut-être donné une bonne dose  
d'humilité et m'a probablement rendue plus  
modeste. Ça m'a permis de vraiment  
ressentir de l'empathie envers les gens qui  
vivent des moments difficiles.*

*~Celina Caesar-Chavannes*

je me suis dit que j'étais incapable d'assumer ce rôle. Toute le monde savait que je n'aimais pas le rôle de secrétaire parlementaire du premier ministre, par ce que je sentais qu'il n'était pas suffisamment structuré pour moi. Mais plutôt que de dire : « Ce poste n'est pas suffisamment structuré », je l'assumais sans rien dire et je pensais : « Bien sûr que tu peux le faire. Tu as déjà été entrepreneure de l'année. Tu as l'habitude de faire un million de choses en même temps. Tu as trois enfants, quand même! »

Au bout du compte, j'ai dû abandonner; j'ai laissé tomber le caucus, j'ai quitté la Colline du Parlement, je suis revenue à la maison en pleurnichant et sans rien comprendre à ce qui se passait. J'en étais arrivée à un point de rupture.

Mais je n'avais pas prévu en parler. Le *Huffington Post* m'a demandé d'écrire un blogue sur le sujet, et les réactions ont été si impressionnantes qu'en fait, j'étais presque plus déprimée qu'avant. Il m'est arrivé la même chose à peu près qu'à Lisa : j'étais en pleine entrevue quand je me suis effondrée. J'ai fini par ne plus vouloir en parler du tout, et j'ai même dit à mon personnel que plus jamais je ne ferais d'entrevue au sujet de mon problème de santé mentale.

Peu à peu, grâce aux médicaments, à la méditation, à la prière et à tout ce que j'ai fait pour me rétablir, je me suis mise à aller un peu mieux. Mais ce qui m'a le plus aidée, c'est d'en parler. En parler, cela veut dire que je pouvais au moins dire à mon époux que, ce jour-là, je n'étais pas en grande forme. Plutôt que de me taire et de me battre, j'en parlais à mon mari, qui pouvait alors se dire : « Bon! Je ne vais pas l'embêter parce qu'elle ne s'est pas brossé les dents ce matin. Je vais la laisser dormir, je ne la dérangerai pas. » C'est une stratégie qui me sied mieux. Puisqu'il était au courant, je n'avais plus à pester contre lui et à lui dire de me laisser tranquille.

Mais ça m'a aussi aidée d'entendre les autres femmes raconter leur expérience.

**SB :** Rester en boule dans son lit? Je connais ça : bienvenue au club.

**CCC :** Je n'ai pas gardé beaucoup de souvenirs de ce que je faisais, ces jours-là, mais je me souviens quand même que, pour moi, être déprimée ne signifiait pas nécessairement passer son temps à pleurer. Ça voulait plutôt dire que je n'avais le goût de rien faire. Ma motivation à accomplir des choses a changé du tout au tout. J'espère que les personnes qui vont entendre mon histoire retiendront que la dépression, ça ne se traduit pas toujours par des pleurs.

**CPR :** Avez-vous eu l'impression d'avoir eu facilement accès à des ressources adéquates (dans votre assemblée législative, votre parti, votre cercle social, auprès de votre professionnel de la santé) et que ces ressources vous ont



## Celina Caesar-Chavannes

aidée à obtenir un traitement et à vous rétablir?

**CCC :** Au sein du caucus, oui, absolument. Le premier ministre m'a dit de prendre tout le temps dont j'avais besoin. J'étais évidemment déterminée à retourner au travail. Mais ma principale ressource, c'était ma famille. C'est mon époux qui m'a dit : « Fais ce que tu dois faire. Je vais t'aider de toutes les manières possibles, peu importe ce qu'il faudra faire. » C'était très important. Quand mes collègues du caucus ont appris ce qui se passait, ils ont tous offert leur soutien. J'ai donc pu bâtir mon réseau de soutien, qui me permet de confirmer que tout va bien.

Je crois que certaines choses pourraient être améliorées. Il pourrait y avoir dans l'infrastructure fédérale des processus plus officiels faisant en sorte de concrétiser le soutien. Si je n'avais pas pu compter sur mon époux et sur son soutien indéfectible, j'aurais eu beaucoup plus de difficulté à traverser cette épreuve. Comme je le disais plus tôt, quand le whip vous dit qu'il n'est pas possible de prendre congé, vous ne pouvez pas prendre congé. C'est très important d'avoir auprès de soi quelqu'un, par exemple un époux, qui vous comprend et qui peut vous dire : « Écoute, chérie, prend congé. Ne reste pas là jusqu'à ce que mort s'ensuive simplement parce que le whip t'interdit de prendre congé. »

**LM :** Je suis d'accord avec Celina. Les gens sont informés, maintenant, et ils sont prêts à vous aider. Quant aux ressources en santé mentale, Celina et moi sommes dans la même situation, mais nous faisons le chemin inverse. Je quitte Ottawa pour aller travailler à l'Assemblée de Toronto, elle quitte la banlieue de Toronto pour aller travailler à Ottawa. Les pires journées sont celles que je passe loin de ma famille. C'est ma famille qui me soutient. J'ai proposé à notre Assemblée qu'il y ait une ressource sur place, même si c'est seulement pendant deux ou trois heures par jour, et même si une seule personne a recours à ses services. Cette ressource devrait peut-être même être obligatoire. J'aurais vraiment aimé pouvoir me confier à quelqu'un, étant donné que toutes les personnes sur qui je peux m'appuyer étaient à la maison, à Ottawa.

J'avais confié à mon leader et à mon whip en chef que j'avais eu des problèmes quelques semaines plus tôt et que j'avais abouti à l'hôpital. Il m'a immédiatement demandé s'il pouvait faire quelque chose pour moi. Non, malheureusement. C'est déjà du passé; je dois me rappeler les mécanismes à utiliser pour composer avec le problème, mais j'oublie de le faire. C'est en grande partie ma responsabilité personnelle, mais il y a des choses qui échappent à mon contrôle. Mon parti m'a donc beaucoup aidée, mais une ressource sur place serait utile.

Au début, les gens me demandaient pourquoi j'étais si souvent absente du travail. Tout ce que je voulais, c'était monter dans un avion pour rejoindre mon époux et ma fille, me retrouver à la maison en compagnie de mes deux chiens et de mon chat. Au début les gens étaient mécontents, ils me disaient : « Tu penses que tu peux t'absenter sans rien dire? Mais tu devrais être là! » Ce n'est pas aussi simple que ça.

Je crois que, lorsque j'ai parlé publiquement de mon problème, les gens ont éprouvé beaucoup plus de compassion. Mais je crois que le contraire est aussi vrai. J'avais demandé davantage de soutien en santé mentale, et un membre de longue date de mon assemblée m'a dit sans détour que nous en avions déjà suffisamment. Tant mieux pour vous : vous vivez près de Queen's Park, vous avez accès à du soutien. Mais ce n'est pas mon cas, et pourtant j'en aurais besoin. J'étais bouleversée, ça c'était fait sous les yeux du public. Je me suis sentie humiliée. J'avais l'impression de reculer. J'ai aussi eu l'impression que l'on empiétait sur ma vie privée; pourtant, c'est moi qui en avait parlé.

Tout comme Celina, j'avais arrêté de donner des entrevues sur la question de la santé mentale; ça me drainait trop d'énergie. La seule exception à cette règle, c'est quand un de mes collègues, Michael Gravelle, avait déclaré qu'il souffrait de dépression. J'ai eu l'impression que je devais lui donner mon appui. J'avais dit très

clairement aux journalistes de la CBC que, si je me sentais dépassée, à quelque moment que ce soit, j'allais mettre fin à la conversation. Ils se sont donc montrés très gentils. Je peux répondre à des questions difficiles, sauf quand il s'agit de ma santé mentale.

Tout ça me ramène à ce député de longue date de notre assemblée législative, qui avait déclaré que, selon lui, il y avait déjà suffisamment de soutien en santé mentale. Si c'est vrai, s'il y a suffisamment de soutien, comment se fait-il qu'un ministre important et un membre de longue date de l'opposition aient déclaré, durant la même séance, qu'ils avaient des problèmes de santé mentale? Et combien d'autres souffraient en silence? Je ne dirais pas que l'on fait preuve de courage en parlant de ce problème; si on en parle, c'est parfois tout simplement parce qu'on en a assez. Mais certaines personnes ont réellement peur d'en parler publiquement. Je ne sais pas si c'est le cas des autres participantes, mais, quand je l'ai fait, certains ministres et certains de mes collègues de l'assemblée législative se sont approchés de moi et m'ont pris la main. Ils m'ont regardée dans les yeux et... j'ai tout de suite compris qu'ils avaient vécu quelque chose de semblable.

**CCC :** Absolument. Absolument.

**SB :** Il est intéressant de constater que, dans votre cas à toutes les deux, lorsque vous en avez parlé, c'était au moment où vous étiez au beau milieu de tout, en convalescence et en voie de vous remettre à flot. Lorsque ma dépression a frappé, j'étais députée d'arrière-ban. Les gens étaient très préoccupés par ce qui leur arrivait et ce qu'ils manquaient parce que nous étions en session estivale : le fait qu'ils ne pouvaient pas être dans leur circonscription, les événements qu'ils manquaient et ainsi de suite. J'interagissais avec des collègues qui sont des personnes merveilleuses, mais, de façon générale, l'ambiance n'était pas saine.

L'autre différence, je m'en rends compte, c'est que je vis à Winnipeg et que l'Assemblée législative est à Winnipeg. Je roule pendant 20 minutes sur l'avenue Portage chaque jour, puis me voilà au travail. Pour moi, lorsque tout ça s'est produit, je ne veux pas parler ici d'une zone tampon... mais, puisque nous nous retrouvions dans une situation où, en raison de la façon dont la session se passait, ma collectivité savait que je n'allais pas être présente. Je n'allais pas pouvoir participer à tel barbecue ou tel autre événement parce que la session m'en empêchait. J'avais donc une certaine zone tampon, tout comme j'en avais aussi une du côté du caucus.

Cependant, je n'étais pas pressée d'en parler aux membres de mon caucus. Je ne m'attendais pas à de la sympathie. J'avais déjà fait face à une autre situation publiquement. Mon « cadeau » de mon époux d'alors, qui est maintenant mon exépoux, depuis mon élection, c'était une agression.

Et il m'a agressé encore une fois environ six mois plus tard. Puis, quelques jours après la deuxième agression, j'ai reçu un diagnostic de cancer. Lorsque j'en ai parlé au caucus, au personnel et à mes électeurs, je leur ai dit : « Vous savez quoi, je m'acquitte d'une partie de mon mandat en faisant l'objet d'une ordonnance de protection et je dois aussi composer avec le cancer », et j'ai reçu pas mal de critiques à ce sujet, on me disait que ce n'était tout simplement pas approprié. On m'a dit que nous étions censés trouver des façons de gérer tout ça afin que les gens ne sachent pas pourquoi on ratait des événements. Il fallait donc inventer des histoires afin de ne pas montrer de faiblesse.

Lorsque mon épisode dépressif s'est produit, j'avais déjà l'impression d'avoir fait face à beaucoup de honte et de blâme. Je n'en ai pas parlé. Une poignée de membres de mon caucus le savaient, et ils savaient qu'ils ne devaient pas en parler aux autres. Deux ou trois mois plus tard, le PAE a joué un rôle crucial pour m'aider à gérer ce qui se passait. J'ai aussi utilisé le PAE de façon proactive lorsque les choses se sont replacées aussi : « Oh! J'ai bien l'impression que cette situation pourrait me causer des problèmes. Je vais y aller, mais je vais aussi prendre un rendez-vous. » Encore là, la personne que je consultais dans le cadre du PAE se trouvait littéralement à deux bâtiments de l'Assemblée législative, sur Broadway. Je pouvais donc prendre des rendez-vous, les intégrer dans ma journée de travail, et personne ne pouvait savoir pourquoi j'allais me promener dans cette direction.

Par conséquent, contrairement aux autres, je n'ai pas reçu l'appui immédiat du caucus, mais j'ai bénéficié du soutien du PAE et j'utilisais ce programme de façon proactive, à l'avance. Or, cet élément déclencheur ne pouvait pas simplement être géré de manière proactive. Je crois que nous avons certaines bonnes mesures d'appui en place, mais je crois aussi qu'il en faut beaucoup plus. Lorsque j'ai été nommée ministre responsable des initiatives en matière de santé mentale, j'ai pu rencontrer tous ces gens et parler franchement de ce qui s'était passé.

Lentement, j'étais en mesure de créer d'autres mécanismes d'adaptation et j'ai pu en faire part à mon personnel. Je suis sûre que certains d'entre eux avaient déjà entendu parler de TCC, de la thérapie comportementale cognitive. À un moment donné, lorsque j'étais ministre de la Santé, on m'a dit que je ne devais plus me présenter à la période des questions avec des réponses contenant le terme neuroplasticité (*rises*), parce que les députés de l'autre côté s'enflammaient, et les deux questions complémentaires devenaient un peu bizarres.

C'est plus tard alors que j'étais encore ministre de la Santé, qu'on a été confronté à une situation où une femme qui s'appelait Bonnie Bricker s'était adressée aux médias au sujet de ce qui était arrivé à son fils, Reid. Le dossier n'avait pas encore fait son chemin au ministère. Elle a parlé

publiquement du fait que son fils avait été renvoyé à la maison par trois services d'urgence en dix jours et qu'il avait fini par se suicider. Ce qu'on voulait savoir, c'est comment une telle situation s'était produite. J'ai entendu cette femme parler à la radio en venant au travail. Je suis arrivée dans mon bureau et j'ai demandé à mes employés de me trouver son numéro de téléphone immédiatement. Je l'ai appelée et je lui ai parlé, de mère à mère. Et c'est de cette façon que tout s'est su. J'allais mieux à ce moment-là, et la réaction que j'ai obtenue était généralement positive. Cependant, en même temps, je savais que, pour chaque personne qui venait me voir, me tenait la main ou me disait que j'avais fait une bonne chose, il y en avait une autre qui chuchotait, quelque part, dans un coin, disant des choses dans mon dos. Ce qui est malheureux, c'est que certaines de ces personnes faisaient partie de mon équipe.

**CCC :** Je dois avouer que je suis d'accord. Je me souviens d'avoir fait des entrevues et de m'être dit à ce moment-là que certaines personnes devaient se dire que j'essayais seulement de rehausser mon profil. Je croyais que les membres de mon caucus n'allaient pas comprendre ce qui se passait et se demanderaient pourquoi j'agissais ainsi et que je faisais « tout ça pour elle ».

Je me disais toujours : « Imagine si j'étais à mon meilleur. » Mais je n'étais pas à 100 pour cent, je dirais que j'étais environ à 70 pour cent de la Celina que j'étais vraiment, celle qui ne lâche jamais et qui a fait toutes les choses merveilleuses que j'avais faites dans le passé.

Des gens de tous les partis, autant les libéraux, les conservateurs que le NPD, des gens que je n'aurais jamais imaginé, sont venus me remercier de ce que je faisais. Pour ce qui est de la réaction de la collectivité à tout ça, je reste incertaine. Je ne suis pas tout à fait convaincue que la collectivité a compris, parce qu'il faut se présenter à tous les événements.

Et récemment, j'ai dit non. Non, je ne vais pas rendre à chaque vente de charité dans chaque église et je ne vais pas être là pour l'ouverture de chaque entreprise. Je ne peux pas. Je n'ai tout simplement pas la capacité de le faire avec trois enfants, mon travail, les déplacements. Je ne peux tout simplement pas tout faire. J'ai dû faire de mon mieux pour évacuer de mon esprit les détracteurs et les dénigreur qui disaient : « Eh bien, Celina, c'est ce à quoi on s'attend de toi. Si tu ne le fais pas, tu ne gagneras pas la prochaine fois. » Et en fait, je m'en fous éperdument si je perds les prochaines élections. Je dois survivre. Je suis en mode de survie actuellement, et c'est difficile, mais c'est ce que je dois faire.

J'adorais ça avant, d'être toujours occupée. C'est là où j'étais à mon meilleur. Et maintenant, j'ai l'impression de passer à l'arrière-scène. Tout ça a donc vraiment changé ma façon de me conduire et d'interagir avec les gens. C'est



**Lisa MacLeod**

un sentiment bizarre que j'ai de la difficulté à décrire.

Lorsque je me regarde, maintenant, et que je me compare à qui j'étais à l'époque, la seule chose qui m'a sauvée dans l'arène politique, c'est qu'on n'est pas toujours au centre des choses. Il faut donner préséance aux gens qu'on sert. Par conséquent, je crois que ma santé mentale m'a peut-être donné une bonne dose d'humilité et m'a probablement rendue plus modeste. Ça m'a permis de vraiment ressentir de l'empathie envers les gens qui vivent des moments difficiles.

Il y a vraiment un côté positif. Un ami m'a dit : « Lorsque tu commences à apprécier ta maladie mentale et à la voir comme un cadeau, tu t'en sortiras mieux. » De temps en temps, je dois me le rappeler. Mais c'est un cadeau. J'essaie de voir le bon côté des choses et de l'utiliser pour aider les autres.

**LM :** Celina, j'aurais pu prendre ton histoire, et changer ton nom pour le mien. En ce qui concerne l'épuisement, le fait de ne plus avoir d'énergie... Tu sais, j'arrive à mes cinquièmes élections et je me suis dit : « Je suis allée en enfer et j'en suis ressortie de l'autre côté, alors perdre des élections ne me tuera pas. » Peut-être que ça aurait été le cas avant. J'aurais peut-être été détruite, mais, vous comprenez, j'ai vécu pire.

Moi aussi, tout à fait, je vois ça comme un cadeau. Je ne le percevais pas ainsi au début, mais je peux maintenant regarder les gens qui doivent composer avec un TSPT et je peux les aider. Je peux les serrer dans mes bras avec compassion lorsqu'il le faut.

Je sais bien qu'il y a des détracteurs, et je vais vous donner un exemple. J'étais assez jeune lorsque j'ai été élue. Après dix ans, je venais d'avoir un enfant, mon père est décédé la même année... Je crois que tout a culminé cette année-là et j'ai eu ce que j'appellerais un effondrement. J'utilise le mot « vidée » parce que j'avais l'impression que les gens m'avaient sucé toute mon énergie et que personne n'était là pour m'en redonner ou recharger mes batteries. Et la principale coupable, bien sûr, c'était moi. J'ai tout simplement continué à travailler et je ne prenais pas soin de moi.

Cependant, je me rappelle avoir parlé aux gens [à la fête d'anniversaire]; il y avait environ 500 personnes là, et tous pleuraient. Je leur ai dit de ne pas pleurer, parce que je ne leur disais pas tout ça pour qu'ils pleurent et qu'ils s'apitoient sur mon sort. « Je ne veux pas votre sympathie ». Et je ne suis pas désolée, parce que je ne le serais pas si j'avais un cancer. Je vous l'ai dit pour vous aider à comprendre pourquoi je suis différente maintenant.

J'ai fait une entrevue avec une personne qui n'est plus dans le domaine journalistique. C'était la chose la plus horrible que j'ai entendue. Elle m'a regardée en disant : « Qu'en est-il des gens qui disent que vous faites cela tout simplement pour faire les manchettes? »

**Les autres :** (*soupirs*)

**LM :** Et je l'ai regardée en pensant : « Merde, si je voulais faire les manchettes, j'aurais organisé une conférence de

*Lorsque je réfléchis au fait d'utiliser ces super pouvoirs au travail, je pense aussi à la période des questions. Vu mes problèmes d'anxiété, j'en suis arrivée au point où je me disais : « Qu'est-ce que le porte-parole de l'opposition ou n'importe quel autre membre de l'opposition ou encore un journaliste durant une entrevue peut me dire que mon cerveau ne s'est pas déjà dit à la puissance dix? »*

*~Sharon Blady*

presse ». Mais c'était la pire chose. Je me souviens de m'être dit : « Quel manque de sensibilité! Vous savez, personne ne parle de ses problèmes de santé mentale parce qu'il pense que ce sera bénéfique pour sa carrière. En fait, lorsque j'en ai parlé à mon époux – et il a fait une longue carrière de conseiller principal et de chef de cabinet adjoint pour Peter McKay en plus d'être allé en Afghanistan – je me rappelle lui en avoir touché un mot en janvier de l'année où je l'ai annoncé. J'ai dit : « Je vais le dire aux gens » et il a dit : « Chérie, ne le fais pas. Ça va probablement avoir une incidence sur ta carrière » et j'ai dit : « Mon chéri, je m'en fous. Je dois enlever ce poids de mes épaules et je ne peux pas le faire tant que je ne reconnais pas que c'est ce qui m'est arrivé. »

Je suis heureuse de l'avoir fait. Mes électeurs ont fait preuve de beaucoup de compréhension et de soutien. J'ai eu deux ou trois collègues, un en particulier, qui croient que j'ai l'air de bien aller et que je devrais me taire, et il y a eu cette journaliste, mais, de façon générale, la plupart des gens ont été assez bons. Et encore une fois, comme Celina, j'arrivais à un moment où tout avait fonctionné pour moi dans l'arène politique, mais j'avais l'impression que j'avais une vie et que je devais prendre soin de moi. Comme vous, j'ai l'impression de fonctionner à 70 pour cent de la Lisa que j'ai déjà été, la personne déterminée, motivée... je suis encore motivée, mais les choses ont changé.

Et je dois être honnête avec vous. Lorsque je suis heureuse, c'est de la joie pure. Et je ne sais pas si j'avais déjà vécu ça.

**CCC :** Très juste.

**LM :** C'est une chose très bizarre.

**SB :** C'est intéressant que vous ayez toutes les deux parlé de « cadeau ». Will et moi nous sommes rencontrés à la conférence régionale de l'Association parlementaire canadienne de Winnipeg. J'avais été invitée par le président de l'association, qui, en fait, avait déjà été mon porte-parole en matière de santé et qui est infirmier psychiatrique de formation. On m'a demandé de prendre la parole dans le cadre d'un groupe de discussion sur la santé mentale et sur les politiques en tant qu'exemple de « personne ayant vécu l'expérience pendant qu'elle était en fonction ».

Durant cette réunion, j'ai parlé de la façon dont j'avais recadré les choses pour mes enfants, parce que ce problème est en partie génétique et mes deux fils ont déjà eu certaines expériences. Mon fils aîné a eu son premier épisode dépressif durant une année sabbatique entre l'école secondaire et l'université. De son côté, mon plus jeune devait composer avec de l'anxiété. Je me suis retrouvée à devoir lui expliquer tout ça, et je ne voulais pas en faire une pathologie, alors je lui ai parlé de ses super

pouvoirs. Spontanément, j'ai expliqué à mon enfant qu'il était un peu comme un XMan et qu'il avait un pouvoir mutant. J'ai utilisé l'exemple de Cyclops. J'ai dit : « Regarde comment Cyclops peut utiliser sa vision laser pour faire sauter les méchants. Mais s'il ne porte pas sa visière, il peut brûler ses sous-vêtements lorsqu'il se prépare pour aller à l'école, le matin. »

Alors lorsque vous parlez de cadeaux, eh bien je fais monter tout ça d'un cran et je décris les problèmes de santé mentale comme des super pouvoirs. J'ai effectué des recherches en vue de créer des personnages de bande dessinée pour aider les enfants à composer avec tout ça. Au bout du compte, il s'agit de croire que ceux d'entre nous ayant vécu ce genre d'expérience et bien outillés – que ce soit sous forme de TCC ou de médication, ou peu importe ce dont on a besoin dans le coffre d'outils –, eh bien je crois qu'en présence de ces outils, nous en ressortissons grandis. Nous possédons en fait le profil que les gens espèrent de la part de ceux qui exercent des charges publiques. Il faut des gens qui ont de la compassion, de l'empathie et qui sont créatifs. Du point de vue de la dépression, beaucoup de recherches donnent à penser que nous avons un sens du réalisme, une perspective terre-à-terre et ouverte d'esprit.

Pour ce qui est de l'anxiété, j'ai déjà dit que, si je brûle une lasagne pendant que mon cerveau est en mode anxieux, je peux passer de cette situation à l'apocalypse en quinze étapes. Je peux creuser ma tombe plus rapidement que quiconque sur la planète. Par conséquent, grâce au travail de reformulation et de rétablissement que j'ai fait, je me suis demandé de quelle façon je pouvais utiliser tout ça de façon productive. J'ai décidé de m'en servir. Au bureau, je m'en sers à des fins de planification et de réflexion stratégique. Si j'épuise mon cerveau avec ce genre d'exercice productif, je ne pourrai pas creuser ma propre tombe si quelque chose tourne mal avec le souper!

Ce que j'ai trouvé intéressant, c'est que, à certains moments, mes employés arrivaient avec une note d'information sur une crise et une proposition de solution. Et j'en ris, maintenant, lorsque j'y pense, mais à ce moment-là, je disais à mes employés : « D'accord, vous n'avez pas à me suivre jusqu'au bout dans ma folie, 12 étapes plus loin, mais votre solution fonctionne seulement jusqu'à la troisième étape. Suivez-moi tandis qu'on réfléchit aux étapes quatre, cinq et six, et vous verrez comment tout dérape. Dans deux ou trois ans, on se retrouvera avec deux ou trois problèmes pires que celui qu'on tente de régler. »

Il ne faut donc pas laisser notre anxiété nous mener à l'apocalypse, mais je crois que nous avons de super pouvoirs, et il faut tout simplement apprendre à les maîtriser.

Puis, il y a la question de la stigmatisation. Je n'en ai pas parlé pendant que ça se produisait. J'étais une députée d'arrièreban et je voulais un jour être membre du Cabinet. Je ne savais que trop bien que, si j'en parlais à mes collègues et si je le disais au personnel politique, cette information, et le préjugé qui vient avec, aideraient au moment de prendre la décision durant un remaniement ministériel, et je me tirerais dans le pied.

J'ai été chanceuse. J'en ai parlé graduellement à certaines personnes dans certains cercles, et, lorsqu'est venu le temps d'en parler, quand Bonnie Bricker s'est tournée vers les médias et que les médias se sont ensuite tournés vers moi, j'étais beaucoup plus en contrôle. J'étais mieux et j'ai pu recadrer les choses et parler de mon expérience d'une façon précise. J'ai pu prendre le contrôle du récit et du message. Cependant, je ne crois toujours pas que la personne moyenne qui vit ce genre de chose et qui veut se présenter aux élections peut le faire... Ce n'est pas le genre de chose qu'on peut écrire dans ses documents de campagne.

**Les autres :** (*rires*)

**SB :** Mais, dans mon cas, à ce moment-là, je me disais : « Vous voulez dire que la ministre de la Santé est folle? Allez-y! »

Lorsque je réfléchis au fait d'utiliser ces super pouvoirs au travail, je pense aussi à la période des questions. Vu mes problèmes d'anxiété, j'en suis arrivée au point où je me disais : « Qu'est-ce que le porte-parole de l'opposition ou n'importe quel autre membre de l'opposition ou encore un journaliste durant une entrevue peut me dire que mon cerveau ne s'est pas déjà dit à la puissance dix? »

Cependant, au départ, ça m'a surpris. Je regardais mes collègues qui étaient là depuis plus longtemps que moi, je voyais leur langage corporel et je me disais : « Mon Dieu, cette personne devient nerveuse durant la période des questions? » Pour moi, en tant que députée comptant moins d'expérience, je me demandais ce qu'il y avait là d'effrayant. J'ai mes notes devant moi, je suis assise d'une façon précise et je me concentre sur ma respiration... Et, encore une fois, qu'est-ce que les gens pourraient bien dire que mon cerveau ne s'est pas déjà dit à la puissance 10? Je considère donc mon trouble anxieux comme un super pouvoir, et je suis heureuse d'avoir ce trouble, parce que la période des questions a été un jeu d'enfant.

**CCC :** J'apprécie les commentaires au sujet du Cabinet parce que je suis dans cette position actuellement. Il y a probablement environ un mois, je me suis rasé les cheveux. Je passais vraiment une mauvaise fin de semaine. Mon mari s'est rendu à la fête du Patrimoine pour aménager une tente; lorsqu'il est revenu, j'avais le crâne rasé. Il m'a

demandé ce que j'avais fait là, et j'ai répondu : « Je n'arrivais tout simplement pas à me coiffer comme je le voulais. » J'ai appelé le whip et je lui ai dit que ne pouvais pas venir. Vous auriez dû voir l'expression de mon mari, c'est quasiment comme si je lui faisais pitié. Et j'ai dit : « Chéri, ne me regarde pas comme ça. Je m'en fous de faire partie du Cabinet. » Je sais qu'il voulait se mettre à pleurer, parce que vous savez, nous le voulons tous les deux...

**LM** : Tu y arriveras. Ta force est incontournable, tu le sais!

**SB** : Oui, c'est vrai!

**CCC** : Mais, j'en suis à un point dans ma vie où ce n'est pas ça qui peut dicter ma conduite. Je ne peux pas vivre ma vie en me disant : « Eh bien, peut-être que je ne peux pas le faire, ou peut-être que je n'aurai pas l'occasion de le faire. » Nous avons eu une très belle vie avant tout ça, et elle sera encore très belle après.

C'est tout simplement une situation avec laquelle nous devons composer. Il y a des hauts et des bas. Je ne peux plus faire de listes. Si je ne peux plus le faire maintenant, ça ne se fera pas. Je ne peux pas lire un discours. Si vous voulez me donner un discours, eh bien, il faut me donner les cinq points principaux et me laisser faire mes recherches et rédiger moi-même mon discours, parce que je ne peux pas lire ce que quelqu'un d'autre me donne.

**SB** : Mais arrête-toi et pense à ce que tu viens de dire. Tu as dit que tu ne peux plus lire les discours écrits par les autres. Et comprends-moi bien, c'est beaucoup plus de travail d'écrire tous tes discours, mais ce que tu dis vient du fond du cœur.

**LM** : Absolument.

**SB** : Selon moi, pour le grand public, l'une des choses les plus décourageantes, c'est de regarder quelqu'un lire un discours écrit par quelqu'un d'autre. En fait, tu es beaucoup plus authentique. Ce n'est peut-être pas facile, mais tu agis comme le genre de personne que je veux voir au pouvoir. Je veux quelqu'un qui est passionné, qui prend les choses à cœur, qui parle avec son cœur plutôt qu'une personne qui dit : « Oui oui, donne-moi le discours, je vais aller faire le perroquet. » Tu dois voir ça comme un super pouvoir!

**CCC** : Je pense qu'il faudra un certain temps avant que je voie tout ça comme un super pouvoir plutôt que quelque chose de négatif. Mais, encore une fois, on a le cerveau qu'on a. Lorsque je reçois un appel du cabinet du premier ministre, je me dis : « Ah non, tu es congédiée! » Puis je me rappelle que non, ce n'est pas possible. Ou je me dis que je me retrouve dans une mauvaise situation pour

je ne sais trop quoi. Eh bien non, tu es une adulte, et tu ne peux pas avoir des problèmes de la sorte. Ce qu'il faut, c'est vraiment prendre ça un jour à la fois.

Il m'arrive encore de revenir en arrière et de réfléchir au fait que la Celina d'il y a 10 ans regarderait tout ce qui se produit et dirait : « Non, je n'ai jamais pleuré pour ce genre de chose ni géré une situation de cette façon. » Cependant, je ne peux pas oublier que la Celina actuelle doit tout simplement gérer la situation comme elle peut.

**LM** : Tu dois te souvenir que tu n'as jamais été parfaite, mais que ton imperfection est tout simplement différente maintenant. Je crois que, parfois, notre plus grand défaut, c'est de regarder en arrière et de se dire que tout était parfait. Non, ça ne l'était pas.

**CCC** : J'aimerais poser une question au sujet du syndrome de l'apocalypse. J'ai constaté que j'avais souvent ce genre de sentiment avant que je commence à en parler. Ça restait habituellement entre mon mari et moi. À certains moments, j'étais sûre que notre mariage allait être un échec. Je constate que, maintenant que j'en parle, je suis moins susceptible d'avoir ce genre de réflexion.

**LM** : Je suis d'accord avec toi. J'ai l'impression que le mariage avec mon époux est probablement plus solide maintenant qu'il ne l'a jamais été. Nous avons toujours eu une bonne relation, mais je constate que, maintenant, lorsqu'il a de mauvaises journées, j'ai plus de compassion, parce qu'il m'a littéralement regardée être évachée dans un LaZBoy pendant un an. J'ai dit à ma famille que j'allais devenir une joueuse professionnelle de Solitaire, mais il est resté avec moi durant tout ce temps.

Et pour ce qui est de l'autre chose que tu as dite, Celina... Tu as dit que la Celina d'il y a 10 ans n'aurait pas pleuré durant cette réunion. Avant, j'étais un pitbull dans l'arène politique. J'ai été au centre de certaines des attaques les plus mordantes et des luttes les plus folles à l'Assemblée législative sur les scandales et ce genre de choses. Je n'ai jamais versé de larmes. Et me voilà, samedi dernier, assise, durant le congrès de notre parti où nous avons présenté notre programme. Mon chef a dit qu'il y avait cinq priorités, dont la santé mentale. J'étais assise au beau milieu de cette salle de réception avec 1 500 personnes et, je ne vous mens pas, j'ai commencé à pleurer de façon incontrôlée. Dieu merci, Sam Ooseterhoff, le plus jeune élu dans l'histoire du Canada (il a 20 ans)... Pauvre lui, il était assis là et il me flattait la main. Puis, Todd Smith, notre porte-parole en matière d'énergie était là. Il ne savait pas quoi faire, alors il a tout simplement mis son bras autour de moi et m'a embrassée sur la tête et m'a tenue dans ses bras. *(Rires)*

En même temps, je me demande... si nous nous retrouvions au pouvoir, ces gens me feraient-ils confiance et croiraient en ma capacité de rester en contrôle? C'est quelque chose qui m'inquiète, mais je n'en fais plus une fixation comme avant. Lorsque j'ai commencé en politique, je voulais vraiment me joindre au Cabinet. Et quand nous avons perdu les dernières élections et que ça ne s'est pas produit, j'ai été dévastée. Maintenant, si on y arrive et que je suis nommée au Cabinet, je sais que je pourrai le faire. Je crois en être capable. Mais si ça ne se produit pas, est-ce que ça me détruira? Est-ce que je perdrai mon sentiment d'identité? Non, je ne crois pas.

**CCC :** Je suis d'accord. Si je ne me joins pas au Cabinet, si je perds mes prochaines élections... pour commencer, je ne peux pas penser aussi loin à l'avenir. Je sais que, si je fais très bien les petites choses au quotidien, c'est tout ce sur quoi j'ai le contrôle et c'est tout ce que j'ai la capacité de contrôler.

**LM :** Constatez-vous que, lorsque vous voyagez, vous êtes anxieuse, maintenant?

**SB :** J'ai vécu certaines phases, mais pas maintenant, et pas lorsque j'étais en fonction. Cependant, il m'arrive d'avoir des crises de panique, et l'idée de monter dans un avion me terrifierait.

**LM :** Dans mon cas, dès que je monte dans un train ou un avion, je m'inquiète de chaque petite étape. Le fait que ma famille va me manquer, ce qui se produira si je ne peux pas communiquer avec elle. Est-ce que j'ai apporté tout ce dont j'avais besoin?

**CCC :** Je ne défais jamais ma valise alors je ne m'en fais pas trop pour ça. J'ai juste pensé à ce qui m'obsède, et je pense que la seule chose, ce sont les caucus du mercredi. Je veux faire du bon travail, et je n'ai jamais l'impression d'en faire.

**LM :** Je suis très heureuse de mieux m'en sortir à ce sujet, mais, dans mon cas, ça a été un réel défi pendant plus d'un an.

**CCC :** Chaque mercredi, lorsque c'est fini, je trouve une pièce où je peux être seule et je pleure. Et je dois appeler mon époux, et il doit me calmer en me disant : « Chérie, tu fais du bon travail. Pense à tout ce que tu fais. » Et je dis : « Non, non. Tu aurais dû entendre untel. Ils détruisent tout! Je ne fais rien! » Et il m'aide à me calmer et, au bout du compte, j'en reviens. Mais je sais que, chaque mercredi, c'est un merdier.

**LM :** Et donc, avant la réunion du caucus, es-tu paralysée pendant deux jours?

**CCC :** Non, j'essaie de ne pas laisser tout ça me paralyser pendant aussi longtemps. C'est juste tout de suite avant. Du mardi soir jusqu'au mercredi vers midi ou 13 h, ce n'est tout simplement pas un bon moment pour moi. Deux ou trois de mes amis m'écrivent des messages textes pour me dire : « Je sais que c'est mercredi. N'oublie pas que tu es bonne. Tu es fantastique. » Et j'ai tout simplement le goût de leur écrire que je les emmerde!

**Toutes :** (*rires*)

**CCC :** Mais c'est mon talon d'Achille. J'ai l'impression de vouloir démissionner chaque mercredi.

**CPR :** Je voulais tout simplement dire...

**LM :** Oh! Salut Will! Tu es encore là!

**Toutes :** (*rires*)

**CPR :** (*Rires*). J'avais d'autres questions, mais je me rends compte que vous écouter parler et vous écouter interagir était le but principal de l'appel. Et, pour terminer sur cette note, vous êtes vraiment incroyables d'avoir accepté de participer. Surtout sachant, comme certaines d'entre vous l'ont dit, que parler en public de ce sujet ou faire des entrevues peut avoir d'énormes répercussions.

Cependant, le fait d'avoir parlé de tout ça, et peut-être avoir aidé un peu d'autres personnes (dont les parlementaires) qui composent peut-être avec des problèmes de santé mentale qu'elles gardent pour elles... lorsqu'elles liront tout ça... c'est un service énorme. Merci.

**LM :** Je veux tout simplement vous remercier de faire ça. Je pense que vous avez vu que c'est un peu comme une séance de thérapie pour nous. Parce que nous ne sommes pas seules dans tout ça, et parfois, c'est bon de se le rappeler. Je crois que c'est merveilleux d'avoir réuni des représentantes de trois partis politiques différents. Merci d'y avoir pensé et d'avoir maintenu le cap, parce que je sais que ce n'a pas dû être facile de trouver un moment où nous étions toutes disponibles. Je suis vraiment reconnaissante d'avoir eu l'occasion de participer, et j'étais très nerveuse au départ.

**CCC :** Merci mesdames de nous avoir parlé et d'avoir été aussi franches.

**SB :** Je pense que la seule chose que j'ajouterais, en tant que personne qui n'est plus en fonction, c'est que je suis heureuse d'aider ceux et celles qui sont encore en fonction de toutes les façons possibles. Ma nouvelle mission dans la vie, c'est d'utiliser mon expérience de charge publique et mon expérience personnelle liée à la santé mentale au service des autres.

# Être guide parlementaire au Canada

Les guides du Parlement fédéral et des assemblées législatives provinciales et territoriales jouent un rôle éducatif de premier plan. Dans certains cas, ils sont le premier point de contact pour les Canadiens, les nouveaux venus et les touristes qui souhaitent en apprendre davantage sur le système politique canadien. À l'occasion d'une table ronde animée par Mariya Kvitlana Tsap, stagiaire à la Revue parlementaire canadienne, sept guides et agents des visites de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec et de la Colline du Parlement décrivent leur journée de travail typique, racontent des anecdotes mémorables qu'ils ont vécues et donnent leur avis sur les faits les plus inusités concernant leur édifice respectif et les programmes qui pourraient intéresser les visiteurs.

**Guides représentant les assemblées législatives de la Colombie-Britannique (CB), du Manitoba (MN), du Nouveau-Brunswick (NB), de l'Ontario (ON), du Québec (QC) et le Parlement du Canada à Ottawa (PC1 et PC2). Modérée par Mariya-Kvitlana Tsap.**

*RPC : À quoi ressemble une journée de travail normale pour vous?*

**PC1 :** Au Parlement, les journées se suivent, mais ne se ressemblent pas. Comme nous accueillons des visiteurs de partout dans le monde, chaque visite est une expérience unique. Nos tâches varient également parce que nous effectuons des rotations au sein de l'équipe. Certains jours, nous nous occupons des visites et d'autres jours, nous accueillons les visiteurs à l'extérieur et les escortons à l'observatoire de la Tour de la Paix.

**MN :** Dans mon cas aussi, les journées varient de jour en jour, mais aussi de saison en saison. L'été, nous pouvons compter sur une équipe de guides. Mon travail consiste alors à offrir des programmes et à former et superviser les guides. L'hiver, nous avons une programmation réduite; nous offrons des visites guidées aux groupes scolaires et nous nous consacrons à des tâches administratives, à l'élaboration de programmes et à de nombreux projets de recherche. Nous essayons de trouver le plus d'information possible sur les expositions itinérantes et les activités organisées pendant l'année afin de commémorer divers moments de l'histoire.

**QC :** À l'Assemblée nationale, nous offrons des visites guidées au public, au personnel, à des groupes scolaires et à des dignitaires, du lundi au vendredi pendant les périodes où l'Assemblée siège et sept jours par semaine

pendant l'été. Nous établissons le calendrier des visites et le distribuons aux députés et aux partenaires de l'industrie touristique. Nous veillons également à ce que les présentoirs à dépliants soient bien remplis et participons à différents programmes et activités, comme la journée portes ouvertes organisée chaque année à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste (le 24 juin).

**N-B :** Cet été, nous sommes trois guides touristiques étudiants à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Dans certains cas, les visites ont été réservées et sont prévues à l'horaire, mais la plupart du temps, elles sont offertes en anglais ou en français au fur et à mesure que des gens se présentent.

*RPC : Qu'est-ce qui vous a amenés à vous intéresser à la profession de guide touristique ou à la vie politique et aux politiques publiques en général?*

**PC2 :** Je trouve cette question très intéressante dans mon cas, parce que j'étudie en langues modernes et que je n'avais pas d'intérêt particulier pour le système politique du Canada avant d'obtenir cet emploi. Je me suis dit que ce serait une bonne occasion pour moi de me renseigner concrètement sur le sujet. Le fait d'avoir à me familiariser avec toute l'information pertinente m'a vraiment incité à m'intéresser de plus près à la politique et a contribué à lui donner une dimension plus humaine.

**QC :** Je ne m'intéressais pas beaucoup à la politique quand j'étais plus jeune, sauf peut-être à l'époque où j'étais à l'université, parce que j'avais des amis qui étudiaient en sciences politiques. En 2007, j'ai suivi une formation pour devenir guide touristique de Québec offerte par le Collège Mérici; dans le cadre de ce cours,

---

*Mariya-Kvitlana Tsap, étudiante de premier cycle à l'Université de Toronto, a collaboré à la Revue parlementaire canadienne en 2017 à titre de stagiaire.*



**Emmanuel Boucher-Fassett présente une tournée de l'ancienne Chambre haute du Québec. En usage jusqu'en 1968, l'Assemblée nationale est devenue un parlement monocaméral. Maintenant, cette salle est utilisée pour les audiences publiques et les cérémonies.**

nous avons visité de nombreux points d'intérêt de la région, dont l'Assemblée nationale. Après la visite de l'hôtel du Parlement, je me suis dit que c'est là que je finirais ma carrière de guide touristique. Il m'aura fallu sept ans pour y obtenir un poste.

**MN :** Pour ma part, je me suis retrouvée dans mon poste à la suite d'un concours de circonstances. À l'université, j'ai étudié en sciences, mais pendant l'été, je travaillais pour le réseau des parcs provinciaux, où je m'occupais d'éduquer le public. À la fin de mes études, un poste d'agente des visites s'est ouvert et j'ai eu la chance de l'obtenir. Je m'intéresse à la politique depuis toujours, mais jamais je n'aurais imaginé gagner ma vie en donnant des cours d'éducation civique au quotidien.

**RPC :** À quel genre de questions intéressantes devez-vous répondre régulièrement et comment gérez-vous les questions politiques plus délicates qu'on doit vous poser à l'occasion?

**C-B :** J'ai travaillé tant pour le Parlement fédéral que pour l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Pourtant, quel que soit l'endroit, les

questions qui reviennent le plus souvent sont : « Quelle est cette église? », « Qu'est-ce qu'il y a dans ce centre commercial? » ou encore « Où se trouve la réception de l'hôtel? » Certaines personnes se dirigent vers ces bâtiments à l'architecture somptueuse sans savoir ce qu'ils sont. Elles se demandent quel genre d'activités se déroulent entre ces murs, et je pense que c'est une excellente occasion pour nous de renseigner les gens sur le rôle des députés, le travail des assemblées législatives et le système politique au Canada.

**QC :** C'est intéressant qu'on mentionne les hôtels, parce que l'édifice qui abrite l'Assemblée nationale s'appelle « l'hôtel du Parlement ». Il y a des gens qui viennent et qui veulent savoir s'ils peuvent louer une chambre. L'édifice est aussi richement orné, et de nombreuses personnes pensent que c'est un musée. Ce genre de commentaires aussi est une occasion de leur expliquer ce qui s'y passe.

**MN :** Deux des questions qu'on nous pose le plus souvent sont : « Combien payez-vous la reine? » et « Quel rôle jouetelle au Canada? » Les touristes américains sont toujours curieux de connaître les similitudes et

les différences qui existent entre notre système de gouvernement et le leur. De nombreux visiteurs ont cependant de la difficulté à faire la distinction entre chef d'État et chef de gouvernement. Je suis toujours heureuse d'expliquer aux gens comment les choses fonctionnent au Canada.

**N-B :** On nous pose aussi ce genre de questions. Une des questions les plus drôles auxquelles j'ai eu à répondre est celle d'un couple de visiteurs des États-Unis qui voulaient savoir pourquoi nous avons un parlement à Fredericton alors qu'ils se croyaient encore au Québec.

**PC1 :** Sur une note plus légère, un enfant m'a récemment demandé combien il y a d'ampoules au Parlement et comment on fait pour toutes les remplacer. Ce genre de question nous oblige à demeurer toujours aux aguets et à penser à d'autres questions qu'on ne nous a encore jamais posées.

**RPC :** *À quel point les visiteurs, et plus particulièrement ceux du Canada, connaissent-ils le système canadien?*

**PC2 :** Ce que j'ai pu constater, c'est que les Canadiens ont des origines, des parcours et des niveaux de connaissances très variés. Dans certains cas, je dois expliquer à des familles ce qu'est le droit de vote et décrire en quoi consiste le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour; dans d'autres cas, les visiteurs connaissent déjà beaucoup de choses. Je crois que ces écarts sont très représentatifs de la grande mosaïque que forme la population canadienne.

**MN :** L'un des aspects de mon emploi que je trouve le plus gratifiant, c'est d'expliquer les rouages de notre système aux nouveaux Canadiens. Je trouve formidable de pouvoir être pour eux une porte d'entrée sur leur nouvelle culture. Ce que je remarque cependant, c'est que les gens ne comprennent pas le rôle et les compétences des différents ordres de gouvernement. Il y a des visiteurs qui veulent qu'on leur montre le bureau de Justin Trudeau. Je suis toujours étonnée de voir à quel point ces notions sont floues dans l'esprit de nombreuses personnes.

**N-B :** La plupart des gens qui font une visite guidée appartiennent à l'une ou l'autre de deux catégories : soit ils veulent en apprendre davantage sur le processus parlementaire, soit ils ont déjà visité de nombreux parlements et ils veulent découvrir les caractéristiques uniques de celui-ci. Je trouve cela intéressant, parce que ce sont les éléments que nous mettons en lumière pendant les visites.

**ON :** Dans les années 1990, durant la fusion des municipalités du Grand Toronto, les gens étaient très

en colère contre l'Assemblée législative de l'Ontario. C'est cette colère qui a incité de nombreuses personnes à se rendre à Queen's Park pour mieux comprendre le système. Leur colère a cependant permis d'apporter un vent de changement à l'Assemblée législative. Auparavant, les gens avaient l'impression que Queen's Park était très inaccessible; maintenant, nous cherchons constamment à le rendre plus invitant pour les familles et à offrir des visites guidées pour attirer les gens et les éduquer.

**RPC :** *Quelles activités recommandez-vous aux visiteurs?*

**QC :** Le 24 juin, à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, nous organisons une journée portes ouvertes, où les gens peuvent visiter librement l'hôtel du Parlement et découvrir des salles habituellement inaccessibles au public, comme la salle de conférences de presse, la salle des Premiers-Ministres et la tour de l'horloge, qui ne sont ouvertes à la population que ce jour-là.

**C-B :** L'été, nous avons un programme intitulé The Parliamentary Players, qui est très populaire auprès des visiteurs. C'est grâce à ce programme que j'ai commencé à travailler à l'Assemblée législative. Il est offert de la fin de semaine prolongée de la fête de la Reine jusqu'à la fête du Travail. Lors des visites guidées et à l'occasion de courts sketches présentés devant l'édifice du Parlement, les membres de la troupe The Parliamentary Players donnent vie à des personnages ayant marqué l'histoire de la Colombie-Britannique.

**PC1 :** J'encourage fortement les visiteurs à faire une visite guidée de l'édifice du Parlement parce que c'est la meilleure façon d'en apprendre davantage non seulement sur le processus politique, mais aussi sur l'histoire, les œuvres d'art et l'architecture de l'édifice. Nous avons également deux types de visites conçues spécialement pour les élèves de l'élémentaire que nous offrons pendant l'année scolaire. La première s'intitule À la recherche de symboles et la deuxième, Le projet d'Éloi. Celle-ci fait davantage appel à la participation des élèves afin de leur permettre de mieux comprendre le système. Par exemple, il y a des élèves qui sont invités à jouer le rôle des diverses personnes qui interviennent aux différentes étapes à franchir pour qu'un projet de loi devienne une loi.

**MN :** Nous avons l'activité Portes ouvertes Winnipeg, qui a lieu à la fin de mai ou au début de juin. À cette occasion, de nombreux bâtiments patrimoniaux de Winnipeg sont ouverts au public. Nous participons à cette activité tous les ans. Pendant l'année, nous avons des expositions d'œuvres d'art et des expositions sur l'histoire du Manitoba, afin de commémorer des moments importants.

**ON :** Il y a une vingtaine d'années, l'Assemblée législative de l'Ontario a commencé à revoir ses programmes afin de les rendre plus interactifs. Nous avons conçu un programme pour les enfants qui permet aux participants de simuler un débat avec leurs camarades de classe et de jouer le rôle des différents intervenants, parfois revêtus du costume de leur personnage, comme celui des greffiers au Bureau. L'objectif est d'offrir davantage d'activités familiales. Par exemple, nous avons créé un programme offert durant la semaine de relâche de mars ainsi que les programmes Fun en famille les vendredis et Les aventuriers en fin de semaine, où les familles peuvent s'adonner à des activités comme du bricolage et une chasse au trésor.

*RPC : Comment mobilisez-vous les jeunes et encouragez-vous leur participation à la vie civique au moyen de divers programmes?*

**C-B :** L'an dernier, nous nous sommes associés au Musée royal de la Colombie-Britannique, qui est situé juste en face de l'Assemblée législative, pour offrir le programme Governance and Beyond. Au Musée, les élèves de l'élémentaire découvrent les formes de gouvernances des Autochtones en matinée, puis ils traversent la rue pour en apprendre davantage sur la gouvernance locale, provinciale et fédérale du Canada.

**PC2 :** Nos guides connaissent très bien les caractéristiques de l'édifice et le processus parlementaire. Mais nous devons continuellement chercher à adapter nos visites de manière à les rendre plus accessibles pour de jeunes publics. Par exemple, l'autre jour, un groupe de jeunes de moins de huit ans est venu visiter l'édifice du Centre. J'ai alors comparé le Parlement à une pizzeria et j'ai repris cette métaphore à plusieurs reprises au cours de la visite. Cette image a bien fonctionné et a vraiment captivé l'attention des enfants. Quand on donne une visite, il faut chercher à comprendre à qui on s'adresse et en tenir compte autant que possible.

**MN :** Nous devons effectivement chercher à rendre nos visites intéressantes et dynamiques, surtout pour les groupes de jeunes. Le système politique n'est pas toujours un sujet qui interpelle particulièrement les élèves. En tant que guide, je crois que ma responsabilité première consiste à rendre l'information intéressante et pertinente pour mon public.

**ON :** Nous avons quelques programmes qui visent à rejoindre directement les jeunes à l'extérieur du contexte scolaire, comme le Programme des pages de l'Assemblée législative de l'Ontario, qui s'adresse aux élèves de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> année. Pendant de deux à cinq semaines, les jeunes travaillent comme pages dans la Chambre de l'Assemblée. Cette immersion dans le feu de l'action leur

permet de réellement développer leur intérêt pour la politique. Plusieurs pages finissent par devenir députés, dont le député actuel Monte McNaughton. Nous offrons également des programmes destinés aux jeunes par l'entremise du Bureau du Président de l'Assemblée, tel le programme Arts de jeunesse. Dans ce cas-ci, on ne se limite pas à la politique; on fait aussi place à l'expression artistique. Mais surtout, notre programmation est conçue pour rejoindre les jeunes de tous les niveaux scolaires, grâce à des programmes portant sur des sujets variés et s'adressant à tous les groupes d'âge.

*RPC : Faites-nous part d'un fait intéressant ou parlez-nous de quelque chose que les visiteurs ne doivent absolument pas manquer, à votre avis.*

**PC2 :** La Chapelle du Souvenir est certainement un endroit à ne pas manquer. On y trouve sept livres qui commémorent différents conflits auxquels le Canada a pris part et dans lesquels sont inscrits les noms des militaires canadiens morts en service. Chaque matin à 11 heures, on tourne une page de chaque livre. Un visiteur a souligné à quel point il est remarquable que le Canada honore ainsi la mémoire des soldats morts au combat, et ce, chaque jour, ici même dans l'édifice du Parlement.

**PC1 :** J'ajouterai que la Chapelle du Souvenir est située dans la Tour de la Paix. De nombreux Canadiens ignorent que le son des cloches qu'on entend est en fait celui d'un instrument de musique composé de 53 cloches qu'on appelle le carillon. Nous avons un carillonneur du Dominion, Andrea McCrady, qui joue de l'instrument tous les jours à midi. Chaque jour, elle interprète bien sûr l'Ô Canada, mais nous l'avons aussi entendue jouer des airs de *Game of Thrones* et de *Star Wars*, du Mozart; bref, c'est très varié. Dr. McCrady publie son programme de concert quotidien à l'avance sur [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca) alors nous savons à quoi nous attendre.

**QC :** Quand on regarde la façade principale de l'hôtel du Parlement, on voit 26 statues de bronze représentant des hommes et des femmes qui ont marqué l'histoire du Québec et de l'Amérique française. C'est vraiment un édifice commémoratif en ce sens qu'il rend hommage à des personnages emblématiques, comme des fondateurs, des explorateurs, des soldats, des missionnaires, des politiciens et des administrateurs publics. Quand les visiteurs entrent dans la salle de l'Assemblée nationale, ils sont tout simplement émerveillés. La salle du Conseil législatif aussi revêt un intérêt particulier, parce que le Québec est l'une des rares provinces à avoir eu un Sénat. La Chambre haute du Québec a été abolie en 1968, et peu de gens savent que la province a déjà eu un système bicaméral.



**Emmanuel Boucher-Fassett propose quelques informations et anecdotes à un public attentif dans la salle de l'Assemblée nationale.**

**MN :** L'architecture du Palais législatif du Manitoba est magnifique. C'est un exemple parfait du style néoclassique. Les gens sont parfois surpris de voir à quel point il est richement orné. Il a été construit durant la Première Guerre mondiale et la grève générale de Winnipeg, en 1919. Fait intéressant, pendant la construction de l'édifice, l'entrepreneur général s'est retrouvé au cœur d'un scandale pour avoir volé et détourné des fonds. Le scandale a entraîné la chute du gouvernement conservateur de l'époque, qui a été remplacé par un gouvernement libéral. C'est ce gouvernement qui, en 1916, adoptera la loi qui fera du Manitoba la première province du Canada à accorder le droit de vote aux femmes.

**ON :** Je crois que, pour de nombreuses personnes, la Chambre de l'Assemblée législative est le point culminant de leur visite. La Chambre a fait l'objet de nombreux travaux de restauration. À l'origine, elle était ornée de magnifiques murales peintes à la main par Gustav Hahn. En 1912 et en 1913, les murales ont cependant été recouvertes de divers matériaux. Depuis 20 ans, des conservateurs d'art travaillent

méticuleusement à enlever les couches supérieures petit à petit afin de révéler les murales d'origine. L'été dernier, nous avons pu dévoiler la murale du plafond. C'est incroyable de penser que certaines de ces sections n'ont pas été vues depuis plus d'un siècle.

**N-B :** L'édifice de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est relativement petit, alors il est moins impressionnant que d'autres parlements occidentaux. Ce que les visiteurs soulignent cependant, c'est que c'est un endroit chaleureux. La Chambre de l'Assemblée est très populaire auprès des visiteurs, et c'est aussi ma partie préférée de l'immeuble. L'escalier est un autre élément digne de mention. C'est le plus gros escalier autoportant de l'Est du Canada et même, si je ne me trompe pas, de tout le Canada.

**RPC :** *Avez-vous des anecdotes amusantes liées à votre travail à raconter à nos lecteurs?*

**MN :** Sur le dôme central du Palais législatif, il y a une immense statue en bronze recouverte de feuilles d'or qu'on appelle le Golden Boy. Un jour, alors que

je faisais faire une visite à un groupe de jeunes élèves, nous avons croisé dans un couloir un homme déguisé comme le Golden Boy qui gardait la pose pour une séance de photos. L'homme en question ne portait rien d'autre qu'un maillot de bain de type Speedo, et tout son corps était peint en doré. Les élèves et moi étions bouche bée. Ce moment fait incontestablement partie de mes expériences les plus bizarres comme guide touristique.

**PC1 :** Une anecdote que j'aime toujours raconter pendant les visites repose sur le fait que, en règle générale, quand une œuvre d'art est intégrée à l'édifice, elle reste là; on ne la change pas et on ne l'enlève pas, parce qu'elle est comme une marque temporelle. Les artistes qui ont réalisé les sculptures dans le foyer du Sénat ont voulu profiter de cette « règle » et, sans en avertir qui que ce soit, ils ont décidé de laisser leur marque dans l'édifice. Or, plutôt que de simplement griffonner leurs noms dans un recoin, ils ont eu l'audace de sculpter leurs propres visages dans les murs. Depuis plus d'un siècle, on peut donc voir leurs visages taillés dans la pierre. Les visiteurs trouvent cela amusant. Et moi aussi. Par ailleurs, il est très courant que des parlementaires participent aux visites et glissent quelques mots sur le rôle qu'ils jouent au Parlement. Le Président de la Chambre des communes actuel, Geoff Regan, semble toujours deviner à quel moment nous sommes sur le point d'expliquer le rôle du Président aux visiteurs et il se joint parfois au groupe pour fournir lui-même les explications. Ceci est un véritable régal pour les visiteurs. Je dois dire que ses techniques d'interprétation se sont nettement améliorées au fil du temps.

**PC2 :** En parlant du Président, un jour, je donnais une visite au haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande, qui voulait voir le bureau du Président Geoff Regan. On nous a dit qu'il était absent, mais que nous pouvions quand même visiter le bureau. À l'intérieur, il y a un portrait de sir Winston Churchill qui regarde directement l'objectif d'un air bourru. J'ai raconté l'histoire de ce portrait, qui a été pris dans le bureau même du Président et qui est maintenant une photo connue dans le monde entier. À la fin, j'entends la voix du Président Regan déclarer : « Je n'aurais pas pu dire mieux. » Il était arrivé quelques minutes plus tôt en compagnie de sa femme et avait écouté mes explications.

**QC :** Dans le même ordre d'idées, dans le hall principal de l'hôtel du Parlement, il y a une borne interactive munie

d'un écran tactile où l'on peut voir la photo de tous les députés. Lorsqu'on touche la photo d'un député, une fiche de renseignements énumérant toutes ses fonctions politiques s'affiche. Chaque fois qu'un certain député entre dans le hall, il touche sa photo pour que tout le monde puisse voir l'information le concernant!

**ON :** Chez nous, la masse du Parlement du Haut-Canada est exposée dans le hall de l'édifice. J'ai toujours trouvé intéressant de voir la réaction des visiteurs états-unis quand on leur explique que, pendant la guerre de 1812, des soldats de leur pays ont dérobé cette masse en 1813. Au fil des ans, j'ai vu certains de ces visiteurs être tellement consternés qu'ils ressentaient le besoin de me présenter des excuses.

**RPC :** Merci à vous tous d'avoir participé à cette table ronde. Je crois que c'était une belle occasion d'en apprendre davantage sur le Parlement du Canada et les différentes assemblées législatives que vous représentez et sur les merveilleux programmes qui sont offerts un peu partout au pays.

**PC2 :** Vous entendre parler ainsi de ces autres assemblées m'a donné le goût d'aller visiter vos parlements respectifs la prochaine fois que je serai dans votre région.

Renseignements supplémentaires :

**Colombie-Britannique**

<https://www.leg.bc.ca/>

[DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

**Manitoba**

<http://www.gov.mb.ca/legislature/index.fr.html>

**Nouveau-Brunswick**

<https://www.gnb.ca/legis/index-f.asp>

**Ontario**

<http://www.ontla.on.ca/web/home.do?locale=fr>

**Québec**

<http://www.assnat.qc.ca/fr/index.html>

**Parlement du Canada**

<https://visit.parl.ca/index-f.html>

# Séminaire : Les députés et leur circonscription

Chaque député représente une circonscription. Or, la relation entre les députés et les électeurs de leur circonscription suscite peu d'intérêt chez les chercheurs malgré son importance dans notre système démocratique. Les députés doivent consacrer du temps à tisser des liens avec leurs électeurs, à comprendre leurs préoccupations et à apaiser les tensions au sein du caucus d'un parti si la politique de ce dernier est en opposition avec ce qu'un député entend dans sa circonscription. D'autres obligations, comme un poste au Cabinet ou une circonscription loin d'Ottawa où il est difficile de se rendre, peuvent créer d'autres difficultés. Le 16 mars 2018, le Groupe canadien d'étude des parlements a organisé un séminaire qui a permis à des parlementaires, à des chercheurs, à du personnel parlementaire et à des journalistes de se réunir pour discuter d'idées concernant la représentation et la mobilisation des électeurs. Le présent article résume les séances du séminaire et donne une idée des réflexions alimentées par ces groupes d'intervenants sur la nature des circonscriptions.

**Will Stos**

## **Tisser des liens avec les électeurs : observations sur les interventions des députés dans leur comté**

---

Madalina Chesoi, analyste de la Bibliothèque du Parlement, a présenté l'étude qu'elle a menée à titre de stagiaire parlementaire au moment où les élus de la dernière législature ont prêté serment. La plupart des députés de la 42<sup>e</sup> législature étaient des recrues, donc des dizaines de nouveaux politiciens élus ont soudainement dû démarrer et gérer ce qui s'apparente à une petite entreprise. La plupart des bureaux de circonscription comptent deux à quatre employés responsables des dossiers en cours et des services d'orientation. Chaque bureau dessert environ 100 000 citoyens-clients, bien que certaines circonscriptions éloignées ou à la fois rurales et urbaines puissent en avoir plus d'un pour une population plus petite et dispersée.

M<sup>me</sup> Chesoi a effectué 13 entrevues semi-structurées avec des députés et deux autres avec des employés de la Chambre des communes. Elle a appris que les grandes préoccupations des députés étaient : 1) les besoins logistiques (espaces de travail, contrats de location et technologie); 2) les dossiers en cours de la circonscription. Certains députés se sont dits frustrés par le temps requis pour l'installation des lignes téléphoniques et des connexions Internet. Ces délais sont compréhensibles étant donné l'étendue des travaux des bureaux, mais elle

explique que de nouveaux députés auraient souhaité être mieux encadrés dans l'intervalle. M<sup>me</sup> Chesoi a indiqué que les séances d'orientation pour les nouveaux députés n'ont pas beaucoup traité des préoccupations de leur circonscription. Elle a conclu que toutes les personnes interrogées recommandaient une amélioration de la structure des systèmes de soutien aux nouveaux députés, mais les solutions proposées variaient. Certains ont parlé de la possibilité de créer des webinaires ou une trousse d'accueil standard accompagnée d'une liste de vérification.

La députée d'Ottawa – Vanier, Mona Fortier, qu'on devait entendre à la deuxième séance du séminaire, a pris la parole plus tôt à la demande des organisateurs afin qu'elle puisse participer à une réunion dans sa circonscription ce matin-là. M<sup>me</sup> Fortier a affirmé que son parcours entrepreneurial l'a aidé à mettre en place son bureau de circonscription. Élu le 3 avril 2017, elle a décidé d'aménager son bureau à côté de celui du député ontarien, au motif qu'elle collabore étroitement avec ses homologues provincial et municipaux. L'ancien bureau du député s'est longtemps trouvé à un endroit moins visible, ce qui l'a convaincu qu'on devait accroître l'affichage. Ses préoccupations immédiates étaient la mise en place d'une équipe et l'évaluation des possibilités offertes par les fonds prévus. M<sup>me</sup> Fortier a embauché trois personnes pour son bureau et demandé à son adjointe administrative d'y travailler. Elle a aussi un employé à temps partiel qui sert d'agent de liaison auprès de la grande communauté musulmane de sa circonscription. Cette personne l'a grandement aidée à communiquer avec ses électeurs et à tisser des liens avec eux.

---

*Will Stos est rédacteur en chef de la Revue parlementaire canadienne.*

Environ 80 % des dossiers ouverts par son bureau concernaient des affaires d'immigration. Les autres dossiers étaient liés à des problèmes de pension, à des demandes d'aide d'électeurs à la recherche d'un emploi ou à d'autres questions. Comme de nombreux employés fédéraux vivent dans sa circonscription, M<sup>me</sup> Fortier a confié à l'auditoire qu'elle serait surprise d'apprendre que seulement cinq de ses dossiers en cours soient liés à des problèmes de paie causés par le système Phénix. Elle a dit que les gens étaient réticents à demander de l'aide et qu'il avait fallu accroître les activités de liaison.

M<sup>me</sup> Fortier a expliqué que les députés sont des entrepreneurs d'une certaine manière, mais qu'ils jouent aussi un rôle social. Par exemple, une électricienne agressée par son mari est venue chercher de l'aide pour se sortir de cette situation. « Je suis aussi porteuse de mauvaises nouvelles », a-t-elle dit. Chaque semaine, elle rencontre des gens pour leur annoncer qu'un proche ne peut venir au Canada, malgré toutes ses démarches auprès des autorités de l'Immigration. « C'est quand même le meilleur travail qui soit, bien qu'on doive composer avec de dures réalités », a-t-elle ajouté.

Louise Cockram, doctorante en science politique à l'Université Carleton, a parlé de ses travaux de recherche. Elle a interrogé 35 anciens députés de la Nouvelle-Écosse qui ont rempli leur mandat entre 1993 et 2013. Elle a tenté de déterminer si une étude similaire de Samara Canada menée auprès de députés fédéraux avait abouti à des conclusions qui pouvaient s'appliquer sur la scène provinciale. Des répondants ont affirmé que leur circonscription était prioritaire et qu'il s'agissait de l'aspect le plus important de leur travail. Certains anciens membres du clergé ont comparé le rôle de député à celui du service d'entraide de l'église, tandis que d'autres l'ont assimilé à des domaines professionnels comme le travail social ou l'aide juridique. M<sup>me</sup> Cockram a dit que le processus d'accueil et la gestion des dossiers étaient comparables à ceux d'un cabinet juridique.

En ce qui concerne les appels et les dossiers, les travaux routiers et d'asphaltage étaient très importants pour certains députés de circonscriptions rurales, tandis que d'autres géraient des problèmes de paiement de factures et de débranchement d'électricité. Elle a raconté l'histoire d'une députée visitée par une mère incapable de nourrir sa famille pendant la fin de semaine. Elle s'est précipitée chez elle, a pris de la viande de cerf que son fils avait préparée, puis est retournée au bureau pour la donner à cette femme. Elle a expliqué que cet exemple montre à quel point le service offert par ces députés peut être personnalisé. Bien sûr, d'autres appels, par exemple concernant une toilette obstruée ou la rédaction d'un curriculum vitae, peuvent être traités autrement. M<sup>me</sup> Cockram a dit que les députés de circonscriptions

urbaines recevaient des appels différents, mais de même nature, notamment pour de l'aide médicale. Des ministres de second rang et de simples députés estimaient ne pas avoir beaucoup d'influence ou de pouvoir à la Chambre des communes, mais que ce qu'ils accomplissaient dans leur circonscription leur donnait le sentiment de jouer un rôle important.

Royce Koop, professeur agrégé en science politique à l'Université du Manitoba, a parlé de son nouveau livre intitulé *Representation in Action*. M. Koop et ses coauteurs s'intéressaient à la « pratique de la représentation » ainsi qu'à la documentation trop axée sur la discipline parlementaire au détriment des services et de la polyvalence qui caractérisent souvent les bureaux de circonscription. Ils espéraient essentiellement déterminer pourquoi les députés adoptent différentes approches pour représenter leurs électeurs.

M. Koop a expliqué que la représentation est « un processus continu qui permet aux députés de tisser et d'entretenir des liens avec les électeurs ». Le style de représentation d'un député (activités de liaison pratiquées dans l'ensemble) est fondé sur les rapports avec la politique, les services, les symboles et le parti. Trois facteurs ont tendance à déterminer pourquoi certains styles sont adoptés : les objectifs personnels, le contexte dans la circonscription et l'apprentissage par l'expérience. Au cours des travaux menés pour le livre, les 11 députés ont été observés pendant quatre à sept jours chacun dans leur circonscription et à Ottawa, et on a mené des entrevues semi-structurées.

M. Koop a consacré le reste de sa présentation à une étude de cas concernant Nikki Ashton, députée de Churchill – Keewatinook Aski. Élue pour la première fois en 2008, la députée néo-démocrate du Manitoba a adopté un style de représentation axé sur les services. Il est essentiel pour elle de mettre en place et de maintenir une offre de services, et ce, par la présence. M. Koop explique dans le livre – au nombre des observations formulées par les coauteurs sur le travail de la députée dans sa circonscription – qu'elle juge important d'être présente et visible. La visibilité est importante parce que c'est une vaste circonscription rurale où il est moins facile d'attirer l'attention des médias sur les enjeux locaux. De plus, l'inaccessibilité nécessite une présence. Parmi ses buts personnels, M<sup>me</sup> Ashton se concentre sur les droits de la personne, en particulier les enjeux liés à la nature de sa circonscription, qui est nordique, rurale, où vit une population autochtone considérable, mais dispersée. M. Koop a ajouté que lui et ses coauteurs ont souvent entendu M<sup>me</sup> Ashton dire : « Il n'y a pas d'élection, ce n'est qu'une visite. » Cette expression montre qu'elle se sent marginalisée et ignorée par les politiciens, sauf en période électorale.



**La modératrice Anna Esselment présente le premier panel. (De gauche à droite): Kelly Blidook, Madalina Chesoi, Louise Cockram, Royce Koop, Anthony M. Sayers et Mona Fortier.**

Il a conclu en soulignant deux aspects importants de la représentation au Canada : 1) diversité : en ce qui a trait à la pratique de la représentation et à la façon dont les Canadiens vivent cette représentation; 2) services et polyvalence : les députés font des choix quant aux types de représentants qu'ils seront, et leurs styles de représentations sont dynamiques.

Le dernier présentateur, Anthony M. Sayers, professeur agrégé de science politique à l'Université de Calgary, a intitulé son exposé « Du chaos à la cohésion : la salle des moteurs de la démocratie canadienne ». M. Sayers a expliqué que le Canada présente le plus haut taux de roulement du monde démocratique, où un député sur deux peut s'attendre à perdre son siège aux élections. Au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie, environ un élu sur quatre ou cinq perdra son poste lors d'élections générales. Les élections offrent de la latitude (forte rotation des élus), mais au Cabinet, la marge est très mince (faible alternance des partis au pouvoir).

Le système canadien uninominal majoritaire, qui privilégie la géographie, prévoit également peu de fonctions organisationnelles pour les députés. Cette pratique est inhabituelle comparativement aux autres démocraties. À forte raison, le processus d'investiture des candidats du pays le plus ouvert du monde démocratique fait en sorte que les partis canadiens sont aussi très perméables (les partis voient souvent des députés et des candidats arriver et partir).

M. Sayers a fait remarquer que les partis canadiens comptent fortement sur les fonds recueillis auprès des électeurs et que les campagnes locales restent les principaux moyens pour ce faire. Lorsqu'il faut régler des problèmes locaux et que le parti a peu d'influence, c'est aux députés d'y consacrer leur énergie, a-t-il dit. M. Sayers a expliqué que, selon une dynamique plutôt remarquable, les députés souhaitent souvent agir pour le mieux et retournent dans leur collectivité pour l'aider, même s'ils savent qu'ils pourraient perdre les prochaines élections. Bien qu'une partie du travail de représentation et des services soit intéressée, les députés éprouvent aussi le sentiment d'être de bons démocrates dans le système. De nombreux députés ont conclu qu'il est préférable d'aider simplement leurs électeurs et que le reste est moins important.

### **Sur le terrain : la pratique des députés dans leur circonscription**

Après une courte pause, trois anciens députés ont fait part de leurs réflexions sur la façon dont ils ont rempli leur mandat dans leurs circonscriptions respectives. Françoise Boivin, d'abord élue députée libérale de Gatineau en 2004, puis réélue sous la bannière néo-démocrate en 2011, a expliqué à l'auditoire qu'elle imaginait à peine ce que représentait la mise en place d'un bureau de circonscription ou les services qu'elle devait offrir. Beaucoup des demandes reçues concernaient des questions d'immigration. On a l'impression qu'un



(De gauche à droite): Peter Millikin, Christian Paradis, and Françoise Boivin.

député fait tout le travail pour ces personnes, mais il les oriente simplement vers le bon ministère. Parfois il peut contribuer à accélérer le processus avec l'aide d'employés de ministères.

M<sup>me</sup> Boivin a dit que la plupart des personnes qu'elle a embauchées étaient inexpérimentées, mais qu'elle se fiait aux qualités personnelles de ces employés pour l'aider à traiter les dossiers. Pendant son premier mandat, l'instabilité du gouvernement minoritaire l'a empêchée de passer autant de temps qu'elle l'aurait voulu dans sa circonscription. Lorsqu'elle a été battue en 2006, elle s'était promis de se concentrer sur sa circonscription si elle devait être réélue.

Or, certaines choses avaient changé lorsqu'elle a fait un retour en 2011. Les médias sociaux et Facebook l'ont aidée à tisser des liens étroits avec de nombreux électeurs sans nécessairement les voir en personne. Elle utilisait Facebook pour expliquer ce dont elle allait parler à la Chambre des communes et solliciter des commentaires sur les questions que ses électeurs espéraient voir traitées. M<sup>me</sup> Boivin a suggéré que chaque parti peut et doit en faire plus pour aider les nouveaux députés à assumer leurs responsabilités dans leur circonscription.

Peter Milliken, ancien député libéral de Kingston, a expliqué que la faible distance entre sa circonscription et Ottawa lui permettait de retourner à la maison presque chaque fin de semaine, dont les plages horaires de

rendez-vous étaient occupées rapidement. Lorsqu'il était dans l'opposition, bon nombre de ces rencontres visaient à aider les gens à préparer leur demande de passeport, comme aucun bureau des passeports ne se trouvait à Kingston à l'époque; lorsque son parti a formé le gouvernement, plus de gens sont venus pour discuter des questions ou des problèmes auxquels ils étaient confrontés.

M. Milliken a expliqué que l'important d'être attentifs à ses électeurs et visibles dans sa circonscription ne faisait plus de doute pour lui l'année qui a précédé son élection. Flora MacDonald, députée populaire et ministre, ne vivait plus à Kingston, et ses électeurs se plaignaient du peu de temps qu'elle passait dans son bureau de circonscription. M. Milliken s'est rappelé avoir assisté à un concert où M<sup>me</sup> MacDonald était aussi présente. Lorsqu'elle est partie à l'entracte, il pouvait entendre et voir des gens contrariés dans la foule parce qu'elle avait quitté les lieux au milieu de l'événement. Il a dit éviter à tout prix d'agir ainsi.

M. Milliken a aussi souligné l'importance de coopérer avec les députés provinciaux et les conseillers municipaux. Même si les questions pour lesquelles les gens venaient le rencontrer ne relevaient pas toujours de sa compétence, il pouvait toujours les aider à trouver la bonne personne et laisser une impression positive. Lorsqu'il est devenu Président, son travail de circonscription a changé drastiquement. Il est devenu

plus facile d'informer les ministres de questions préoccupantes, mais il a été critiqué en campagne électorale pour son inefficacité. M. Milliken a dit croire qu'il avait en fait une plus grande influence à titre de président que dans son rôle de simple député en mesure d'être plus souvent dans sa circonscription, comme les ministres n'étaient pas portés à refuser une demande du Président, du moins pas automatiquement.

En conclusion, il a mentionné sur un ton inquiet que le nombre de questions posées à la Chambre des communes concernant les dossiers de circonscription avait diminué récemment. On dit souvent aux députés quel sujet aborder pendant la période de questions et parfois même quels textes précis utiliser. Auparavant, on traitait souvent des questions liées aux circonscriptions dans les journaux locaux.

L'ancien député conservateur Christian Paradis a représenté Mégantic – L'Érable de 2006 à 2015. Les principaux enjeux dans son comté étaient liés aux mines d'amiante, à la foresterie, à la gestion de l'offre (les maladies associées au circovirus porcin ont touché les producteurs de porc), l'accès à Internet (régions éloignées) et ancien secteur manufacturier.

M. Paradis a expliqué à quel point il était frustrant qu'aucun système ne soit en place pour faciliter la transmission des dossiers entre l'ancien et le nouvel élu. Bien que la confidentialité ait été évoquée, il ne comprenait pas ce manque de continuité. Grâce à une gestion attentive de son budget, M. Paradis a pu ouvrir trois bureaux de circonscription (dont des bureaux satellites) pour mieux servir les électeurs âgés qui n'auraient pu se rendre dans la principale agglomération de son comté.

Lorsqu'il a été nommé lieutenant du Québec pour son parti, M. Paradis s'est inquiété du fait qu'il s'absentait de son comté beaucoup plus souvent. Afin que les électeurs ne croient pas qu'il néglige ses fonctions de député, il a

utilisé les médias sociaux pour publier des photos de lui chaque fois qu'il était de passage dans son comté. Même s'il y était environ 40 % du temps, M. Paradis a dit qu'on l'avait « perçu » comme un député plus actif.

M. Paradis a conclu sa présentation en abordant le sujet de l'incendie de Lac-Mégantic. Même s'il a été nommé porte-parole de son gouvernement, dès qu'il a été informé de la catastrophe, il a dit porter uniquement le chapeau de député. Il ne pouvait représenter son gouvernement parce qu'il voulait simplement être présent pour sa population.

Pendant une période de questions, un membre de l'auditoire a demandé si le fait de prendre congé les vendredis pour consacrer du temps aux affaires de la circonscription et à la famille aiderait les députés à concilier vie professionnelle et vie privée. M. Milliken s'est dit en faveur d'une telle idée, mais aussi au retour des séances prolongées. Comme les députés se font maintenant servir un repas dans leurs antichambres respectives, les interactions sociales se font rares maintenant. Le retour des séances prolongées et des dîners en groupe au restaurant du Parlement serait excellent pour la coopération entre les partis. Le problème, d'après M<sup>me</sup> Boivin, c'est qu'on va probablement prévoir d'autres activités à la place des séances du vendredi.

Une autre question a été posée sur les limites établies par les députés quant à l'aide qu'ils peuvent offrir. Pensez-ils : « je pourrais probablement aider cet électeur, mais devrais-je? » M. Milliken a dit à l'auditoire qu'un député doit toujours tenter d'aider, mais pas nécessairement en public. Selon M. Paradis, « la règle d'or consiste à écouter tout le monde, même s'il est parfois impossible d'aider ». M<sup>me</sup> Boivin a expliqué que la règle à suivre dans son comté est l'uniformité du service. « Il arrive qu'une personne soit plus convaincante qu'une autre, mais notre travail n'est pas d'être l'avocat en droit de l'immigration de ces gens, a-t-elle dit. Nous les orientons vers les ressources dont ils ont besoin. »

## Le bureau du conseil régional de l'APC\*

### PRÉSIDENT

Myrna Driedger, Manitoba

### PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Yasmin Ratansi, Section fédérale

### DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Kevin Murphy, Nouvelle-Écosse

### ANCIEN PRÉSIDENT

Perry Trimper, Terre-Neuve et Labrador

### REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Alexandra Mendès, Section fédérale

Nils Clarke, Yukon

Perry Trimper, Terre-Neuve et Labrador

### PRÉSIDENT DES FPC, Section canadienne

(Femmes parlementaires du Commonwealth)

Laura Ross, Saskatchewan

### SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF

Blair Armitage, Sénat

## Membres du conseil régional\*

### CHAMBRE DES COMMUNES

Geoff Regan, Président  
Charles Robert, Secrétaire

### SÉNAT

George Furey, Président  
Vacant, Secrétaire

### ALBERTA

Robert Wanner, Président  
Robert Reynolds, Secrétaire

### NOUVELLE-ÉCOSSE

Kevin Murphy, Président  
Neil Ferguson, Secrétaire

### COLOMBIE-BRITANNIQUE

Darryl Plecas, Président  
Craig James, Secrétaire

### ONTARIO

Dave Levac, Président  
Todd Decker, Secrétaire

### SECTION FÉDÉRALE

Yasmin Ratansi, Président  
Rémi Bourgault, Secrétaire

### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Francis Watts, Président  
Charles MacKay, Secrétaire

### MANITOBA

Myrna Driedger, Président  
Patricia Chaychuk, Secrétaire

### QUÉBEC

Jacques Chagnon, Président  
Simon Bérubé, Secrétaire

### NOUVEAU-BRUNSWICK

Chris Collins, Président  
Donald Forestell, Secrétaire

### SASKATCHEWAN

Mark Docherty, Président  
Gregory Putz, Secrétaire

### TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Perry Trimper, Président  
Sandra Barnes, Secrétaire

### TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Jackson Lafferty, Président  
Tim Mercer, Secrétaire

### NUNAVUT

Joe Enook, Président  
John Quirke, Secrétaire

### YUKON

Nils Clarke, Président  
Floyd McCormick, Secrétaire

\*Le 30 juin, 2018

**Région canadienne**  
**Association parlementaire du Commonwealth**

**Alberta**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
3e étage, 9820, rue 107  
Edmonton, AB T5K 1E4  
780 427-2478 (tel)  
780 427-5688 (fax)

clerk@assembly.ab.ca

**Colombie-Britannique**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 221  
Victoria, BC V8V 1X4  
250 387-3785 (tel)  
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

**Section fédérale**

Secrétaire administrative  
5<sup>e</sup> étage, 131, rue Queen  
Chambre des communes  
Ottawa, ON K1A 0A6  
613-992-2093 (tel)  
613 995-0212 (fax)

cpa@parl.gc.ca

**Île-du-Prince-Édouard**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 2000  
Charlottetown, PE C1A 7N8  
902 368-5970 (tel)  
902 368-5175 (fax)

chmackay@assembly.pe.ca

**Manitoba**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 237  
Winnipeg, MB R3C 0V8  
204 945-3636 (tel)  
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

**Nouveau-Brunswick**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 6000  
Fredericton NB E3B 5H1  
506 453-2506 (tel)  
506 453-7154 (fax)

don.forestell@gnb.ca

**Nouvelle-Écosse**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 1617  
Halifax, NS B3J 2Y3  
902 424-5707 (tel)  
902 424-0526 (fax)

fergusnr@gov.ns.ca



**Nunavut**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 1200  
Iqaluit, NU X0A 0H0  
867 975-5100 (tel)  
867 975-5190 (fax)

**Ontario**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 104  
Toronto, ON M7A 1A2  
416 325-7341 (tel)  
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ola.org

**Québec**

Direction des relations inter-  
parlementaires  
Assemblée nationale  
Québec, QC G1A 1A3  
418 643-7391 (tel)  
418 643-1865 (fax)

simonb@assnat.qc.ca

**Terre-Neuve-et-Labrador**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 8700  
St John's, NL A1B 4J6  
709 729-3405 (tel)  
709 729-4820 (fax)

sbarnes@gov.nl.ca

**Territoires du Nord-Ouest**

Bureau du greffier  
c.p. 1320  
Yellowknife, NT X1A 2L9  
867 669-2299 (tel)  
867 873-0432 (fax)

tim\_mercer@gov.nt.ca

**Saskatchewan**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 239  
Regina, SK S4S 0B3  
306 787-2377 (tel)  
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

**Yukon**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 2703  
Whitehorse, YT Y1A 2C6  
867 667-5494 (tel)  
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca

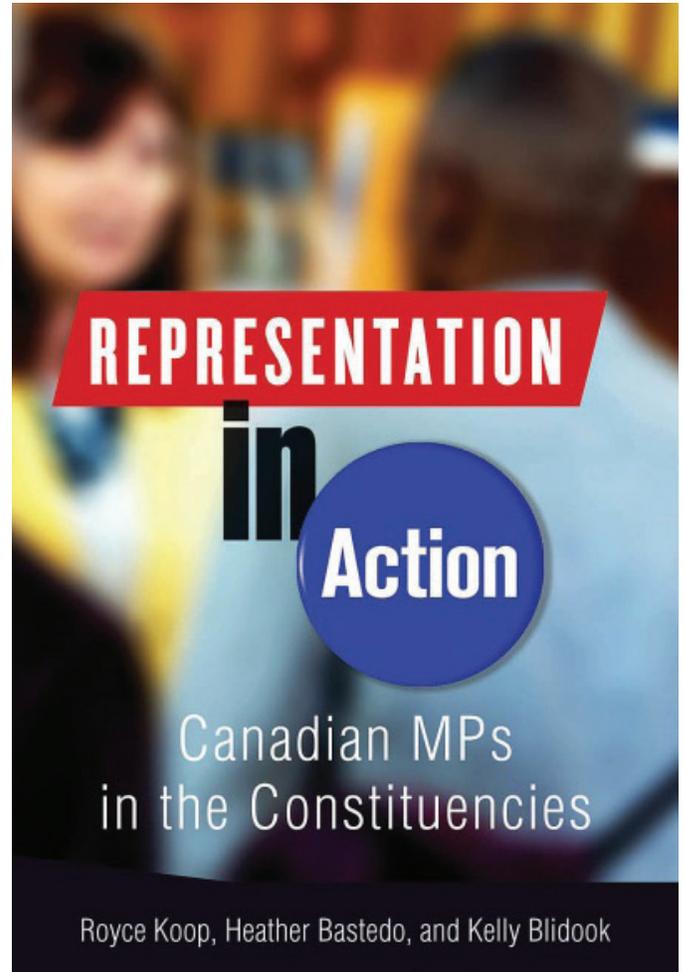
## Sur les rayons

**Representation in Action: Canadian MPs in the Constituencies (en anglais seulement), par Royce Koop, Heather Bastedo et Kelly Blidook, Vancouver : UBC Press, 2018, 235 p.**

Il est indéniable que les Canadiens tiennent pour acquis le travail de leurs députés et pour cause : presque tous les députés sont élus en raison de l'étiquette politique qu'ils représentent, et de leurs qualités personnelles ou de leur politique. En réalité, la représentation parlementaire a rarement fonctionné comme elle était censée le faire en théorie. Selon l'idéal démocratique, les circonscriptions électorales choisissaient l'un des leurs pour représenter sans faire de compromis la région au sein d'une assemblée unificatrice. Or, au lieu de cela, les partis politiques ont utilisé leurs propres pouvoirs d'organisation et d'idéation et ont rapidement fait fi de tout ce qu'un individu pouvait offrir (il existe des exceptions, mais elles sont extrêmement rares). Les députés sont quasiment vus comme des anonymes interchangeables, foncièrement dépendants du parti et du programme qu'ils représentent.

Au Canada comme en Grande-Bretagne, le rôle des députés est resté presque le même pendant 200 ans. Dans l'après-guerre, deux changements ont modifié la donne. Premièrement, le gouvernement s'est élargi et a offert une plus grande variété de services, ce qui a inévitablement créé des problèmes administratifs dans la mise en œuvre des programmes. Deuxièmement, l'élan démocratique des années 1960 a donné corps à l'idée qu'une plus grande participation des députés contribuerait à résoudre les problèmes et à créer un lien plus solide entre les citoyens et le Parlement. Comme les problèmes se multipliaient et que l'État cherchait à être plus réactif, un financement des bureaux de circonscription a été mis en place au début des années 1970. Initiative modeste, pour laquelle des fonds à peine suffisants ont été débloqués pour louer des locaux dans les circonscriptions et embaucher un ou deux adjoints administratifs assez mal payés qui répondaient aux besoins de la population. L'idée selon laquelle il incombait aux députés de représenter l'État au lieu de l'inverse a ainsi été consolidée.

Il existe au Canada quelques écrits qui étudient le rôle des députés. Le livre *Mr. Smith Goes to Ottawa* de David Docherty porte essentiellement sur le rôle du député en tant que législateur. Dans *Parties, Candidates and Constituency Campaigns in Canadian Elections*, Anthony



M. Sayers affirme avec courage que les circonscriptions étaient suffisamment uniques et que les associations de circonscription ont fait pencher la balance dans les résultats des scrutins. Dans la version éditée de *La communication avec l'électeur : Les campagnes électorales dans les circonscriptions* (vol. 20 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis), David V. J. Bell et Frederick J. Fletcher parviennent à une conclusion différente, la plupart des intervenants affirmant que les efforts déployés à l'échelle locale en 1988 se contentaient de copier ceux des campagnes nationales. Dans *L'action des partis politiques dans les circonscriptions au Canada* (vol. 23 des études de la Commission royale), R. K. Carty étudie également le parti à l'échelon local, mais il mentionne à peine le candidat. Dans ses divers ouvrages, Peter McLeod

examine en particulier les mécanismes des bureaux de circonscription et les fonctions des personnes qu'ils emploient.

Dans *Representation in Action*, Royce Koop, Heather Bastedo et Kelly Blidook apportent un nouveau point de vue sur le rôle des députés. Le livre est novateur en ce sens que des universitaires décrivent pour la première fois les comportements des députés dans leur circonscription en observant personnellement ces derniers à l'œuvre (cette méthode est encore courante dans le bon journalisme). Dans chaque cas, l'un des auteurs a accompagné pendant quelques jours en 2013 le ou la parlementaire lors de ses déplacements dans la circonscription et a rendu compte de ses entretiens avec les parties prenantes, les électeurs, les médias, etc. La nuance est importante : les lecteurs à la recherche des tendances en ce qui concerne la participation des commissions parlementaires, les rôles dans l'élaboration des politiques, voire la production de projets de loi d'intérêt privé, seront frustrés. Ce livre traite de la façon dont les députés de la Chambre des communes du Canada cultivent leurs relations avec les électeurs.

Les députés ont été choisis avec soin afin de présenter une large perspective de leurs nombreux rôles. Hommes et femmes sont représentés; une attention particulière est accordée pour assurer un équilibre entre les circonscriptions rurales, semi-rurales et urbaines. Toutes les provinces ne sont pas représentées, mais l'effort est louable et le portrait d'ensemble est convaincant. Le livre s'articule autour de trois études de cas détaillées et chacune d'elles fait l'objet d'un chapitre : Leon Benoit en Alberta, Tony Clement en Ontario et Megan Leslie en Nouvelle-Écosse. Un autre chapitre examine trois styles de représentation différents (Niki Ashton à Churchill, au Manitoba, Scott Simms à BonavistaGanderGrand FallsWindsor à Terre-Neuve et Ted Hsu à Kingston, en Ontario). Un dernier chapitre porte sur les observations particulières d'une auteure (Heather Bastedo) au sujet de cinq députés dans la zone urbaine densément peuplée de la région du Grand Toronto (Andrew Cash, Mike Wallace et John McKay), et deux dans le Grand Montréal (Marjolaine Boutin-Sweet et Pierre Nantel).

Les auteurs se concentrent sur quatre types particuliers de « liens » que les députés établissent avec leur électorat

(liens politiques, en matière de services, symboliques et en tant que parti) et rendent compte de la façon dont ceux qu'ils ont observés s'acquittent de leur rôle. Bien entendu, les méthodes varient beaucoup. Certains députés sont attirés par la fonction publique en raison de leur expertise en matière de politiques, expertise dont ils tirent profit parmi les membres clés de la circonscription, et d'autres parce qu'ils veulent aider leurs concitoyens à avoir plus facilement accès aux services gouvernementaux. Les auteurs soulignent les liens « symboliques » que les députés nouent avec leurs électeurs et leurs détracteurs : le lieu, les circonstances et l'heure de leurs rencontres. L'objectif : établir des liens plus forts avec les électeurs. Un bon exemple est le choix d'un établissement de la chaîne Tim Hortons pour rencontrer des gens (et tenir une séance de la « cour »!), un endroit où il faut voir et être vu et qui est beaucoup plus agréable qu'un bureau morne (où le véritable travail pour aider les électeurs se fait réellement).

Les auteurs tirent diverses conclusions qui ne sont guère révolutionnaires, à savoir que les caractéristiques individuelles des députés régissent la nature de leur service et de la circonscription qu'ils représentent. Le livre est bien écrit, bien que souvent répétitif et enclin à de grandes déclarations qui vont de soi, mais il rend probablement justice aux députés concernés. De tels portraits sont utiles, mais ils le seraient encore plus si on les plaçait dans des études socio-démographiques plus étoffées. Ainsi, nous ne connaissons pas l'âge des députés concernés et rien ne nous dit s'ils sont plus âgés ou plus jeunes que la moyenne de leur cohorte. Nous n'apprenons quasiment rien ni sur leurs antécédents scolaires, professionnels, familiaux ou sociaux ni sur la durée de leurs états de service au Parlement (encore une fois, une mise en contexte enrichirait leurs travaux). Il ne s'agit pas de journalisme, mais d'une analyse plutôt froide, écrite sous les lampes fluorescentes d'un laboratoire. Pour autant, l'approche est nouvelle et pourrait servir de point de référence pour de futures études alors qu'on cherche à évaluer le rôle en mutation des députés dans ce nouveau contexte de changements technologiques.

**Patrice Dutil**

Professeur de sciences politiques et d'administration publique,  
Université Ryerson

# Nouveaux titres d'intérêt

Sélection de publications récentes sur des études parlementaires, produite en collaboration avec la Bibliothèque du Parlement (mars 2018 à mai 2018)

Eichhorn, Jan, « Votes at 16: New insights from Scotland on enfranchisement », *Parliamentary Affairs*, vol. 71, n° 2, avril 2018, p. 365 à 391.

- Cet article présente de nouvelles données probantes sur l'expérience du vote à 16 ans après la réduction de l'âge minimal pour voter en Écosse à la suite du référendum sur l'indépendance de 2014.

Geddes, Marc, « Committee hearings of the UK Parliament: Who gives evidence and does this matter? », *Parliamentary Affairs*, vol. 71, n° 2, avril 2018, p. 283 à 304.

- Même si, au cours des dernières années, les témoignages entendus par des comités restreints par la Chambre des communes retiennent de plus en plus l'attention du public et des médias, les travaux universitaires portant sur ce sujet demeurent assez peu nombreux. L'auteur de cet article examine ce sujet en s'inspirant de méthodes quantitatives et qualitatives. Il commence par expliquer pourquoi les données probantes sont importantes : (i) elles sont fondamentales pour soutenir une analyse détaillée; (ii) elles renforcent l'expertise aux échelons individuel et institutionnel; et (iii) l'éventail des données probantes recueillies est utilisé par les comités pour mobiliser le public. L'article présente ensuite les données empiriques du bassin de témoins auxquelles les comités se fient et qui, on peut le soutenir, ne reflètent pas la population du Royaume-Uni. Cette analyse de données soulève d'autres questions importantes concernant les prétentions de représentativité des comités.

Gerson, Jen, « Crashing the party », *The Walrus*, vol. 15, n° 4, 15 mai 2018, p. 13.

- Notre processus servant à choisir les dirigeants politiques est boiteux.

Greenberg, Daniel, « Editorial - Standards of drafting of primary legislation in the United Kingdom », *Statute Law Review*, vol. 39, n° 1, 2018, p. v à vii.

- Un texte de loi particulièrement mal rédigé et outrageusement médiocre aurait sans doute soulevé des préoccupations considérables et provoqué une

importante confusion s'il n'avait pas échappé par bonheur au recueil de lois en raison des dernières élections générales.

Hargrave, Lotte, « Intimidation of candidates and others during political campaigns: the report and recommendations of the Committee on Standards in Public Life », *Constitution Unit*, 29 mars 2018, 4 p.

- À la suite des élections générales de 2017, le premier ministre a demandé au comité chargé des normes applicables à la vie publique de mener une enquête indépendante et non partisane sur la question de l'intimidation et du harcèlement durant les élections. Le rapport procédera à un examen de l'intimidation de candidats parlementaires, dont le tiers ont vécu du harcèlement et de l'intimidation durant la campagne...

Kennon, Andrew, « Proxy voting in the [UK] House of Commons: How could it work in practice », *The Constitution Unit Blog*, 24 avril 2018, 3 p.

- En février, la Chambre des communes a adopté par acclamation une motion visant à permettre un système de vote par procuration pour les députés qui ont récemment adopté ou donné naissance à un enfant. Avant la publication du rapport du comité de la procédure sur la question, l'ancien greffier des comités, Andrew Kennon, offre son point de vue sur la façon dont un système de vote par procuration pourrait fonctionner et sur certains des problèmes sur lesquels ses concepteurs devront se pencher.

Strong, James, « The war powers of the British parliament: What has been established and what remains unclear? », *The British Journal of Politics and International Relations*, vol. 20, n°1, 2018, p. 19 à 34.

- Le Parlement britannique a toujours manqué de pouvoirs de guerre officiels. Toutefois, depuis 2003, les députés ont voté à cinq occasions concernant l'action militaire, notamment lors de la célèbre opposition à l'intervention en Syrie, en 2013. Une nouvelle convention a vu le jour, selon laquelle, sans égard à la position juridique, les gouvernements devraient donner à la Chambre des communes la

possibilité d'opposer son veto à certains déploiements militaires. L'auteur de cet article étudie ce que nous savons maintenant – et ce que nous ne savons pas – au sujet de la convention britannique sur les pouvoirs de guerre.

Strong, James, « Confidence and caretakers: Some less-obvious implications of the *Fixed-Term Parliaments Act* », *The Political Quarterly*, vol. 89, n° 2, 2018, p. 1 à 8.

- Dans cet article, on étudie les conséquences moins évidentes de la *Fixed-term Parliaments Act* de 2011. Premièrement, l'auteur aborde les raisons pour lesquelles il était aussi simple pour Theresa May de déclencher des élections en 2017, et il souligne ce que cela suppose quant au fonctionnement de la FTPA. Deuxièmement, il examine les relations entre l'exécutif et le législatif. La FTPA a retiré au gouvernement sa capacité de désigner des votes parlementaires controversés comme des affaires de confiance et a instauré une période tampon de 14 jours entre un vote de méfiance et la dissolution du Parlement. Dans le processus, la loi a fait passer la balance du pouvoir des ministres aux députés d'arrière-ban, et ce, dans une mesure qui pourrait être plus grande que la plupart des observateurs veulent bien le reconnaître. Troisièmement, l'article tient compte des possibilités farfelues soulevées par l'imposition par la FTPA d'une période d'attente de 14 jours après la défaite d'un gouvernement sur une motion de méfiance avant que de nouvelles élections puissent être déclenchées. Il est possible, par exemple, pour des députés rebelles du parti au pouvoir d'utiliser la procédure de méfiance pour forcer le Cabinet à faire des concessions. Enfin, l'auteur aborde les perspectives de survie à long terme de la FTPA et ce que suppose son abrogation.

Taflaga, Marija, *Does it really matter if we call Australian politics 'semi-parliamentary'?* blogue de Democratic Audit UK, 26 avril 2018, 4 p.

- La relation « hybride » entre l'exécutif et le législatif de l'Australie, où les deux chambres du Parlement ont des pouvoirs distincts et séparés, a été décrite de nombreuses manières, notamment comme du « semiparlementarisme ». L'auteure fait valoir que les termes employés ont de l'importance et qu'ils aident les politiciens et les scientifiques politiques à clarifier le fonctionnement du système australien et à comprendre les incitatifs politiques et les comportements que produit ce système.

White, Hannah, *[UK] MPs should not be their own judge and jury when accused of harassment*, Institute for Government, 12 mars 2018, 2 p.

- La Chambre des communes du Royaume-Uni doit confier l'enquête et les sanctions relatives à l'intimidation et au harcèlement à un organisme indépendant.

Wollaston, Sarah (présidente), *Changing committee practice and procedure: enhancing effective working*, comité de liaison de la Chambre des communes – premier rapport de la session 2017-2019, rapport, et procès-verbal officiel relatif au rapport, HC 922, 29 mars 2018, 17 p.

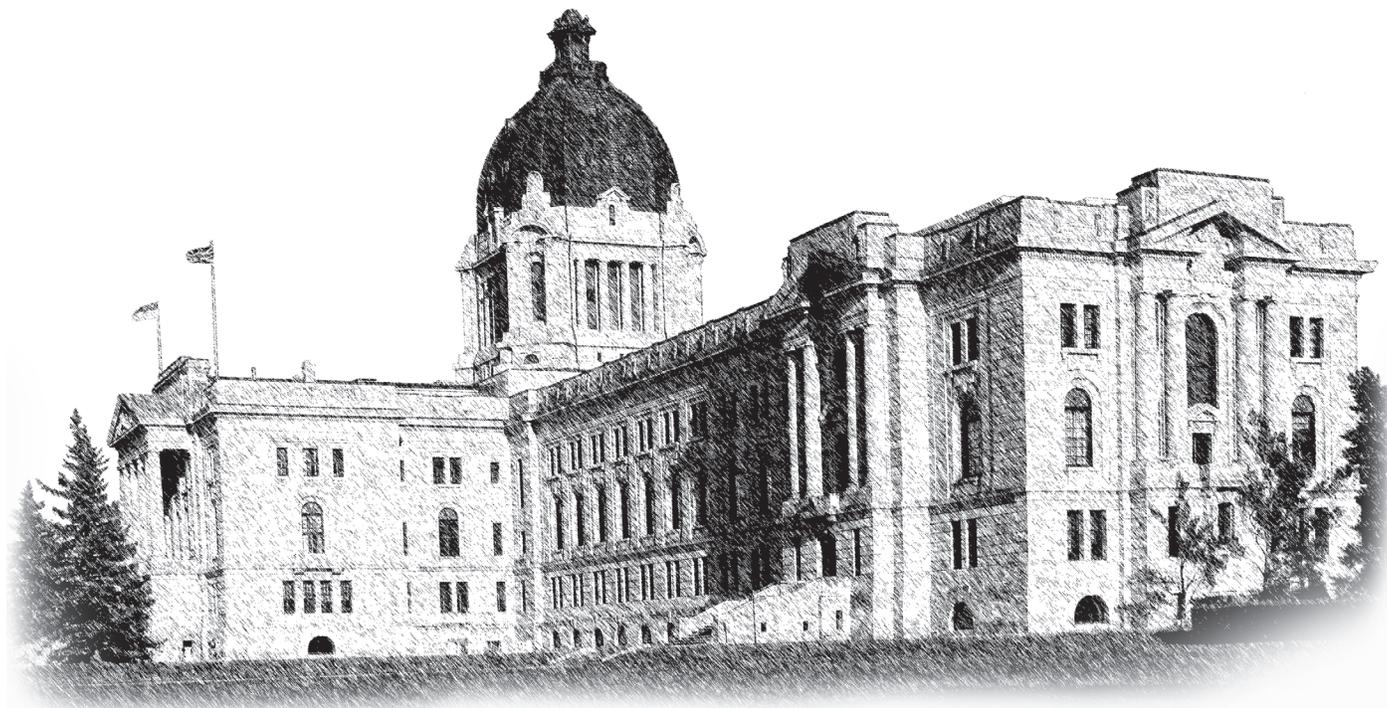
- Ce rapport propose deux modifications mineures à apporter à la pratique et aux procédures de la Chambre relativement à ses comités restreints. Il y a au comité de liaison un consensus sur le fait que ces modifications amélioreraient le fonctionnement efficace des comités de la Chambre. Les propositions concernent ce qui suit : des dispositions simplifiées pour un travail mixte entre les comités, et l'admission d'un membre du personnel d'un président aux séances de travail des comités.

Castonguay, Alec. « Jusqu'où iront les sénateurs ? » *L'actualité* 43 (3), avril 2018, pp. 22-7.

- Plus indépendants que jamais, les sénateurs n'hésitent plus à remettre en question les projets de loi et influencer la direction du pays. Pour le mieux, croient ceux qui mènent la charge.

Pelletier, Benoît. « La modification et la réforme de la Constitution canadienne. » *Revue générale de droit* 47 (2), 2017, pp. 459-517.

- La réforme constitutionnelle au Canada est, depuis longtemps, un processus laborieux, ponctué de hauts et de bas, de dénouements étonnants et d'échecs retentissants. Au cœur de cette réforme se trouve évidemment la procédure de modification constitutionnelle, laquelle varie selon les époques. Ainsi, avant le rapatriement, il fallait recourir au Parlement londonien pour modifier les parties les plus substantielles de la Constitution canadienne. Depuis 1982, la procédure de modification constitutionnelle se décline en cinq formules, dont trois requièrent, à des degrés divers, la participation des ordres de gouvernement fédéral et provincial. Il y a lieu, par ailleurs, d'ajouter aux exigences déjà très élevées de cette procédure différents facteurs qui viennent en compliquer davantage la mise en œuvre. Rien d'étonnant, donc, à ce que les acteurs politiques et les tribunaux aient élaboré diverses stratégies d'adaptation para-constitutionnelle, c'est-à-dire des mécanismes de substitution au processus formel de modification constitutionnelle...



## Saskatchewan

### Démission du Président de l'Assemblée législative

---

Le 5 janvier 2018, **Corey Tochor** a démissionné de son poste de Président de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. La Loi sur l'Assemblée législative de 2007 prévoit qu'en pareilles circonstances, les fonctions de Président soient assumées par le Vice-Président. C'est donc ce qu'a fait **Glen Hart**, qui est aussi président du Comité de la régie interne, en attendant que l'Assemblée élise un nouveau Président.

### Élection d'un Président

---

Le premier point à l'ordre du jour, lors de la reprise des travaux de la deuxième session de la 28<sup>e</sup> législature était l'élection d'un nouveau Président pour l'Assemblée législative. L'élection a eu lieu le 12 mars 2018. Il y a eu un nombre record de candidats et, pour la première fois, un député de l'opposition s'est présenté. Voici qui étaient les sept candidats :

- **Danielle Chartier**, députée provinciale de Saskatoon Riversdale
- **Mark Docherty**, député provincial de Regina Coronation Park
- **Glen Hart**, député provincial de Last Mountain-Touchwood
- **Delbert Kirsch**, député provincial de Batoche

- **Warren Michelson**, député provincial de Moose Jaw North
- **Eric Olauson**, député provincial de Saskatoon University
- **Colleen Young**, députée provinciale de Lloydminster

Au cinquième tour de scrutin, les députés ont élu M. Docherty au poste de Président de l'Assemblée législative; M. Hart continuera quant à lui d'exercer les fonctions de Vice-Président.

### Nouveaux chefs de partis politiques

---

Le Parti de la Saskatchewan a tenu son congrès à la direction le 27 janvier 2018. Parmi les six candidats, les membres ont choisi **Scott Moe** pour les représenter à la tête du parti au terme de cinq tours de scrutin. M. Moe a été assermenté à titre de premier ministre de la Saskatchewan par le lieutenant-gouverneur sortant, **Vaughn Solomon Schofield**, lors d'une cérémonie organisée à la Government House le 2 février 2018.

Le Nouveau Parti démocratique de la Saskatchewan a tenu son congrès à la direction le 3 mars 2018 et a choisi un nouveau chef de l'opposition. C'est **Ryan Meili** qui a été préféré à son adversaire **Trent Wotherspoon** pour diriger le parti.

### Nouveau Cabinet

---

Le 2 février 2018, le premier ministre Moe a annoncé la constitution de son premier Cabinet qui comptera 17

postes ministériels. **Gordon Wyant** a été nommé vice-premier ministre.

Un député est entré au Cabinet pour la première fois :

- **Warren Kaeding**, ministre des Relations gouvernementales et ministre responsable des affaires des Premières nations, des Métis et du Nord.

Quatre députés reviennent au Cabinet :

- **Tina Beaudry-Mellor**, ministre de l'Enseignement supérieur, ministre responsable d'Innovation Saskatchewan et ministre de la Condition féminine;
- **Ken Cheveldayoff**, ministre des Services centraux, ministre responsable de la Commission de la fonction publique et ministre responsable de la Commission de la capitale provinciale;
- **Jeremy Harrison**, ministre du Développement des exportations et du Commerce, ministre de l'Immigration et de la Formation professionnelle;
- **Gordon Wyant**, ministre de l'Éducation.

Deux ministres ont changé de portefeuille :

- **Bronwyn Eyre**, ministre de l'Énergie et des Ressources, ministre responsable de SaskWater et ministre responsable de SaskEnergy;
- **Christine Tell**, ministre des Services correctionnels et policiers et ministre responsable de la Saskatchewan Gaming Corporation.

Dix autres ministres ont conservé leur portefeuille :

- **Dustin Duncan**, ministre de l'Environnement, ministre responsable de la Water Security Agency et ministre responsable de SaskPower;
- **Joe Hargrave**, ministre de la Crown Investments Corporation et ministre responsable de la Saskatchewan Government Insurance;
- **Donna Harpauer**, ministre des Finances;
- **Gene Makowsky**, ministre des Parcs, de la Culture et des Sports, ministre responsable de la Saskatchewan Liquor and Gaming Authority et ministre responsable de Tourism Saskatchewan;
- **David Marit**, ministre de la Voirie et des Infrastructures, ministre responsable de SaskBuilds et ministre responsable de Priority Saskatchewan;
- **Paul Merriman**, ministre des Services sociaux;
- **Don Morgan**, ministre de la Justice et procureur général, ministre responsable des Relations de travail et de la Sécurité au travail, ministre responsable de la Commission des accidents du travail, ministre responsable de la Global Transportation Hub et ministre responsable de SaskTel;
- **Greg Ottenbreit**, ministre de la Santé dans les

collectivités éloignées;

- **Jim Reiter**, ministre de la Santé;
- **Lyle Stewart**, ministre de l'Agriculture et ministre responsable de la Saskatchewan Crop Insurance.

## Élections partielles

---

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, trois élections partielles se sont tenues dans la province. Dans la circonscription de Kindersley, **Ken Francis**, candidat du Parti de la Saskatchewan, a été élu pour succéder à **Bill Boyd**, qui venait de prendre sa retraite. **Everett Hindley**, lui aussi candidat du Parti de la Saskatchewan a été élu pour remplacer l'ancien premier ministre **Brad Wall** dans la circonscription de Swift Current; et **Todd Goudy**, également candidat du Parti de la Saskatchewan dans la circonscription de Melfort, a été élu pour combler le siège laissé vacant après le décès de **Kevin Phillips**.

## Démission d'un député

---

Le 12 mars 2018, **Kevin Doherty**, député provincial de Regina Northeast, a annoncé qu'il se retirait de la politique pour poursuivre sa carrière dans le secteur privé.

Avec l'élection partielle et la démission de M. Doherty, l'Assemblée législative compte maintenant 48 députés du Parti de la Saskatchewan, 12 députés du NPD et un siège vacant.

## Lieutenant-gouverneur

---

Le 22 janvier 2018, le premier ministre **Justin Trudeau** a annoncé la nomination de **W. Thomas Malloy** au poste de lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. M. Malloy est avocat, négociateur de traités et ancien chancelier de l'Université de la Saskatchewan. Il est également récipiendaire de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan.

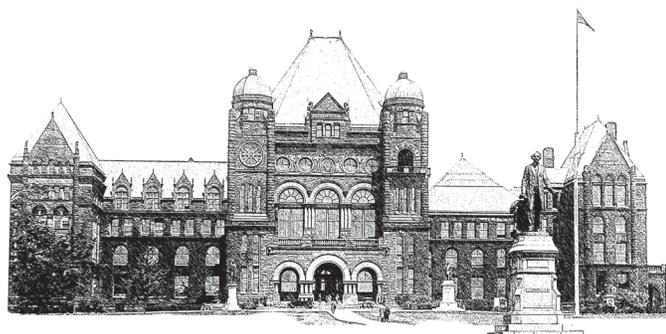
Il a pris ses fonctions de 22<sup>e</sup> lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan le 21 mars 2018 dans le cadre d'une cérémonie d'installation qui s'est déroulée à l'Assemblée législative.

## Fin de session

---

La deuxième session de la 28<sup>e</sup> législature a commencé le 12 mars 2018. Le premier ministre Moe a annoncé que le dépôt du budget serait retardé au 10 avril 2018, ce qui a eu pour effet de repousser la fin de la séance de printemps au 31 mai 2018.

**Robert Park**  
Greffier de comité



## Ontario

### Prorogation

---

L'Assemblée législative de l'Ontario a été prorogée le 16 mars 2018. La troisième session de la 41<sup>e</sup> législature a commencé le 19 mars 2018. La lieutenante-gouverneure de l'Ontario, **Elizabeth Dowdeswell**, a prononcé le discours du Trône marquant le début de la nouvelle session.

### Budget

---

Le 28 mars 2018, le ministre des Finances, **Charles Sousa**, a présenté le budget de 2018 de l'Ontario. Son discours budgétaire mettait en lumière les investissements proposés en matière de soins de santé, de garde d'enfants, de soins à domicile et de santé mentale.

### Changements au sein de la députation

---

Un siège est devenu vacant à l'Assemblée législative à la suite de la démission du député provincial **Eric Hoskins**, qui est entrée en vigueur le 26 février 2018. M. Hoskins était le député provincial de la circonscription électorale de St. Paul's et il a été ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Le député provincial **Victor Fedeli** est devenu le chef de l'opposition officielle à la suite de la démission, le 25 janvier 2018, du député provincial **Patrick Brown**, qui occupait auparavant ce poste. M. Brown siège à titre de député indépendant depuis le 16 février 2018.

### Condoléances

---

L'Assemblée législative a exprimé ses condoléances à l'occasion du décès de l'ancien député **Norman Jamison**, qui a représenté la circonscription de Norfolk du 6 septembre 1990 au 7 juin 1995, et de l'ancien député **Gerry Martiniuk**, qui a représenté la circonscription de Cambridge du 8 juin 1995 au 7 septembre 2011.

### Rapports des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative

---

L'Assemblée législative a reçu plusieurs rapports de ses hauts fonctionnaires :

La commissaire à l'environnement de l'Ontario, **Dianne Saxe**, a déposé son rapport annuel sur les progrès liés aux gaz à effet de serre de 2017, intitulé *La Loi sur le climat de l'Ontario : du plan aux progrès*.

Le commissaire à l'intégrité, **J. David Wake**, a déposé un rapport portant sur l'examen des demandes de remboursement aux termes de la *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte* pour les demandes présentées en octobre, novembre et décembre 2017 et terminées en date du 23 février 2018.

Le directeur intérimaire de la responsabilité financière (poste aussi occupé par M. Wake) a déposé deux rapports : *Hydro One : Analyse financière actualisée de la vente partielle d'Hydro One* et *Secteur de la santé de l'Ontario : Analyse actualisée des dépenses en santé de l'Ontario*. Il a également déposé un document d'information intitulé *Les frais de service en Ontario en 2017-2018*.

L'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario, **Irwin Elman**, a déposé son rapport annuel de 2017.

### Visite royale

---

Le 14 mars 2018, Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges ont rendu visite à l'Assemblée législative de l'Ontario. Pendant celle-ci, ils ont participé à une réunion officielle avec la lieutenante-gouverneure de l'Ontario et ont eu droit à une visite de courtoisie individuelle de la Chambre de l'Assemblée législative de l'Ontario en compagnie du Président, **Dave Levac**.

### Activités des comités

---

#### *Comité permanent des finances et des affaires économiques*

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a tenu ses consultations prébudgétaires de 2018 à Thunder Bay, à Sudbury, à Ottawa, à Kitchener-Waterloo et à Windsor en janvier 2018. Le Comité a entendu 123 présentations et a reçu plus de 80 mémoires supplémentaires d'organismes, d'associations, de groupes communautaires, d'organismes administratifs locaux, de municipalités, d'organisations, de syndicats et de particuliers pendant les consultations. Le 26 février 2018, le Comité a déposé son rapport sur les consultations prébudgétaires à l'Assemblée législative.

### Comité permanent de la justice

En février, le Comité permanent de la justice a entrepris l'étude du projet de loi 175, *Loi mettant en œuvre des mesures concernant les services policiers, les coroners et les laboratoires médico-légaux et édictant*, modifiant ou abrogeant certaines autres lois et abrogeant un règlement. Le principal objectif du projet de loi était d'examiner la façon dont les services policiers devraient être offerts en Ontario et présentait de manière détaillée des mesures disciplinaires et de surveillance pertinentes.

Le Comité a tenu deux journées d'audiences publiques sur le projet de loi. Il a entendu des présentations et reçu des mémoires d'associations de corps policiers, de dirigeants municipaux, d'entreprises de sécurité à but lucratif et non lucratif, de cliniques juridiques et de communautés des Premières Nations. Le projet de loi a fait l'objet d'une attribution de temps le 6 mars 2018, et le Comité a procédé à l'étude article par article plus tard le même jour. Le Comité a fait rapport du projet de loi, avec amendements, à l'Assemblée législative le 7 mars 2018, et la troisième lecture a immédiatement été ordonnée. Il a été adopté à l'étape de la troisième lecture et a reçu la sanction royale le lendemain.

### Comité permanent des comptes publics

Pendant la session d'hiver, le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences publiques afin d'examiner trois vérifications supplémentaires tirées des rapports annuels de 2016 et de 2017 du vérificateur général :

- Metrolinx – Adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun (rapport annuel de 2016)
- Comptes publics de la province (rapport annuel de 2017)
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité – Surveillance du marché et cybersécurité (rapport annuel de 2017)

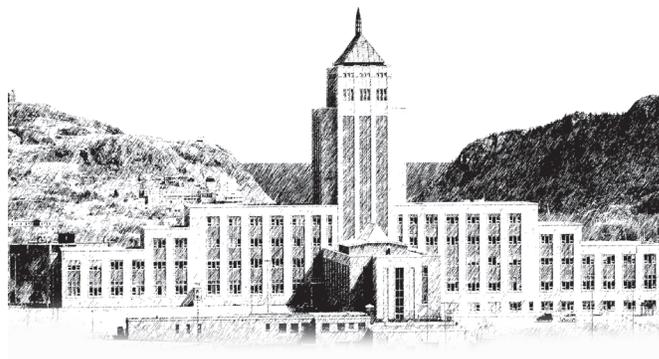
Le Comité a aussi adopté une motion demandant que le vérificateur général effectue une vérification de l'optimisation des ressources de la Tarion Warranty Corporation. Tarion administre le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario et a été constituée en société en 1976 par le gouvernement pour réglementer les constructeurs d'habitations et protéger les droits des nouveaux acheteurs. Le projet de loi 166, *Loi de 2017 sur le renforcement de la protection des consommateurs ontariens*, qui a été adopté récemment, comprenait les modifications législatives devant être apportées à la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario* pour permettre au bureau du vérificateur général d'assurer une surveillance de la société.

### Comité permanent de la politique sociale

Le Comité permanent de la politique sociale s'est réuni pour étudier le projet de loi 193, *Loi édictant la Loi Rowan de 2018 sur la sécurité en matière de commotions cérébrales et modifiant la Loi sur l'éducation*. Le projet de loi énonce les exigences qui s'appliquent aux organisations sportives et aux écoles en ce qui concerne la supervision de la prévention, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales et l'amélioration de la sensibilisation à celles-ci dans le sport de compétition amateur. Le Comité a tenu une journée d'audiences publiques sur le projet de loi, suivi d'une journée d'étude article par article. Le Comité a fait rapport du projet de loi, avec amendements, à l'Assemblée législative le 1<sup>er</sup> mars 2018, et celui-ci a reçu la sanction royale le 7 mars 2018.

**Eric Rennie**

Greffier du comité



## Terre-Neuve-et-Labrador

Conformément au calendrier parlementaire, la Chambre a repris les travaux de la deuxième session de la 48<sup>e</sup> législature de l'Assemblée générale le 26 février 2018.

L'examen du Règlement se poursuit. Vers la fin de la session 2017-2018, la Chambre a approuvé une modification provisoire prévoyant que la réponse à une pétition, qui ne devra pas durer plus de 90 secondes, puisse être donnée le jour de la présentation de la pétition ou le lendemain.

La Chambre s'est prorogée le 12 mars 2018 et a été convoquée pour le discours du Trône ouvrant la troisième session de la 48<sup>e</sup> législature de l'Assemblée générale le 13 mars 2018.

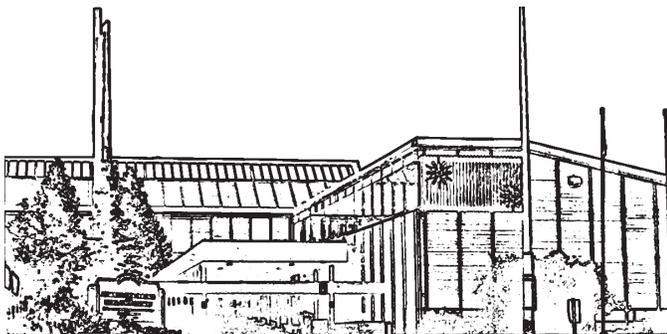
Cette année, la Chambre procédera à quelques changements concernant le processus budgétaire pour que tous les budgets puissent être renvoyés aux comités permanents. Habituellement, le Comité des subsides

s'occupait de trois postes de dépenses. La Chambre a adopté une modification au Règlement afin de permettre à des ministres de nommer d'autres ministres, au besoin, pour les représenter aux séances des comités chargés d'examiner les budgets des dépenses de leur ministère.

Le 28 mars 2018, la Chambre a adopté une résolution à l'unanimité en faveur de la modernisation de la politique du gouvernement en matière de harcèlement et pressant ce dernier de changer la loi pour protéger les travailleurs contre le harcèlement en milieu de travail.

Le budget a été déposé le 29 mars 2018, après quoi la Chambre a ajourné ses travaux pour la relâche pascale jusqu'au 16 avril 2018.

**Elizabeth Murphy**  
Greffière adjointe



## Yukon

### Dates des séances

---

La séance printanière de 2018 de la deuxième session de la 34<sup>e</sup> assemblée législative a débuté le 1<sup>er</sup> mars et devrait se terminer le 30<sup>e</sup> jour de séance, soit le 24 avril.

### Projets de loi

---

Le gouvernement a présenté les projets de loi suivants pendant la séance printanière de 2018 :

- Projet de loi n° 15, *Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis*
- Projet de loi n° 16, *Loi de 2018 portant sur des modifications d'ordre technique*
- Projet de loi n° 17, *Loi modificative concernant la diversité de genre et modifications connexes*
- Projet de loi n° 18, *Loi sur l'Ordre du Yukon*
- Projet de loi n° 204, *Loi d'affectation n° 3 pour l'exercice 2017-2018*
- Projet de loi n° 205, *Loi d'affectation de crédits provisoires pour l'exercice 2018-2019*

- Projet de loi n° 206, *Loi d'affectation n° 1 pour l'exercice 2018-2019*

### Commissaire du Yukon

---

Comme il en a été question dans l'édition précédente, le mandat du commissaire sortant, **Doug Phillips**, se terminait le 31 janvier 2018. Le 9 mars, la gouverneure générale, **Julie Payette**, en se fondant sur l'avis du premier ministre, a nommé **Angélique Bernard** au poste de nouvelle commissaire du Yukon pour une période de cinq ans. Le 12 mars, le juge principal de la Cour suprême du Yukon, M. Ron Veale, a assermenté M<sup>me</sup> Bernard à titre de commissaire à Whitehorse, au Bureau de la commissaire, la maison Taylor. M<sup>me</sup> Bernard, la première commissaire francophone au Yukon, a déménagé dans ce territoire en 1995. Pendant sept ans, M<sup>me</sup> Bernard a été présidente de l'Association franco-yukonnaise et, au moment de sa nomination au poste de commissaire, elle en était vice-présidente.

Le 18 mars, la commissaire Bernard a comparu pour la première fois à la Chambre pour accorder la sanction royale à trois projets de loi adoptés par celle-ci : les projets de loi n° 18, *Loi sur l'Ordre du Yukon*, n° 204, *Loi d'affectation n° 3 pour l'exercice 2017-2018*, et n° 205, *Loi d'affectation de crédits provisoires pour l'exercice 2018-2019*.

### Administrateur du Yukon

---

La *Loi sur le Yukon* confère à l'administrateur le pouvoir de remplacer la commissaire en son absence ou lorsque celle-ci est malade, et lorsqu'il n'y a pas de commissaire. De l'expiration du mandat du commissaire Phillips, à la fin de janvier, jusqu'à celle de la nomination de l'administratrice par le gouverneur en conseil, le 9 mars, **Gerald Isaac** s'était acquitté de ce rôle supplémentaire.

Le 9 mars, **Adeline Webber**, membre de la Première Nation des Tlingit de Teslin, a été nommée comme nouvelle administratrice du Yukon. Le 12 mars, le juge **Ron Veale** l'a également assermentée. Une note biographique diffusée par le bureau du premier ministre le jour de sa nomination précisait que M<sup>me</sup> Webber s'était efforcée de « faire reconnaître les droits des femmes autochtones, et [...] a joué un rôle important dans la mise en œuvre de revendications territoriales et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations dans le territoire ».

### Commission de délimitation des circonscriptions électorales

---

Comme nous l'avons mentionné dans le rapport législatif précédent du Yukon, le 21 novembre, le Président, **Nils Clarke**, a déposé le rapport provisoire

de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Yukon, dans lequel on proposait le redécoupage de 9 des 19 circonscriptions électorales du territoire, ainsi que la modification du nom de 5 d'entre elles.

En plus d'accepter des mémoires, les membres de la Commission ont tenu des audiences publiques dans tous les coins du territoire pour recueillir les points de vue des Yukonnais sur les propositions contenues dans le rapport provisoire. Dans le cadre de ces audiences (les 8, 9 et 12 février et du 8 au 10 mars), ils ont visité Teslin, Marsh Lake, Carcross, Tagish, Mount Lorne, Whitehorse, Pelly Crossing, Mayo, Carmacks, Faro, Ross River et Watson Lake.

Le juge Veale préside la Commission de délimitation des circonscriptions électorales. Ses autres membres sont **Lori McKee**, directrice générale des élections du Yukon, **Darren Parsons**, **Jonas Smith** et **Anne Tayler**. Le rapport final non contraignant de la Commission sera présenté à l'Assemblée législative d'ici le 20 avril 2018.

**Linda Kolody**

Sous-greffière, Assemblée législative du Yukon



## Sénat

### Lois

Les projets de loi suivants ont reçu la sanction royale par déclaration écrite pendant ce trimestre : S2 – *Loi sur le renforcement de la sécurité automobile pour les Canadiens*; C70 – *Loi sur l'accord concernant la gouvernance de la nation crie d'Eeyou Istchee*; C72 – *Loi de crédits n° 5 pour 2017-2018*; C73 – *Loi de crédits n° 1 pour 2018-2019*; S-232 – *Loi sur le Mois du patrimoine juif canadien*; C210 – *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national (genre)*; et C311 – *Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir)*.

Les projets de loi C25 – *Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence*, et C49 – *Loi sur la modernisation des transports*, ont tous deux été modifiés au Sénat et renvoyés à la Chambre des communes. Ils étaient tous deux en attente d'un nouvel examen aux Communes au moment de la rédaction du présent résumé.

### Chambre, procédure et décisions du Président

Le 30 janvier, le Sénat a dit au revoir à **Nicole Proulx**, greffière intérimaire, en lui souhaitant une bonne retraite après presque 20 années de service au Sénat. Le lendemain, le Sénat a accueilli **Richard Denis** en tant que nouveau greffier intérimaire. M. Denis apporte tout un bagage de connaissances et d'expérience, ayant été légiste adjoint et conseiller parlementaire à la Chambre des communes depuis 2004, et greffier au Bureau de cette Chambre depuis 2002.

Le Président a été occupé par des questions de procédure pendant le trimestre. Le 15 février, il a fait une déclaration dans laquelle il a rappelé aux sénateurs qu'il était interdit d'utiliser des accessoires à la Chambre. Le 1<sup>er</sup> mars, il a rendu une décision au sujet d'une question de privilège soulevée par la sénatrice **Marilou McPhedran** concernant une communication d'information aux médias contenue dans une lettre marquée confidentielle. Même si le Président a jugé que cela ne constituait pas à première vue une atteinte au privilège, il a exhorté les sénateurs à mener leurs affaires de manière transparente et responsable tout en ne perdant pas de vue qu'ils sont tenus de respecter les processus administratifs. Enfin, le 22 mars, le Président a rendu une décision au sujet d'une question de privilège soulevée par la sénatrice **Lynn Beyak** concernant une motion portant que l'Administration du Sénat cesse de supporter son site Web. Le Président a jugé que cela ne constituait pas à première vue une atteinte au privilège et le débat sur cette motion pourra donc se poursuivre. Dans son jugement, le Président a noté que les privilèges dont les sénateurs jouissent à titre individuel ne sauraient l'emporter sur les privilèges du Sénat, et que les droits ou avantages d'un sénateur individuel peuvent donc être restreints par des décisions du Sénat.

Quelques événements procéduraux rares ont eu lieu au Sénat pendant la période couverte par le présent résumé. Une motion portant sur la question préalable a été proposée le 30 janvier relativement à une motion de disposition sur la troisième lecture du projet de loi C210 – *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national (genre)*. La question préalable a été adoptée le lendemain. Conformément au Règlement, le Président a alors immédiatement mis aux voix la motion, qui a été adoptée avec dissidence. Le Président a par la suite mis aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer du projet

de loi à l'étape de la troisième lecture, conformément à l'ordre du Sénat. À la fin du processus, le projet de loi a été lu et adopté à l'étape de la troisième lecture sans amendement.

Un autre événement rare s'est produit le 6 février lorsque le sénateur **David Tkachuk** a donné préavis de son intention de demander la tenue d'un débat d'urgence sur les actions prises récemment par le gouvernement de la Colombie-Britannique touchant l'expansion du pipeline Trans Mountain. Après avoir entendu les sénateurs à ce sujet, le Président a rendu une décision en faveur du sénateur Tkachuk. Le débat d'urgence a eu lieu plus tard dans la séance, conformément au *Règlement du Sénat*. Il s'agissait du premier débat d'urgence au Sénat depuis 1999.

### Comités

---

Le 30 janvier, le Sénat a adopté une motion tendant à former le Comité spécial sur le secteur de la bienfaisance. Le comité a tenu sa réunion d'organisation le 26 février. Le sénateur **Terry Mercer** a été élu président, et la sénatrice **Ratna Omidvar** vice-présidente. Le comité doit déposer son rapport final au plus tard le 31 décembre 2018.

Le 15 février, le Sénat a eu recours à un processus habituellement réservé aux projets de loi d'exécution du budget relativement à un projet de loi ordinaire. Il a adopté une motion portant que la teneur de différents éléments ou sujets du projet de loi C-45, *Loi sur le cannabis*, soit renvoyés à quatre comités permanents (les comités des affaires juridiques et constitutionnelles, des peuples autochtones, des affaires étrangères et du commerce international, et de la sécurité nationale et de la défense), et que l'ensemble du projet de loi C-45 soit renvoyé au Comité des affaires sociales après son adoption à l'étape de la deuxième lecture. La motion ayant été adoptée au Sénat, chacun des quatre comités permanents devra faire rapport au Sénat au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2018. Le Comité des affaires sociales est autorisé à prendre compte de ces rapports pendant son examen du projet de loi. Le projet de loi a été adopté à l'étape de la deuxième lecture le 22 mars et, conformément à l'ordre, a été renvoyé au Comité des affaires sociales

Le 27 mars, le Sénat a adopté le 21<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Ce rapport recommande que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement rédige et propose des modifications au *Règlement du Sénat* pour établir le Comité permanent de l'audit et de la surveillance. Ce nouveau comité serait chargé de surveiller les frais de déplacement et de subsistance des sénateurs ainsi que les autres dépenses du Sénat, en conformité avec les principes et les pratiques

exemplaires énoncés dans le cinquième rapport du Sous-comité du budget des dépenses du Sénat. Le comité aurait le pouvoir d'entreprendre certains travaux de sa propre initiative, sans ordre de renvoi, contrairement à la plupart des comités sénatoriaux. Les membres de ce nouveau comité ne doivent pas faire partie du Comité de la régie interne. Le rapport recommande également que des consultations soient menées par les dirigeants de tous les partis reconnus et groupes parlementaires reconnus du Sénat en vue de proposer des modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada* afin de conférer au nouveau comité un pouvoir intersessionnel de mener ses travaux.

### Sénateurs

---

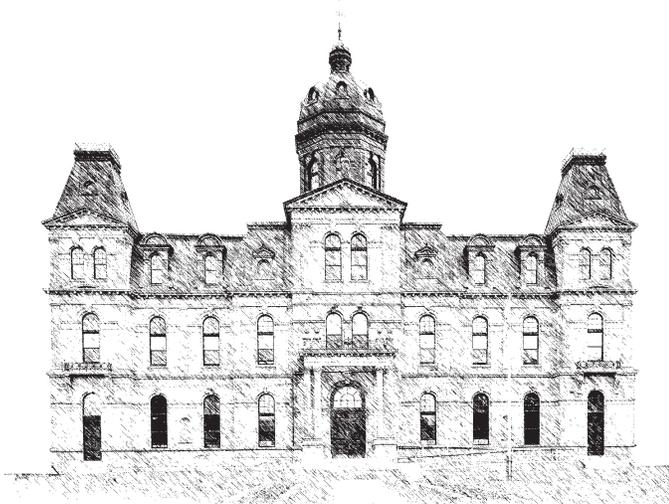
Il y a eu de nombreux changements au sein de la composition du Sénat pendant ce trimestre. Les sénateurs **Joan Fraser**, **Colin Kenny** et **Claudette Tardif** ont démissionné le 2 février. La sénatrice Fraser avait été nommée par le premier ministre **Jean Chrétien** le 17 septembre 1998 après une carrière fructueuse en journalisme. Pendant son séjour au Sénat, elle a présidé de nombreux comités, plus particulièrement le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, le Comité des transports et des communications, et le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Elle était une ardente défenseuse des droits de la minorité anglophone au Québec. Elle a aussi occupé à deux reprises le poste de leader adjointe de l'opposition au Sénat. Quant au sénateur Kenny, nommé par le premier ministre **Pierre Elliott Trudeau** en juin 1984, on se souviendra de sa contribution aux travaux du Comité de la sécurité nationale et de la défense. La sénatrice Tardif a été nommée au Sénat en mars 2005 par le premier ministre **Paul Martin**. Elle avait auparavant fait carrière dans l'éducation. Fière Franco-Albertaine, elle a passé sa carrière au Sénat à défendre les minorités de langue officielle et les établissements d'enseignement supérieur. Elle a présidé le Comité sur les langues officielles et a aussi occupé le poste de leader adjointe de l'opposition au Sénat. Le 16 mars, le sénateur **Charlie Watt** a démissionné de son poste après 34 ans de service au Sénat. Représentant la division sénatoriale d'Inkerman, il se faisait le porte-parole des préoccupations des Inuits et des peuples autochtones au Sénat et au sein de ses comités. Il avait déjà été président du Comité des peuples autochtones, et a été élu président du Comité spécial sur l'Arctique lorsqu'il a été constitué, à la fin de 2017.

Le Sénat a également accueilli trois nouveaux sénateurs pendant ce trimestre, tous représentant la province de l'Ontario. **Martha Deacon** et **Robert Black** ont été nommés le 15 février. La sénatrice Deacon arrive au Sénat forte de son expérience dans les domaines de l'éducation et des sports, tandis que le sénateur Black possède de nombreuses années d'expérience dans les domaines de

l'agriculture et des affaires municipales. Quant à **Yvonne Boyer**, elle a été nommée le 15 mars. Membre de la nation métisse de l'Ontario, elle s'est distinguée en tant qu'avocate, professeure et chercheure.

**Céline Ethier**

Greffière à la procédure



## Nouveau-Brunswick

### Budget

---

L'Assemblée législative a repris ses travaux le 30 janvier 2018, jour où la ministre des Finances **Cathy Rogers** a déposé le quatrième budget du gouvernement Gallant.

Le budget prévoit principalement des investissements pour les aînés, l'emploi chez les jeunes et la compétitivité économique, dont des investissements ciblés additionnels de 73 millions de dollars, ce qui retardera le retour à l'équilibre budgétaire d'un an, soit à l'exercice 2021-2022. On prévoit que la croissance économique sera supérieure à 1 % en 2018; le déficit projeté s'élève à 189 millions de dollars. Le budget ne contient pas de nouveaux impôts ou taxes, ni de hausse de droits.

« Les décisions prises par votre gouvernement dans ce budget reflètent les plans pour la croissance économique, l'éducation et les familles que les Néo-Brunswickois nous ont aidés à élaborer, a dit M<sup>me</sup> Rogers. Nos investissements rendront notre économie plus compétitive, soutiendront nos jeunes et nos aînés, et amélioreront les résultats économiques et sociaux dans l'avenir. »

Voici certains faits saillants du budget : près de 28 millions de dollars seront investis en vue de soutenir l'emploi chez les jeunes, dont 4 millions de dollars supplémentaires dans les possibilités d'emploi d'été pour

les étudiants de niveau postsecondaire, et la création d'un programme de stage rémunéré au sein du gouvernement afin d'embaucher de nouveaux diplômés; plus de 20 millions de dollars seront investis pour aider les aînés, dont 800 000 \$ pour la mise en œuvre des mesures recommandées par le Conseil sur le vieillissement et 12 millions de dollars afin d'augmenter les salaires des employés des foyers de soins spéciaux et des travailleurs de soutien à domicile; 2,5 millions de dollars seront investis afin d'appuyer l'obtention de meilleurs résultats au chapitre de la santé mentale; un million de dollars seront investis pour la mise en œuvre complète d'un programme de dépistage du cancer du côlon offert à tous les hommes et femmes de 50 à 74 ans; 3 millions de dollars seront investis afin de réduire le temps d'attente pour les remplacements de la hanche et du genou; et 12,6 millions de dollars seront investis dans les parcs, les sentiers, les lieux historiques et d'autres composantes de l'infrastructure touristique.

### Réponse de l'Opposition officielle

---

Le 1<sup>er</sup> février, le porte-parole en matière de finances **Bruce Fitch** a répondu au discours du budget au nom de l'Opposition officielle. M. Fitch a repris les préoccupations soulevées par certains médias et universitaires au sujet du budget. Il a attiré l'attention sur les recettes supplémentaires estimées à 1 milliard de dollars générées par de nouveaux impôts et taxes au cours du mandat du gouvernement actuel; il a fait valoir à cet égard que le déficit a continué de croître tandis que les investissements n'ont pas produit de résultats mesurables. Il a ajouté que les politiques budgétaires du gouvernement ont rapproché la province du gouffre budgétaire, où les programmes sociaux sur lesquels les familles comptent risquent de ne plus être viables. « Le budget nous rapproche d'une pareille crise économique », a déclaré M. Fitch.

### Législation

---

La 4<sup>e</sup> session de la 58<sup>e</sup> législature, amorcée le 24 octobre 2017, a été ajournée le 16 mars 2018 après un total de 39 jours de séance. Parmi les 41 projets de loi devant recevoir la sanction royale, les suivants ont été présentés durant les dernières semaines de la session :

Le projet de loi 42, *Loi sur la publicité gouvernementale*, présenté par le président du Conseil du Trésor **Roger Melanson**, établit des normes pour régir les ministères et organismes gouvernementaux quant à la création et à la diffusion de renseignements au public. Le projet de loi vise à améliorer l'impartialité dans la création et la diffusion de publicité par les ministères et autres organismes gouvernementaux.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Croissance démographique **Gilles LePage**, prévoit un congé en cas de violence familiale, de violence entre partenaires intimes ou de violence sexuelle. Les modifications réglementaires seront déposées plus tard en fonction d'une période de consultation de 60 jours.

## Motions

---

L'Assemblée a étudié plusieurs motions sujettes à débat; celles qui suivent ont été adoptées vers la fin de la session.

La motion 32, proposée par **Wilfred Roussel** et appuyée par **Daniel Guitard**, exhorte le gouvernement fédéral à modifier les dispositions relatives à l'admissibilité au programme d'assurance-emploi afin d'agir sur la situation difficile qui pèse sur les travailleurs saisonniers.

La motion 36, proposée par M. Melanson et appuyée par le ministre des Familles et des Enfants **Stephen Horsman**, porte constitution du Comité spécial sur les universités publiques, chargé d'inviter les représentants des universités à dotation publique à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence.

La motion 37, proposée par la ministre des Aînés et des Soins de longue durée **Lisa Harris** et appuyée par **Hédard Albert**, porte adoption d'une recommandation de comité visant à mettre en place un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés.

La motion 38, proposée par M<sup>me</sup> Harris et appuyée par le chef de l'Opposition officielle **Blaine Higgs**, ordonne que le Comité d'administration de l'Assemblée législative élabore une directive pour l'Assemblée sur la prévention et la résolution du harcèlement en milieu de travail, y compris du harcèlement sexuel.

La motion 23, proposée par **Kirk MacDonald** et appuyée par **Dorothy Shephard**, exhorte l'Assemblée législative à inclure le cancer du sein dans la couverture prévue par l'actuelle loi présomptive pour les pompiers professionnels.

La motion 31, proposée par **Ernie Steeves** et appuyée par **Carl Urquhart**, exhorte le gouvernement à ajouter le mot « dépanneuse » à la liste de véhicules d'urgence prévue dans la loi établissant l'obligation de ralentir et de respecter un corridor de sécurité. La motion souligne l'exemple tragique du gendarme de la GRC **Francis Deschênes**, qui a perdu la vie alors qu'il prêtait assistance à un automobiliste victime d'une crevaillon.

## Comités

---

Au cours de la session, le Comité permanent de la politique économique, présidé par **Chuck Chiasson**, a consacré 29 réunions à l'examen de mesures législatives à l'étape de l'étude en comité. Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présidé par **Bernard LeBlanc**, a consacré 12 réunions à l'examen des prévisions budgétaires ministérielles durant les 80 heures prescrites à cet égard. De plus, le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présidé par **Wilfred Roussel**, s'est réuni pour étudier un projet de loi concernant les arpenteurs-géomètres de la province.

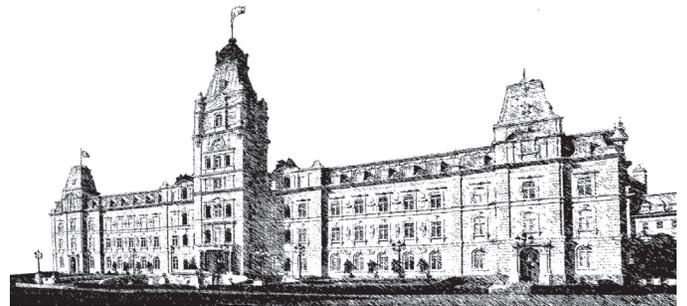
## Élection et position des partis

---

L'élection générale provinciale est prévue le 24 septembre 2018. La position actuelle des partis à la Chambre est la suivante : 25 députés libéraux, 22 députés progressistes-conservateurs, 1 député du Parti vert et 1 siège vacant.

**John-Patrick McCleave**

Greffier de comité



## Québec

### Travaux de l'Assemblée nationale

---

#### *Composition de l'Assemblée nationale*

Le 2 février 2018, **Jean-François Lisée**, chef de l'opposition officielle, a procédé aux nominations suivantes : **Véronique Hivon**, députée de Joliette, à la fonction de vice-cheffe de l'opposition officielle, **Sylvain Gaudreault**, député de Jonquière, à la fonction de whip en chef de l'opposition officielle et **Carole Poirier**, députée de Hochelaga-Maisonneuve, à la fonction de leader adjoint de l'opposition officielle.

#### *Projets de loi adoptés*

Depuis la reprise des travaux le 6 février dernier, l'Assemblée nationale a adopté les 6 projets de loi du gouvernement et 1 projet de loi d'intérêt privé :

le projet de loi n° 107, *Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs;*

le projet de loi n° 149, *Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite;*

le projet de loi n° 163, *Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives;*

le projet de loi n° 164, *Loi concernant l'accessibilité de certains documents du Conseil exécutif ou qui lui sont destinés;*

le projet de loi n° 166, *Loi portant réforme du système de taxation scolaire;*

le projet de loi n° 177, *Loi n° 1 sur les crédits, 2018-2019;*

le projet de loi n° 234, *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.*

*Crédits budgétaires et adoption de la Loi n° 1 sur les crédits, 2018-2019*

Le 28 mars 2018, les parlementaires ont adopté les crédits provisoires pour l'année 2018-2019 et le projet de loi n° 177, *Loi n° 1 sur les crédits, 2018-2019*. Le lendemain, l'Assemblée a entrepris le débat sur le discours du budget.

*Événements spéciaux*

### **Conférence interparlementaire sur le libre-échange**

Organisée en partenariat avec la National Conference of State Legislatures, l'Assemblée nationale a tenu la Conférence interparlementaire sur le libre-échange (CILÉ) qui s'est déroulée de 15 au 18 mars 2018. Pour l'occasion, des parlementaires du Canada, des États-Unis et du Mexique ont participé à diverses séances de travail afin de discuter du libre-échange, sujet d'actualité particulièrement important dans le contexte de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). De nombreux experts étaient également présents pour partager leur vision et pour discuter avec les participants.

### **Activité de reconnaissance de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires**

Le 7 février 2018, le président de l'Assemblée nationale, **Jacques Chagnon**, a accueilli les partenaires de la Chaire.

À cette occasion, quatre étudiantes et étudiants ont reçu une bourse pour souligner la qualité de leurs travaux de recherche liés à la démocratie et aux institutions parlementaires.

### **Travaux des commissions**

---

#### *Consultations et auditions publiques*

Entre janvier et mars 2018, les commissions parlementaires sectorielles de l'Assemblée nationale ont consacré 28 séances publiques à des consultations et des auditions publiques. Ces séances ont totalisé plus de 100 heures de travail.

Parmi ces différentes consultations, soulignons celle portant sur le projet de loi n° 128, *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. En effet, la Commission des institutions (CI) a entendu 18 personnes et organismes du 20 au 22 mars 2018 et elle a reçu 25 mémoires dans le cadre de ce mandat.

#### *Études détaillées des projets de loi*

Entre janvier et mars 2018, 54 séances publiques, totalisant 182 heures de travaux en commission, ont été consacrées à l'étude détaillée de projets de loi publics. Ainsi, sept commissions ont étudié 13 projets de loi publics.

Parmi ceux-ci, notons le projet de loi n° 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières*, dont l'étude détaillée a débuté à la Commission des finances publiques (CFP). Ce projet de loi prévoit l'édiction de deux nouvelles lois : la *Loi sur les assureurs*, en remplacement de la *Loi sur les assurances*, et *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, en remplacement de celle du même nom, qui sera abrogée. Ce projet de loi contient plus de 2000 articles.

De son côté, la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) a amorcé l'étude détaillée du projet de loi n° 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*. Jusqu'à présent, 16 séances et plus de 66 heures ont été consacrées à l'étude de ce projet de loi.

Enfin, au cours de la période, la Commission de la culture et de l'éducation (CCE) a terminé l'étude du projet d'intérêt privé n° 234, *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*. Fait à noter, dans le cadre de ce mandat, la commission a entendu 19 intéressés, ce qui représente un nombre élevé pour un projet de loi d'intérêt privé.

## Autres mandats

La CI a procédé le 20 février 2018 à l'étude et l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration de candidature* déposé à l'Assemblée nationale le 6 février 2018 par le Directeur général des élections. L'article 550 de la *Loi électorale* prévoit que tout projet de règlement doit être soumis pour approbation à la Commission de l'Assemblée nationale ou à toute autre commission désignée par l'Assemblée nationale. Au terme d'une séance, qui a duré un peu plus d'une heure trente, les membres ont approuvé le règlement avec un amendement.

## Composition des commissions

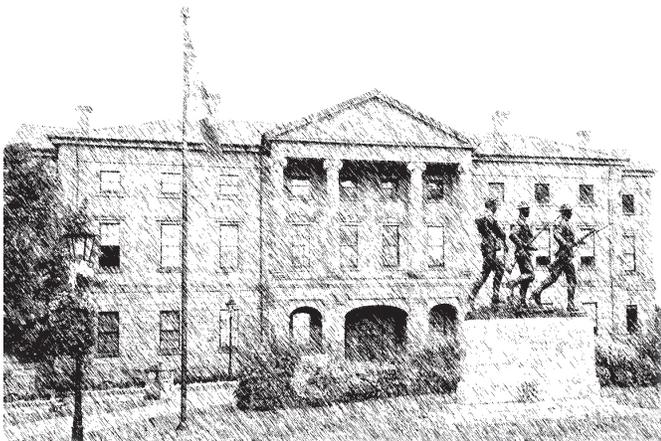
Le 6 février 2018, la Commission de l'administration publique (CAP) a procédé à l'élection de **Sylvain Rochon**, député de Richelieu à la présidence de cette commission en remplacement de M. Gaudreault qui a été nommé whip en chef de l'opposition officielle.

### Stéphanie Labbé

Direction générale des affaires parlementaires  
Service de la séance

### Sabine Mekki

Direction générale des affaires parlementaires  
Service des commissions



## Île-du-Prince-Édouard

### Troisième session de la 65<sup>e</sup> Assemblée générale

La troisième session de la 65<sup>e</sup> Assemblée générale a repris le 5 avril 2018.

### Remaniement ministériel

Le 10 janvier 2018, le premier ministre **H. Wade MacLauchlan** a annoncé plusieurs

changements au Cabinet. **Chris Palmer**, député de la circonscription électorale 21 de Summerside – Wilmot, a été nommé ministre du Développement économique et du Tourisme. Avant cela, M. Palmer était un simple député. **Richard Brown**, député de la circonscription 12 de Charlottetown – Victoria Park, s'est joint au Cabinet en tant que ministre des Communautés, des Terres et de l'Environnement, après avoir occupé plusieurs autres postes au sein du Cabinet et siégé quelque temps comme simple député, dernièrement. **Alan McIsaac** et **Allen Roach**, respectivement députés de la circonscription 5 de Vernon River – Stratford et de la circonscription 3 de Montague – Kilmuir, ont quitté le Cabinet après avoir déclaré qu'ils n'envisageaient pas de se représenter aux prochaines élections. **Jordan Brown** (circonscription 13 de Charlottetown–Brighton) a été nommé ministre de la Justice et de la Sécurité publique – poste qui était occupé auparavant par le premier ministre actuel –, et il continuera d'exercer ses fonctions de ministre de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture. **Robert Henderson** (circonscription 25 d'O'Leary – Inverness) a quitté le portefeuille de la Santé et du Bien-être pour celui de l'Agriculture et des Pêches, après le départ de M. McIsaac. **Heath MacDonald** (circonscription 16 de Cornwall – Meadowbank) a laissé le portefeuille du Développement économique et du Tourisme pour devenir ministre des Finances, succédant ainsi à M. Roach. Enfin, **Robert Mitchell** (circonscription 10 de Charlottetown – Sherwood) est passé de ministre des Communautés, des Terres et de l'Environnement à ministre de la Santé et du Bien-être. Le Cabinet compte maintenant 11 membres.

### Député indépendant

Le 31 janvier 2018, **S. Forrest (Bush) Dumville**, député de la circonscription 15 de West Royalty – Springvale, a démissionné du Parti libéral pour siéger comme indépendant. M. Dumville a été élu pour la première fois en 2007, puis réélu successivement en 2011 et 2015. L'Assemblée législative compte actuellement 16 députés du Parti libéral, huit députés du Parti progressiste-conservateur, deux députés du Parti vert et un député indépendant.

### Visite de partenaires parlementaires

En février 2018, **Francis (Buck) Watts** et **Charles MacKay**, respectivement Président et greffier de l'Assemblée législative sont allés pour la première fois en visite à l'Assemblée législative des îles Turks et Caicos, comme représentants de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le cadre de l'Accord de partenariat entre les deux assemblées.

En sa qualité de président de la section prince-édouardienne de l'Association parlementaire du

Commonwealth, le Président Watts s'est adressé devant l'Assemblée législative des îles Turks et Caicos et a offert une plaque pour souligner cette première visite. Par ailleurs, au nom de la province, M. Watts a remis à **Dwayne Taylor**, Président de l'Assemblée législative des îles Turks et Caicos, un chèque de contribution aux travaux de réparation de l'édifice de l'Assemblée législative, à Grand Turk, qui avait été dévasté par les ouragans Irma et Maria.

Le Parlement des îles Turks et Caicos et l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard ont signé un Accord de partenariat parlementaire en juillet 2016. Cet accord a pour but de favoriser la mise en commun de pratiques exemplaires et de savoir-faire dans l'intérêt mutuel des deux assemblées législatives. Il repose sur le partenariat et pave la voie à de nouvelles initiatives de collaboration. Cette visite a aussi été l'occasion de rencontres avec des représentants parlementaires, dont le gouverneur **John Freeman**, la première ministre et ministre des Finances, de l'Investissement et du Commerce **Sharlene Cartwright-Robinson**, le chef de l'opposition officielle **Charles Washington Misick**, ainsi que **Dwayne Taylor** et **Tracey Parker**, respectivement Président et greffière de l'Assemblée législative des îles Turks et Caicos. Il y a également eu des réunions avec InterHealth Canada au sujet de la prestation de services de santé et de services essentiels aux îles Turks et Caicos, des partenaires de l'industrie hôtelière et plusieurs propriétaires d'entreprises canadiennes exerçant des activités dans les îles Turks et Caicos.

Il a été question d'étudier la possibilité de faire des échanges et de lancer des initiatives pour renforcer les deux assemblées législatives, notamment de la possibilité que l'Île-du-Prince-Édouard donne des conseils pour faire revivre une bibliothèque parlementaire, ainsi que de l'information concernant les pratiques exemplaires pour un service de hansom. L'Île-du-Prince-Édouard fournira également de l'information sur le Parlement des jeunes et aidera à sa création ainsi qu'à son organisation par l'entremise de Rotary Clubs International. Ce Parlement sera bâti sur le modèle du Parlement des jeunes qui siège à Charlottetown tous les ans en novembre. L'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard se réjouit à la perspective d'accueillir la délégation parlementaire des îles Turks et Caicos qui viendra lui rendre visite durant la session d'automne 2018.

### **Carte électorale possible pour le modèle mixte proportionnel**

Le 13 mars 2018, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Île-du-Prince-Édouard a soumis au Président de l'Assemblée législative un rapport contenant une carte électorale basée sur un

système de représentation proportionnelle mixte (RPM). En décembre, le premier ministre a demandé à la Commission de préparer, de façon indépendante, une carte qui servirait d'outil éducatif. La RPM est le modèle électoral qui a recueilli la faveur populaire lors d'un plébiscite organisé en 2016, et le premier ministre a indiqué que ce serait une option proposée dans le cadre d'un référendum obligatoire qui se tiendra en même temps que la prochaine élection générale. En créant cette carte, la Commission a tenté de suivre les mêmes principes et procédures que ceux qu'elle avait appliqués pour la carte de 27 circonscriptions électorales adoptée au printemps 2017. Certains ajustements ont toutefois été nécessaires, étant donné que le modèle de RPM divise l'île en 18 circonscriptions uninominales, avec 9 députés inscrits sur la liste générale de députés sans délimitation de circonscription électorale. Dans son rapport, la Commission a indiqué que la carte n'avait pas de caractère contraignant et qu'elle ne déterminait pas quelles seront les circonscriptions pour la prochaine élection générale; il s'agit plutôt d'un outil à utiliser pendant le processus référendaire pour aider les insulaires à comprendre le modèle de RPM. Le rapport et la carte se trouvent à l'adresse <https://www.electoralboundaries.pe.ca/special-report>.

**Ryan Reddin**

Greffier adjoint – Recherche et Comités



## **Manitoba**

### **3<sup>e</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature — Séance printanière**

La 3<sup>e</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature a repris le 7 mars 2018.

Jusqu'à présent ce printemps, le gouvernement a présenté un certain nombre de projets de loi abordant différents domaines de la gouvernance :

*Le projet de loi 4 — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (adhésion à un autre parti), abrogeant la disposition de la Loi sur l'Assemblée législative qui exige qu'un député de l'Assemblée qui est élu comme membre*

d'un parti politique siège comme député indépendant s'il cesse d'appartenir au parti;

*Le projet de loi 11 – La Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)* autorise et réglemente la vente au détail du cannabis au Manitoba lorsque le gouvernement fédéral l'autorise;

*Le projet de loi 16 – Loi sur la mise en œuvre du Plan vert et climatique*, promulguant une nouvelle loi obligeant le gouvernement à définir un plan, assorti d'un ensemble complet de politiques, de programmes et de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les effets des changements climatiques, à promouvoir le développement durable et à protéger les ressources hydriques et les aires naturelles du Manitoba. Il prévoit également une autre nouvelle loi, qui établit un barème de tarification fondé sur le rendement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités industrielles au Manitoba, et qui élargit les taux actuels de la taxe sur l'essence pour y inclure un taux de taxe sur le carbone;

*Le projet de loi 25 – Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et les produits servant à vapoter (interdiction de consommer du cannabis dans les endroits publics extérieurs)*, interdisant de fumer et de vapoter du cannabis dans les endroits publics extérieurs et ceux précisés par règlement;

*Le projet de loi 26 – Loi modifiant diverses lois en matière de conduite avec facultés affaiblies*, qui modifie diverses lois pour y inclure de nouvelles infractions criminelles en ce qui concerne les suspensions et les interdictions administratives des permis de conduire pour conduite avec facultés affaiblies.

## Débat sur le budget

Le 12 mars 2018, le ministre des Finances, **Cameron Friesen**, a présenté son troisième budget. Ses faits saillants comprenaient notamment :

- Relever de 2 020 \$ le seuil au-dessous duquel les particuliers n'ont aucun impôt à payer au cours des deux prochaines années;
- Augmenter le seuil d'imposition des petites entreprises de 450 000 \$ à 500 000 \$;
- Allouer 102 millions de dollars à l'établissement d'une fiducie de la conservation indépendante qui permettra de financer des projets à l'appui du Plan vert et du climat du Manitoba;
- Réduire les frais des ambulances de 425 \$ à 340 \$;
- Appuyer le financement de plus de 700 nouvelles

places en garderie, y compris des fonds pour la construction de 251 nouveaux locaux pour les garderies;

- Augmenter de 13,7 millions de dollars le financement en matière d'éducation et confirmer la construction de cinq nouvelles écoles;
- Accorder un nouveau crédit d'impôt pour la création de garderies, afin d'inciter les entreprises à créer des places en garderie pour les enfants de leurs travailleurs;
- Financer de nombreux projets d'infrastructure, y compris le lancement du projet de décharge du lac Manitoba, l'achèvement de la « route de la liberté » et du passage inférieur de la rue Waverley, ainsi que la modernisation de la station de traitement des eaux usées de Portage-la-Prairie;
- Investir dans Objectif Nord, la stratégie de développement économique à long terme pour la croissance et la prospérité dans le Nord du Manitoba, et appuyer une stratégie de tourisme dans le Nord.

Lors du débat sur le budget, le 13 mars, le nouveau chef de l'Opposition officielle et chef du NPD, **Wab Kinew**, a présenté une motion de défiance envers le gouvernement, selon laquelle le budget n'était pas dans l'intérêt supérieur des Manitobains et négligeait leurs priorités :

- en ne protégeant pas les services de première ligne, en effectuant des compressions draconiennes dans les soins de santé et l'éducation malgré de nouvelles recettes sans précédent provenant de la nouvelle taxe sur l'essence;
- en sous-finançant le budget des soins de santé, en gelant celui des soins intensifs de courte durée, en réduisant celui des soins à long terme, des programmes de recrutement de médecins et des services de santé mentale et de toxicomanie, et en gaspillant des millions de dollars en rapports interminables rédigés par des consultants très bien payés;
- en réduisant le financement de l'assurance-médicaments;
- en sous-finançant le budget relatif aux immobilisations scolaires pour l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et en empêchant qu'à tout le moins les budgets des écoles soient ajustés jusqu'à concurrence du taux d'inflation;
- en réduisant le financement des études postsecondaires tout en augmentant les frais de scolarité;
- en ne prévoyant aucun plan d'emploi de grande envergure, et en réduisant les soutiens à la formation générale et à celle d'apprenti;
- en réduisant les dépenses en infrastructure et le budget de protection contre les inondations sans

mentionner la ville de Churchill ni prévoir de ressources pour les emplois dans le secteur minier dans le Nord;

- en forçant les familles moyennes du Manitoba à payer des centaines de dollars de plus cette année en taxe sur l'essence, sans exemption en 2018, et ce, tout en dégageant les grandes sociétés polluées de toute responsabilité.

Le même jour, l'honorable **Jon Gerrard**, député indépendant et membre du Parti libéral du Manitoba, a présenté un sous-amendement, selon lequel le budget, entre autres lacunes, omettait :

- de produire une vision ambitieuse ou un plan adéquat pour la création d'emplois et la croissance de l'économie du Manitoba;
- de réduire l'inégalité au Manitoba;
- d'offrir un soutien transitoire à l'industrie du camionnage ou aux industries connexes tout en introduisant une taxe sur le carbone, et d'expliquer de façon logique, claire et précise à quoi les fonds recueillis seront consacrés;
- de montrer des plans clairs visant à atténuer les problèmes liés aux changements climatiques;
- de prendre des mesures pour améliorer la santé des Manitobains;
- d'élaborer un cadre relativement à l'obligation de consulter les collectivités autochtones;
- d'investir dans la ville de Winnipeg et dans d'autres municipalités en réduisant leur financement;
- d'investir les recettes de la taxe sur le carbone ou un financement fédéral dans des mesures environnementales et de réduire les émissions en diminuant le financement de la Commission de protection de l'environnement, de la gérance de l'eau et de l'intendance environnementale.

Le 20 mars, le sous-amendement a été rejeté par vote par appel nominal, à raison de 15 voix contre 38. Par la suite, le sous-amendement de M. Kinew a été rejeté par vote par appel nominal, soit 15 voix contre 38, alors que la motion sur le budget principal a été adoptée au moyen d'un vote par appel nominal, à raison de 37 voix contre 15.

### Crédits provisoires

---

Le gouvernement a interrompu le débat sur le budget de 2018 à deux reprises, comme il est permis dans les règles. Cette interruption était nécessaire pour permettre d'examiner et de faire adopter des résolutions pour les subsides concernant les crédits provisoires qui sont accordés pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations en attendant le budget de l'exercice financier 2018-2019, la fin des processus budgétaires et l'adoption des projets de loi de crédits plus

tard au cours de la session. Le processus s'est terminé le 22 mars, après les votes sur la motion portant approbation de la politique budgétaire et les amendements. Ce jour-là, l'Assemblée a adopté la mesure législative sur les crédits provisoires à toutes les étapes. Le projet de loi 21 - *Loi de 2018 portant affectation anticipée de crédits* a reçu la sanction royale le même jour, avant la relâche du printemps.

### Comités permanents

---

Au cours de l'intersession, en janvier, les membres du Comité permanent des affaires législatives se sont réunis pour examiner les rapports annuels du protecteur des enfants.

### Démission de l'ancien premier ministre Greg Selinger

---

Le 7 mars 2018, à la reprise des travaux de l'Assemblée après le congé d'hiver, **Greg Selinger** a siégé une dernière fois comme membre de l'Assemblée législative du Manitoba. Après un ultime discours en réponse à un énoncé ministériel du premier ministre **Brian Pallister**, dans lequel celui-ci a souligné sa carrière, M. Selinger a démissionné de son poste de député provincial de Saint-Boniface, qu'il avait occupé pendant 19 ans.

Élu pour la première fois aux élections générales de 1999, M. Selinger avait immédiatement été nommé ministre des Finances du nouveau gouvernement néo-démocrate, portefeuille qu'il a dirigé pendant près de 10 ans. En 2009, il a remporté les élections à la direction du NPD du Manitoba et, le 19 octobre de la même année, il est devenu le 21<sup>e</sup> premier ministre du Manitoba. M. Selinger a ensuite mené son parti vers une victoire aux élections générales de 2011, puis il a perdu les plus récentes élections provinciales, le 16 avril 2016. Il a été élu dans sa circonscription de Saint-Boniface, mais il a démissionné tout de suite de ses fonctions de chef du parti.

Une élection partielle n'a pas encore été déclenchée dans la circonscription de Saint-Boniface, mais, en vertu de la *Loi électorale*, elle le sera dans un délai de six mois après le départ du député.

### Des guides du Manitoba à l'Assemblée

---

Le 10 mars 2018, la Présidente, **Myrna Driedger**, a invité plus de 100 guides manitobaines de 10 à 12 ans à siéger à la Chambre de l'Assemblée législative du Manitoba. C'était la première fois dans l'histoire du Manitoba que des filles occupaient tous les sièges à l'Assemblée.

Cette activité d'une journée a été lancée dans la salle des comités, où la Présidente a parlé de l'importance de la participation politique. Les filles avaient d'abord

eu droit à une présentation d'À voix égales Manitoba, dans laquelle on avait soulevé la question de l'absence de représentants féminins en politique.

Les filles ont ensuite préparé des arguments avec **Rochelle Squires**, ministre responsable de la Condition féminine, avec **Nahanni Fontaine**, députée de la circonscription de St. Johns, ainsi qu'avec la Présidente, puis elles ont discuté de ces sujets devant l'Assemblée.

### Répartition actuelle des sièges

---

La répartition actuelle des sièges à l'Assemblée législative du Manitoba est la suivante : 39 députés progressistes-conservateurs, 12 députés néo-démocrates, 5 députés indépendants et un siège vacant.

**Andrea Signorelli**

Greffière adjointe/greffière des comités



## Colombie-Britannique

### 3<sup>e</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature

---

La 2<sup>e</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature a été prorogée le 13 février 2018. La lieutenant-gouverneure **Judith Guichon** a donné lecture du discours du Trône cet après-midi-là, inaugurant ainsi la 3<sup>e</sup> session. Le discours du Trône a mis en relief des investissements pour le logement abordable, les services de garde et les services sociaux, en plus de proposer des mesures visant à lutter contre les effets de la spéculation, de la fraude fiscale et du blanchiment d'argent dans le marché immobilier de la Colombie-Britannique. Il a de plus confirmé les engagements en vue de bâtir une économie durable, de protéger l'environnement et de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques, et d'établir des partenariats avec les peuples autochtones.

Le 20 février 2018, la ministre des Finances **Carole James** a présenté le tout premier budget complet du nouveau

gouvernement minoritaire, lequel a confirmé les priorités énoncées dans le discours du Trône. Le budget prévoit un plan provincial de services de garde, un plan global en matière de logement et des investissements dans des projets d'immobilisations, il instaure une taxe sur la spéculation et élargit la portée de la taxe imposée aux acheteurs étrangers, et il fournit des précisions sur le plan pour remplacer les primes du régime de soins de santé par un impôt-santé des employeurs. La porte-parole de l'Opposition officielle en matière de finances, **Shirley Bond**, s'est dite préoccupée par les dépenses du gouvernement et par les répercussions négatives que pourraient avoir les nouveaux impôts et taxes sur les entreprises. Le chef du troisième parti, **Andrew Weaver**, s'est dit favorable au budget, mais il a souligné que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour régler la crise du logement en Colombie-Britannique.

Le premier vote de confiance de la 3<sup>e</sup> session s'est tenu le 1<sup>er</sup> mars 2018 sur la motion portant que le Président quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en Comité des subsides. La motion, mise aux voix, a été adoptée à 44 voix contre 41.

Le 8 mars 2018, l'Assemblée législative a adopté deux modifications à son *Règlement*. L'article 23 du *Règlement*, qui porte sur la présence d'étrangers à la Chambre, a été modifié afin de permettre la présence de nourrissons à la Chambre. Cette modification cadre avec celles apportées dans d'autres législatures, comme l'Assemblée législative de l'Alberta, afin de les rendre plus accueillantes pour les députés ayant de jeunes enfants. Le nouvel article 17A du *Règlement*, pour sa part, précise les règles et codifie la pratique quant à l'utilisation d'appareils électroniques durant les délibérations de la Chambre.

### Comités parlementaires

---

#### *Comité permanent des sociétés d'État*

Comme il en a été question précédemment, le 28 novembre 2017, l'Assemblée législative a donné instruction au Comité permanent des sociétés d'État de se pencher sur les services d'accès à des véhicules en Colombie-Britannique. Dans le cadre de son étude, le Comité a invité 67 témoins experts à présenter un exposé lors d'une audience publique ou à soumettre un mémoire, et 38 ont participé. Dans son rapport publié le 15 février 2018, le Comité formule 32 recommandations unanimes pour l'adoption d'une approche provinciale afin de régir les entreprises de transport en réseau, et il aborde les principaux enjeux pour l'établissement d'un régime de réglementation des services d'accès à des véhicules, dont les répercussions potentielles pour les Britanno-Colombiens et leurs collectivités. Le rapport

souligne aussi l'importance de la collecte et du suivi des données, de la sécurité publique, de l'accessibilité, et de l'offre de produits d'assurance pour les entreprises de transport en réseau et leurs conducteurs.

#### *Comité permanent des enfants et des jeunes*

Le 28 février 2018, le Comité permanent des enfants et des jeunes a publié son rapport sur l'examen de la *Representative for Children and Youth Act*, qu'il doit examiner tous les cinq ans conformément à l'article 30 de cette loi. Le rapport comporte neuf recommandations portant principalement sur la précision et le renforcement du rôle du représentant à l'égard des jeunes adultes qui ont auparavant été pris en charge, ainsi que des enfants, des jeunes et des jeunes adultes ayant des besoins particuliers.

Lors des délibérations à huis clos au sujet du rapport, le Comité a adopté une motion visant à rendre publique une partie des transcriptions des délibérations tenues à huis clos après la présentation officielle du rapport à l'Assemblée législative. Cette partie des transcriptions a révélé que le Comité était divisé lors de la mise aux voix de la motion portant adoption de la neuvième recommandation du rapport : « Que la *Loi* soit modifiée de manière à exiger que, dans l'exercice des fonctions que lui confère la *Loi*, le représentant respecte les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies » [TRADUCTION]. Comme il y a eu égalité des voix, le président du Comité a dû trancher en employant sa voix prépondérante. Il a voté pour l'adoption de la recommandation, en expliquant que son vote reflétait sa conscience.

#### *Comité spécial chargé de nommer un commissaire à l'information et à la protection de la vie privée*

Le Comité spécial chargé de nommer un commissaire à l'information et à la protection de la vie privée a publié son rapport le 5 mars 2018, dans lequel il recommande à l'unanimité que la lieutenant-gouverneure nomme **Michael McEvoy** à titre de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique pour un mandat de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. M. McEvoy était sous-commissaire au Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique depuis 2012, puis a récemment été détaché auprès du Commissariat à l'information du Royaume-Uni, où il a dirigé une enquête sur l'utilisation de l'analyse des données dans le processus politique.

#### **Innovations récentes au chapitre du hansard**

---

Les Services du hansard ont lancé plusieurs initiatives au printemps portant sur l'édition numérique et

l'amélioration de l'accès aux vidéos et aux transcriptions du hansard. Les versions définitives et certifiées du hansard, appelées compte rendu officiel des débats (*Official Report of Debates*), sont maintenant disponibles en ligne en format PDF. La version HTML des versions définitives des transcriptions est dotée de nouvelles fonctionnalités, dont une table des matières assortie d'hyperliens qui permet aux utilisateurs d'accéder à des points précis du texte, des outils de diffusion sur les médias sociaux, et des liens directs vers les vidéos archivées. On a aussi mis en place une nouvelle fonction de recherche dans les archives des enregistrements vidéo du hansard. Les archives remontent jusqu'à 2003, et comprennent tous les enregistrements vidéo des délibérations de la Chambre et du Comité des subsides, et les enregistrements audio seulement des délibérations des comités parlementaires. La fonction de recherche de vidéos a été améliorée afin de permettre aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans les archives par mot-clé, nom de député ou point à l'ordre du jour.

#### **Nouvelles de la représentante vice-royale**

---

La gouverneure générale **Julie Payette** a effectué sa première visite officielle en Colombie-Britannique. Le 20 mars 2018, elle a été officiellement accueillie par le premier ministre **John Horgan** à l'Assemblée législative, où s'est tenue une cérémonie traditionnelle de bienvenue par des groupes autochtones locaux. Lors d'une cérémonie de remise de distinctions honorifiques, M<sup>me</sup> Payette a remis des distinctions à 45 Canadiens en reconnaissance de leur excellence, de leur courage et de leur sens du devoir exceptionnel.

Le 20 mars 2018, le premier ministre **Justin Trudeau** a annoncé la nomination de **Janet Austin** à titre de 30<sup>e</sup> lieutenant-gouverneure de la Colombie-Britannique. M<sup>me</sup> Austin sera la troisième femme à occuper ce poste dans l'histoire de la province, en succédant à M<sup>me</sup> Guichon, qui a été nommée en 2012.

Jusqu'à récemment, M<sup>me</sup> Austin était chef de la direction de l'organisme YWCA de la région métropolitaine de Vancouver, et elle a travaillé auparavant pour l'organisme Big Sisters of BC Lower Mainland et pour BC Housing. Elle a reçu de nombreux prix pour son travail, dont les médailles du jubilé d'or et de diamant de la reine, et elle est membre de l'Ordre de la Colombie-Britannique. M<sup>me</sup> Austin est titulaire d'un baccalauréat ès arts en anglais de l'Université de Calgary, et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université polytechnique Kwantlen.

#### **Changements dans la composition de l'Assemblée législative**

---

Le Parti libéral de la Colombie-Britannique a tenu son

congrès à la direction le 3 février 2018, au cours duquel les membres ont élu **Andrew Wilkinson** comme chef du parti au cinquième tour de scrutin. Le nouveau chef de l'Opposition officielle a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 2013, et il a occupé plusieurs postes au sein du Cabinet de l'ancien gouvernement.

Le 14 février 2018, une élection partielle a eu lieu dans la circonscription de Kelowna West afin de pourvoir le siège devenu vacant par suite de la démission de l'ancienne première ministre Christy Clark. Le député libéral **Ben Stewart** a remporté l'élection et a été assermenté le 27 février 2018. La position des partis à la Chambre est la suivante : 42 libéraux, 41 néo-démocrates, 3 verts et 1 indépendant, soit le Président de l'Assemblée.

### Décès d'un ancien premier ministre

Le premier néo-démocrate à être élu premier ministre de la Colombie-Britannique, **Dave Barrett**, est décédé le 2 février 2018 à l'âge de 87 ans. Il a siégé comme premier ministre de 1972 à 1975, son gouvernement a adopté un nombre record de 367 projets de loi en plus d'avoir mis en œuvre plusieurs initiatives durables, dont la période quotidienne des questions et les transcriptions complètes dans le hansard des délibérations de la Chambre.

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, le premier ministre, le chef de l'Opposition officielle et le chef du troisième parti ont rendu hommage à l'ancien premier ministre dans l'enceinte de l'Assemblée législative. Des funérailles d'État, auxquelles plus de 1 000 personnes ont assisté, ont été tenues le 3 mars 2018.

**Jennifer Arril**

Analyste recherchiste des comités



## Chambre des communes

La première session de la 42<sup>e</sup> législature s'est poursuivie durant les premiers mois de 2018. Les renseignements ci-dessous portent sur la période du 14 décembre 2017 au 27 mars 2018.

### Procédures financières

Le 12 février 2018, à la demande de la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, **Carolyn Bennett** (Toronto—St. Paul's), un ordre du jour est désigné pour l'étude d'une motion de voies et moyens en vue du dépôt de la *Loi sur l'accord concernant la gouvernance de la nation crie d'Eeyou Istchee*. Après l'adoption d'une motion de voies et moyens le 14 février 2018, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, **Catherine McKenna** (Ottawa-Centre), dépose le projet de loi C-70, *Loi portant mise en vigueur de l'Entente sur la gouvernance de la nation crie entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Canada, modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*. Le lendemain, la leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Bardish Chagger** (Waterloo), demande et obtient le consentement unanime pour que le projet de loi soit réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, étudié par le comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport sans proposition d'amendement, avoir été adopté à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté. Cette situation est extraordinaire, car un projet de loi a franchi les étapes de deux lectures le même jour.

Le 15 février 2018, à la demande de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Bardish Chagger** (Waterloo), un ordre du jour est désigné pour l'étude d'une motion de voies et moyens en vue de la présentation d'un budget. Le 27 février 2018, le ministre des Finances, **Bill Morneau** (Toronto-Centre), propose « [q]ue la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement » et présente l'exposé budgétaire. Au terme des quatre jours habituels de débat, la motion est adoptée le 21 mars 2018.

### Procédure et privilège

#### *Rappels au Règlement*

Le 27 février 2018, la leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, **Ruth Ellen Brosseau** (Berthier—Maskinongé), invoque l'article 69.1 du *Règlement* concernant le projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, et demande au Président de diviser les questions, aux fins du vote, de la motion tendant à la deuxième lecture et à la troisième lecture du projet de loi. Le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Kevin Lamoureux** (Winnipeg-Nord), intervient au sujet du rappel au *Règlement* et soutient que la mesure législative reflète le résultat d'un examen exhaustif des processus environnementaux et réglementaires fédéraux effectué en consultation avec des acteurs du domaine. Le

1<sup>er</sup> mars 2018, le Président rend sa décision, dans laquelle il déclare que le vote à l'étape de la deuxième lecture serait divisé en deux groupes.

#### *Questions de privilège*

Le 26 février 2018, **Ed Fast** (Abbotsford) soulève une question de privilège à propos des allégations selon lesquelles des médias et des intervenants triés sur le volet auraient eu un accès privilégié à une séance d'information ministérielle présentée le 8 février 2018 par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, M<sup>me</sup> McKenna, et de hauts fonctionnaires du Ministère au sujet du projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. M. Fast et la leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, M<sup>me</sup> Brosseau, qui est intervenue le 1<sup>er</sup> mars 2018 à propos de la même question de privilège, ont soutenu que les députés n'avaient pas été en mesure de répondre immédiatement aux questions des médias parce qu'on les avait empêchés de participer à une séance d'information à laquelle les médias avaient été invités. Le 1<sup>er</sup> mars 2018, le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, M. Lamoureux, fait valoir que le projet de loi n'a pas été débattu à la Chambre avant le 14 février 2018, ce qui a donné aux députés le temps de préparer leurs interventions pour le débat à l'étape de la deuxième lecture. Dans sa décision du 20 mars 2018, le Président rappelle aux députés que, lorsqu'il examine une question de privilège, son rôle consiste en partie à déterminer si la question a été soulevée à la première occasion. Dans ce cas précis, le temps qui s'est écoulé entre la date de l'outrage présumé et le 14 février 2018, date à laquelle le député a présenté sa plainte pour la première fois, est une source de préoccupation. Le Président reconnaît que le droit de la Chambre de prendre connaissance en premier de la mesure législative a été respecté et il a rappelé la marge de manœuvre limitée de la présidence en ce qui concerne les séances d'information ministérielles. Par conséquent, le Président conclut qu'il n'y a pas eu atteinte au privilège; toutefois, il rappelle qu'il faut respecter le fait que les députés ont besoin d'avoir accès en temps opportun à des renseignements exacts.

Le 2 mars 2018, **Erin O'Toole** (Durham), soulève une question de privilège, alléguant que les députés ont été privés de l'accès à l'information concernant le voyage du premier ministre en Inde. M. O'Toole soutient que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, **Ralph Goodale** (Regina—Wascana), a reconnu que le conseiller à la sécurité nationale auprès du premier ministre aurait transmis de l'information confidentielle à des membres de la tribune de la presse au cours d'une séance d'information des médias. Or, cette information n'a pas été communiquée aux députés. Dans sa décision du

27 mars 2018, le Président convient que les députés doivent défendre leur droit d'accès à de l'information exacte et à jour. Il rappelle que la présidence n'a pas l'autorité d'exiger du gouvernement qu'il fournisse des renseignements à la Chambre et souligne que ni la Chambre ni un comité n'avait ordonné au gouvernement de fournir les renseignements en question. Par conséquent, le Président conclut que l'exercice des fonctions parlementaires des députés n'a pas été entravé et qu'il n'y a pas, de prime abord, matière à question de privilège.

#### **Comités**

---

Le 1<sup>er</sup> février 2018, le 10<sup>e</sup> rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, intitulé *Agir contre le racisme systémique et la discrimination religieuse, y compris l'islamophobie*, est présenté à la Chambre. Bien qu'il ne soit pas un membre régulier du Comité, **David Anderson** (Cypress Hills—Grasslands), a dit quelques mots à propos de l'opinion dissidente de l'opposition officielle, ce qui diverge des dispositions prévues à l'article 35(2) du *Règlement*, selon lequel « un membre du comité, qui est député de l'Opposition officielle et qui représente les membres ayant appuyé l'opinion ou les opinions exprimées en appendice, peut aussi intervenir pour en présenter une brève explication ».

Le 12 février 2018, **Robert Oliphant** (Don Valley-Ouest), demande et obtient le consentement unanime à l'égard de la motion suivante : « Que le 12<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, présenté à la Chambre le 20 juin 2017, soit modifié par substitution du nom du témoin nommé aux notes en bas de page 76 et 82, par "Témoin 1" et que la modification soit apportée à l'annexe A — Liste des témoins du rapport ». Cette motion vise à protéger les renseignements personnels du témoin.

Le 12 février 2018, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entreprend l'étude du projet de loi C-65, *Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi n° 1 d'exécution du budget 2017*, après que le projet de loi a été renvoyé à l'unanimité au Comité par la Chambre le 29 janvier 2018. Le 26 février 2018, Charles Robert, greffier de la Chambre des communes, et Pierre Parent, dirigeant principal des ressources humaines de la Chambre des communes, comparaissent devant le Comité pour réitérer l'engagement de la Chambre à offrir aux députés, à leur personnel, et aux employés de l'Administration de la Chambre des communes un milieu de travail sûr et exempt de harcèlement. M. Parent a parlé des politiques et des diverses initiatives mises en place pour accompagner les cadres de prévention du harcèlement et de résolution des conflits de la Chambre, qui comprennent notamment un code de conduite en matière de harcèlement sexuel

à l'intention des députés, un programme de résolution informelle des conflits, ainsi qu'une séance de formation en ligne visant à sensibiliser le personnel à la question du harcèlement et à faire connaître les services offerts. En réponse à des questions posées par le Comité, M. Parent indique que l'Administration de la Chambre suit de près le cheminement du projet de loi C-65 et qu'elle formulera les recommandations pertinentes au Bureau de régie interne pour veiller à ce que les règlements administratifs et les politiques demeurent conformes à la loi si cette mesure législative reçoit la sanction royale. Dans le cadre de son étude, le Comité a entendu le témoignage de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, **Patty Hajdu** (Thunder Bay—Supérieur-Nord), du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Bibliothèque du Parlement du Canada.

Le 2 mars 2018, conformément à la motion adoptée par le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, **Bernadette Jordan** (South Shore—St. Margarets), présente le 22<sup>e</sup> rapport du Comité au sujet du projet de loi C-64, *Loi concernant les épaves, les bâtiments délabrés, abandonnés ou dangereux et les opérations d'assistance*. M<sup>me</sup> Jordan n'est pas un membre régulier du Comité.

#### Affaires émanant des députés

---

Le 7 février 2018, le projet de loi d'initiative parlementaire C-210, *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national (genre)*, reçoit la sanction royale.

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, le projet de loi d'initiative parlementaire C-311, *Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir)*, reçoit la sanction royale.

#### Autres questions

---

##### Déclarations

Le 29 janvier 2018, le premier ministre, **Justin Trudeau** (Papineau), fait une déclaration à l'occasion du premier anniversaire de l'attentat contre le Centre culturel islamique de Québec. Le chef de l'opposition, **Andrew Scheer** (Regina—Qu'Appelle), et **Guy Caron** (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques) font également des déclarations à ce sujet. Avec le consentement unanime de la Chambre, **Xavier Barsalou-Duval** (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères) et **Elizabeth May** (Saanich—Gulf Islands) prennent aussi la parole.

Le 14 février 2018, le premier ministre fait une déclaration au sujet des droits des peuples autochtones. Des déclarations ont aussi été faites par **Cathy McLeod** (Kamloops—Thompson—Cariboo), et **Romeo Saganash** (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou), qui a prononcé une partie de son allocution en cri. Avec le consentement

unanime de la Chambre, **Marilène Gill** (Manicouagan) et M<sup>me</sup> May prennent également la parole.

##### Députés

Le 29 janvier 2018, le Président informe la Chambre que le greffier a reçu du directeur général des élections par intérim les certificats d'élection de quatre nouveaux députés. **Rosemarie Falk** (Battlefords—Lloydminster), **Gordie Hogg** (Surrey-Sud—White Rock), **Churence Rogers** (Bonavista—Burin—Trinity) et **Jean Yip** (Scarborough—Agincourt) sont présentés à la Chambre et prennent leurs places respectives.

Le 29 janvier 2018, le Président informe la Chambre que la leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, M<sup>me</sup> Brosseau, a été nommée membre du Bureau de régie interne en remplacement de **Peter Julian** (New Westminster—Burnaby) en vertu des dispositions de l'article 50 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

En date du 28 février 2018, **Michel Boudrias** (Terrebonne), **Rhéal Fortin** (Rivière-du-Nord), **Simon Marcil** (Mirabel), **Monique Pauzé** (Repentigny), **Louis Plamondon** (Bécancour—Nicolet—Saurel), **Gabriel SteMarie** (Joliette) et **Luc Thériault** (Montcalm) ne représentent plus le Bloc Québécois et siègent désormais comme députés du Groupe parlementaire québécois.

##### Moment de silence

Le 29 janvier 2018, la Chambre observe un moment de silence en mémoire des victimes de l'attentat contre le Centre culturel islamique de Québec.

##### Autres sujets

Le 31 janvier 2018, le Président dépose l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, 2017.

Le 2 février 2018, le vice-président adjoint invite les députés à prendre note de l'utilisation de la masse de bois pour souligner le l'anniversaire de l'incendie qui a détruit le premier édifice du Centre dans la nuit du 3 février 1916.

Le 14 février 2018, un débat exploratoire en comité plénier a lieu au sujet des expériences des peuples autochtones au sein du système judiciaire du Canada.

Le 28 février 2018, la Chambre approuve la nomination de **Caroline Maynard** au poste de commissaire à l'information pour un mandat de sept ans.

**Danielle Widmer**

Direction des recherches pour le Bureau

# *Maintenant vous le voyez, maintenant vous... ne le voyez plus! – Les portiques qui s'agrandissent, les ailes qui disparaissent et les greniers secrets de Province House à l'Î.-P.-É*

Province House à l'Île-du-Prince-Édouard a été un travail inachevé depuis sa construction, les budgets et l'opinion populaire modifiant à plusieurs reprises la portée du projet et laissant subsister quelques caractéristiques architecturales plutôt excentriques. L'édifice a cependant résisté à l'épreuve du temps pendant 170 ans, et, grâce aux travaux de restauration, il sera préservé pendant de nombreuses années encore.

Par **Laura Morrell**

L'Île-du-Prince-Édouard a une histoire raisonnablement longue en matière de gouvernement démocratique dirigé par une assemblée de citoyens. Notre première Chambre d'assemblée a été élue en 1773 lorsque l'Île-du-Prince-Édouard était une colonie britannique connue sous le nom de Saint John's Island. Dans son plan d'arpentage de 1768, Charles Morris, arpenteur en chef de la Nouvelle-Écosse, avait aménagé la colonie principale de Charlotte Town autour d'un port naturel. Un espace vert a été réservé sur les hauteurs surplombant le port pour des édifices destinés à loger l'administration coloniale. Le gouverneur Walter Patterson l'a nommé Queen Square et, bien qu'il ait été le site de nombreux édifices tout au long de l'histoire de la colonie, il est finalement devenu la terre d'accueil de Province House.

Comme cela arrive souvent dans la vie, avoir un plan et le mettre en œuvre sont deux choses très différentes. La ville naissante avait de l'espace pour la construction d'édifices de l'administration, mais elle manquait de moyens financiers. La subvention initiale de 3 000 £ accordée par le British Colonial Office pour la construction a fini par payer les salaires du gouverneur Patterson et d'autres fonctionnaires lorsque les propriétaires fonciers, la plupart du temps absents, ont refusé de payer leur loyer, lequel était censé financer l'administration de la colonie<sup>1</sup>. Ce n'est qu'en 1812 que le premier édifice public a été construit par

John Plaw sur Queen Square. L'édifice Plaw était une petite structure en bois que se partageaient le palais de justice et l'assemblée législative. Vers le milieu des années 1830, après que le gouvernement britannique a abandonné les loyers en faveur d'une taxe foncière, l'assemblée législative a pu se concentrer sur la construction d'un « édifice solide et bien construit pour le dépôt et la garde en toute sécurité des documents publics »<sup>2</sup>.

En août 1839, un concours pour la conception d'un bâtiment en brique visant à accueillir les deux chambres législatives, les bureaux, les salles de comité, la bibliothèque, les galeries des visiteurs et les tribunaux a été publié dans les journaux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le plan gagnant a été conçu par l'architecte de l'Île, Isaac Smith, qui a reçu 20 £. À cette époque, Isaac Smith avait de solides antécédents en tant que concepteur, et constructeur, de la plupart des principaux édifices de la colonie. Son plan prévoyait un édifice de trois étages dans le style renouveau classique, populaire dans d'autres colonies britanniques<sup>3</sup>.

D'après les dossiers, deux changements importants ont été apportés au cours de la construction : dans un cas, on supprimait des éléments architecturaux afin de réduire les coûts de construction, et, dans l'autre, on remettait en place certains de ces mêmes éléments architecturaux afin de rendre l'édifice plus attrayant<sup>4</sup>.

En mars 1842, l'assemblée législative a approuvé 5 000 £ pour la construction du Colonial Building (comme s'est d'abord appelé Provincial House), puis a immédiatement adopté une loi nommant des commissaires de la construction pour passer des contrats avec des commerçants de l'Île et superviser la construction tout

*Laura Morrell est bibliothécaire pour la recherche, les services Web et la conception à l'assemblée législative de l'Île du Prince Édouard.*



en doublant le budget, qui atteignait 10 000 £. Pourtant, la proposition la plus basse pour la construction dépassait de 2 800 £ la subvention offerte. Plutôt que de retarder le projet pendant qu'une augmentation faisait l'objet de discussions à l'assemblée législative, les commissaires de la construction ont demandé à Isaac Smith, qui était également l'entrepreneur, de supprimer des parties de la conception afin de respecter le budget.

La première pierre a été posée le 16 mai 1843, marquant le début officiel de la construction. Au cours de la première étape de la construction, le sous-sol a été excavé, et les murs extérieurs, érigés. Même si la construction commençait à peine, l'opinion publique sur la silhouette squelettique de l'édifice n'était pas favorable. Des récriminations dans la ville et dans les journaux ont poussé Smith à soumettre de nouveau les plans à l'assemblée législative en 1844 afin de faire approuver deux changements importants à l'extérieur : l'ajout de petites ailes aux extrémités du bâtiment et l'élargissement des portiques<sup>5</sup>.

L'ajout des ailes avait également un but fonctionnel puisque les bureaux du président du Conseil législatif et du Président de la Chambre d'assemblée ont été ajoutés au deuxième étage de chaque aile, derrière leur chambre respective. Assez curieusement, le troisième étage de chaque aile n'a jamais été conçu pour un usage autre que décoratif et n'est accessible que par le grenier de l'édifice.

Dans la conception initiale du Colonial Building de Smith, les portiques étaient encastrés dans la façade, une caractéristique de l'architecture classique qui était populaire à l'époque. Ils ont été agrandis vers l'extérieur pour rehausser la majesté de l'édifice, mais avec un oubli : les grandes fenêtres installées le long du deuxième étage de l'édifice n'ont jamais été remplacées par des portes pour permettre un accès facile au toit du portique depuis la bibliothèque. Au fil des ans, un certain nombre d'invités distingués ont dû sortir par la fenêtre afin de s'adresser aux foules en bas.

L'assemblée législative a emménagé dans son lieu permanent le 26 janvier 1847 et a continué de s'y réunir pendant 168 ans. En janvier 2015, Province House a été fermé afin que l'on puisse entreprendre d'importants travaux de conservation. Bien qu'il ne soit pas prévu de modifier la silhouette du bâtiment avec des ailes supplémentaires ou des portiques plus vastes, les ouvriers ont découvert des morceaux du passé cachés dans les murs, comme un mirliton, des boîtes de pouding anciennes, des bouteilles de rhum et une paire de lunettes. Les travaux fournissent également de l'expérience à une nouvelle génération de gens de métier spécialisés de l'Île. Six nouveaux diplômés du programme de charpenterie-menuiserie en rénovation patrimoniale du Collège Heritage ont été embauchés pour travailler à la restauration de la Province House, documenter et photographier l'infrastructure et les décorations en bois, qui seront enlevées et restaurées<sup>6</sup>. Province House devrait rouvrir au début des années 2020.

#### Notes

- 1 Cullen, Mary K. *A History of the Structure and Use of Province house, Prince Edward Island, 1837-1977*. Parcs Canada, Direction des parcs et lieux historiques nationaux. Rapport manuscrit no 211. (Ottawa, Gouvernement du Canada, 1977), 5.
- 2 *Journals of the House of Assembly of Prince Edward Island* (Charlottetown, John Henry White, 1837), 6.
- 3 Cullen, 10.
- 4 Ibid., 13.
- 5 Ibid., 15.
- 6 *CBC News*, (2017). « Holland College grads working on Province House conservation project » [en ligne], à l'adresse suivante : <http://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-holland-college-heritage-grads-province-house-1.4185010>. [En anglais seulement]

**Photo: Brian Simpson**

